

Les effets de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sur les populations musulmanes en France

ENQUÊTE QUANTITATIVE

Francesco Ragazzi
Stephan Davidshofer
Sarah Perret
Amal Tawfik

CENTRE D'ÉTUDE SUR LES CONFLITS
PARIS 2018

Les effets de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sur les populations musulmanes en France

ENQUÊTE QUANTITATIVE

Francesco Ragazzi

Centre d'Étude sur les Conflits, Liberté Sécurité (CCLS) et Université de Leiden

Stephan Davidshofer

Centre d'Étude sur les Conflits, Liberté Sécurité (CCLS) et Université de Genève (InCite/GSI)

Sarah Perret

Ecole Normale Supérieure, Chaire Géopolitique du Risque

Amal Tawfik

Université de Genève (InCite)

CENTRE D'ÉTUDE SUR LES CONFLITS
PARIS 2018

Version actualisée au 11 Octobre 2018

Points clés du rapport

I. Les musulman·e·s en France : une population hétérogène et discriminée

- Cette étude se base sur un échantillon de 927 entretiens, dont 426 effectués auprès de personnes se déclarant comme « musulmanes » et 501 auprès de personnes n'ayant pas de lien avec l'islam.
- L'échantillon musulman·e·s se distingue du groupe de contrôle par la distribution des âges (les musulman·e·s sont dans l'ensemble plus jeunes), des situations professionnelles (plus d'inactif·ives tels que les enfants ou étudiant·e·s, moins de retraité·e·s, plus d'employé·e·s et d'ouvrier·ère·s) par leur pratique religieuse (plus assidue) et par leur positionnement politique (plus à gauche).
- Les musulman·e·s ont, dans l'ensemble, autant (voire légèrement plus) confiance que le groupe de contrôle dans la majorité des institutions de l'État et de la société française (armée, sécurité sociale, école, mairie, justice, etc.). Comme le groupe de contrôle, ces dernier·ère·s placent les politiques et les médias au bas de l'échelle. Les deux institutions qui obtiennent un score de confiance inférieur par rapport au groupe de contrôle sont les forces de l'ordre et les médias.
- Les musulman·e·s se sentent discriminé·e·s dans tous les domaines couverts par cette enquête (santé, école, logement, police, emploi, vie quotidienne) et cela d'une façon bien plus importante que les non-musulman·e·s : 2,2 fois plus lors d'une recherche de logement ; 3,2 fois plus à l'école ; 5,3 fois plus lors d'interactions avec la police.

II. Le vécu individuel : une même exposition à l'antiterrorisme, mais le sentiment d'être sélectionné·e·s délibérément et moins bien traité·e·s par les autorités

- Dans l'ensemble, le groupe des musulman·e·s se sent exposé à l'antiterrorisme (forces de l'ordre) et à la lutte contre la radicalisation (éducateur·rices, travailleur·euses sociaux) autant que le groupe de contrôle.
- L'échantillon des musulman·e·s rapporte même être légèrement moins en contact avec la police et la gendarmerie que l'échantillon de contrôle en matière d'antiterrorisme. Les jeunes hommes musulmans déclarent être cependant deux fois plus en contact avec des éducateur·rices.
- Musulman·e·s et non-musulman·e·s considèrent les contacts avec les éducateur·rices et les travailleur·euses sociaux justifiés dans leur ensemble ; en revanche les contrôles de police semblent moins justifiés pour les musulman·e·s, qui se sentent significativement moins bien traités que le groupe de contrôle.
- Un grand nombre de répondant·e·s musulman·e·s se sentent stigmatisés par l'antiterrorisme : il·elle·s déclarent être choisis de façon délibérée dans les interactions avec

des agents publics en matière d'antiterrorisme, le plus souvent à cause de leur origine ou de leur couleur de peau (2,5 fois plus que le groupe de contrôle).

III. La perception d'être une communauté visée par l'antiterrorisme

- Musulman-e-s et non-musulman-e-s ne se distinguent pas de façon significative lorsqu'on leur demande si les politiques antiterroristes leur procurent un sentiment de sécurité. Les deux groupes trouvent les politiques modérément efficaces (score moyen de 5,9 sur une échelle de 0 à 10).
- Les réponses varient cependant en fonction de l'âge : les jeunes musulman-e-s se sentent moins en sécurité que les non-musulman-e-s de leur âge, alors que les musulman-e-s de 45-64 ans se sentent inversement plus en sécurité que les non-musulman-e-s de la même classe d'âge.
- Musulman-e-s et non-musulman-e-s considèrent dans l'ensemble que l'antiterrorisme empiète peu sur leur vie privée. Ce sentiment est plus présent chez les jeunes.
- Les deux tiers des musulman-e-s et les trois quarts des répondant-e-s du groupe de contrôle estiment que l'antiterrorisme vise certains groupes en priorité. La moitié des répondant-e-s considère que ce choix concerne les groupes d'une religion en particulier.
- Un nombre plus important de répondants musulman-e-s (presque le double) trouve ce ciblage pas ou peu justifié par rapport au groupe de contrôle (34,4 % contre 15,1 %) et inversement moins de musulman-e-s trouvent ce ciblage plutôt ou très justifié (31,9 % contre 43,5 %).

IV. Le fort impact de l'antiterrorisme sur les comportements

- Environ un-e musulman-e sur trois dit « éviter de dire ce qu'il-elle pense » sur les sujets controversés en lien avec la politique étrangère (30,6 %) ou la société (30,5 %). Cette attitude n'est cependant pas très éloignée de celle du groupe de contrôle (respectivement 25,9 % et 28,7 %). Il existe donc un phénomène d'autocensure diffus, accentué chez les musulman-e-s.
- Par ailleurs, 79,8 % des musulman-e-s et 84,4 % du groupe de contrôle disent ne pas avoir changé leurs habitudes pour protéger leur vie privée en ligne. La minorité qui déclare faire attention est cependant deux fois plus importante chez les musulman-e-s (9,2 % contre 5 %).
- L'antiterrorisme n'a que très peu d'impact sur les aspects les plus visibles de la religion tels que la tenue vestimentaire (habit traditionnel, voile ou foulard). Ainsi, 86,7 % des musulman-e-s disent ne pas avoir modifié leur façon de s'habiller. Toutefois, la minorité qui répond de façon positive (8,5 %) est 5 fois plus importante que le groupe de contrôle (1,6 %).
- Plus d'un tiers des musulman-e-s (38,5 %) déclare ne plus lire ou regarder certains médias à cause de leur façon d'aborder l'islam. Cela concerne en particulier les jeunes (41,9 %). Ce chiffre augmente encore (43,7 %) lorsqu'il s'agit du traitement médiatique des questions de terrorisme.

- Environ un quart des répondant-e-s (26,1 %) déclare faire attention à ce qu'il-elle-s disent aux éducateur-rices et travailleur-euse-s sociaux, de peur d'être discriminé-e-s. Ce chiffre est inférieur pour ce qui est des médecins et infirmier-ère-s (19,7 %).
- De plus, 41,7 % des musulman-e-s entre 45-64 ans déclarent demander à leurs enfants de « faire attention à ce qu'il-elle-s disent à l'école », pour éviter d'être discriminé-e-s.
- L'antiterrorisme a un impact important sur les associations caritatives musulmanes : presque un tiers des musulman-e-s (36,9 %) dit « réfléchir à deux fois avant de faire un don à un organisme de bienfaisance ».

V. Le sentiment de discrimination, source de perte de confiance et de repli

- Le fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années fait systématiquement varier négativement les scores de confiance dans les institutions : plus une personne a été discriminée, moins elle a confiance dans les institutions – toutes institutions confondues.
- Même si ce phénomène général concerne tant le groupe de contrôle que les musulman-e-s, il est systématiquement plus prononcé chez ces derniers.
- Ce n'est pas la religion, l'âge, la classe sociale ou le genre qui fait varier la confiance de manière significative, mais le fait d'avoir été discriminé.
- Les musulman-e-s ayant subi des discriminations sont plus susceptibles de modifier leur comportement face à l'antiterrorisme. La propension supérieure des musulman-e-s à changer leur comportement face à l'antiterrorisme, ne s'explique quant à elle donc pas par le fait d'être musulman-e-s, mais par celui de la surreprésentation des musulman.e.s parmi les victimes de discrimination.

VI. Recommandations

- Les musulman-e-s de France ne constituent pas une communauté homogène. Sur de nombreux points ils-elle-s ne se distinguent pas du groupe de contrôle. Ils.elles sont en revanche plus largement victimes de discrimination.
- S'attaquer aux discriminations est une priorité pour asseoir la légitimité d'une action antiterroriste respectueuse des libertés.
- S'attaquer aux discriminations est une priorité pour ne pas dilapider le « capital de confiance » des musulman-e-s en France envers les institutions politiques et de la société française.
- Il faut poursuivre la réflexion sur les moyens d'établir des relations apaisées entre les forces de l'ordre et la population.
- Améliorer le traitement médiatique des questions liées à l'islam et au terrorisme doit être un sujet de réflexion.

Table des matières

Introduction	1
Pourquoi cette étude ?	1
Les politiques antiterroristes en France	2
Les effets de l'antiterrorisme	4
Des données quantitatives pour le débat public	8
Méthodologie	9
I. LES MUSULMAN·E·S DE FRANCE	16
Caractéristiques de la population musulmane	17
La confiance dans les institutions	24
Discriminations	26
Conclusion : la condition des musulman-e-s en France	30
II. LE VÉCU INDIVIDUEL	32
L'exposition à l'antiterrorisme	33
La justification des contacts ou des contrôles	35
Le traitement et la sélection lors des interactions	37
Conclusion : le vécu individuel	39
III. LES PERCEPTIONS COLLECTIVES	41
Le sentiment de sécurité	42
Le respect de la vie privée	44
Le ciblage de certains groupes	46
Conclusion : les perceptions collectives	49
IV. IMPACT SUR LES COMPORTEMENTS	51
Changements d'attitude liés aux potentielles discriminations	53
Rapport aux médias	59
Relations avec les professions de santé, du travail social et de l'éducation	60
Conclusion : l'impact sur les comportements	64
V. DISCRIMINATIONS ET ANTITERRORISME : MODÈLES EXPLICATIFS	66
La constitution d'un modèle statistique d'analyse	67
La discrimination comme facteur principal du déclin de confiance dans les institutions	68
La discrimination comme facteur principal de changement de comportement face à l'antiterrorisme	71
Facteurs déterminants de la discrimination	77
Conclusion : ramener la discrimination au centre du débat sur l'antiterrorisme	80
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	80
REMERCIEMENTS	90
ANNEXE. QUESTIONNAIRE	91

Tableaux, encadrés et graphiques

Tableaux

Tableau 1. Distribution en fonction de l'âge	17
Tableau 2. Distribution en fonction du sexe.....	18
Tableau 3. Distribution en fonction de la profession	20
Tableau 4. Score de croyance religieuse (moyenne).....	22
Tableau 5. Fréquence de la pratique religieuse	23
Tableau 6. Score de satisfaction dans la vie.....	24
Tableau 7. Score de confiance dans la police et la gendarmerie	26
Tableau 8. Les motifs invoqués de la discrimination.....	30
Tableau 9. Contact avec éducateur-rices, travailleur-euses sociaux et forces de l'ordre	34
Tableau 10. Contrôles par les forces de l'ordre	35
Tableau 11. Justification des contacts avec les éducateur-rices et travailleur-euses sociaux.....	36
Tableau 12. La justification des contrôles par les forces de l'ordre.....	36
Tableau 13. Traitement lors des interactions	37
Tableau 14. La perception du mode de sélection.....	38
Tableau 15. Le motif de la sélection.....	39
Tableau 16. Le sentiment de sécurité	43
Tableau 17. Impact sur la vie privée	45
Tableau 18. La perception du ciblage	47
Tableau 19. Perception des catégories ciblées.....	48
Tableau 20. Le sentiment de justification du ciblage	49
Tableau 21. Liberté d'expression et thèmes de politique étrangère.....	54
Tableau 22. Liberté d'expression et thèmes de société.....	55
Tableau 23. Changement des habitudes sur internet.....	57
Tableau 24. Changement des habitudes vestimentaires.....	58
Tableau 25. Changement dans le rapport aux médias	59
Tableau 26. Confiance dans les médias	60
Tableau 27. Impact sur la communication avec les médecins et infirmier-ère-s.....	61
Tableau 28. Impact sur la communication avec les éducateur-rices et travailleur-euses sociaux.....	62
Tableau 29. Impact sur la liberté d'expression à l'école	63
Tableau 30. Impact sur les activités caritatives.....	64
Tableau 31. Sentiment de discrimination au cours des cinq dernières années.....	68
Tableau 32. Modèle explicatif de la confiance dans la police	69
Tableau 33. Modèle explicatif de la confiance dans le gouvernement.....	70
Tableau 34. Changement de comportement afin d'éviter les discriminations	72
Tableau 35. Modèle explicatif de l'évitement des discriminations.....	73
Tableau 36. Changement de comportement en fonction de l'expérience de discrimination.....	74
Tableau 37. Modèle explicatif d'être discriminé au cours des cinq dernières années.....	75
Tableau 38. Modèle explicatif du changement d'habitudes (au moins une des dix habitudes).....	76
Tableau 39. Changement d'habitudes	77
Tableau 40. Modèle explicatif de la discrimination (musulman-e-s et groupe de contrôle réunis).....	78
Tableau 41. Taux de discrimination en fonction du niveau de diplôme (musulman.e.s).....	79
Tableau 42. Taux de discrimination en fonction du niveau de diplôme (groupe de contrôle).....	79

Graphiques

Graphique 1. Distribution en fonction de la profession : échantillon musulman-e-s	19
Graphique 2. Distribution en fonction de la profession : groupe de contrôle	19
Graphique 3. Positionnement politique.....	21
Graphique 4. La fréquence de la pratique religieuse.....	23
Graphique 5. Confiance dans les institutions	25
Graphique 6. Le sentiment de discrimination.....	27
Graphique 7. Justification des contrôles des forces de l'ordre	37
Graphique 8. Traitement lors des interactions	38
Graphique 9. Le sentiment de sécurité.....	44
Graphique 10. L'impact sur la vie privée.....	46

Introduction

Pourquoi cette étude ?

Quel est l'effet des politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation sur les populations musulmanes en France ? Les musulman·e·s se sentent-il·elle·s discriminé·e·s par les pouvoirs publics dans le cadre de ces politiques ? Bien que ces questions aient été soulevées par un certain nombre d'études qualitatives ainsi que par des acteurs associatifs et politiques, il n'existe pour l'instant pas de données chiffrées pouvant servir de base à un réel débat sur cette question en France. Cette étude cherche à pallier ce manque.

Depuis les attaques de janvier et de novembre 2015, le débat public en France est marqué par la question de la menace terroriste. Celle-ci n'avait jamais entièrement disparu ; les attentats commis par Mohammed Merah en mars 2012 ont succédé aux attentats de Madrid de 2004 et de Londres en 2005.

Par rapport aux attaques du 11 septembre 2001, les attaques de 2015 se distinguent par une caractéristique commune : les attaquants ne viennent pas de l'étranger, mais sont, pour la plupart, nés sur le territoire français ou européen. Ils ont grandi dans les quartiers des grandes villes françaises, ils ont été éduqués dans les institutions françaises, sont souvent passés par les services sociaux - parfois la prison - de l'État français. Ceci a marqué un tournant dans l'attention des politiques antiterroristes. À la protection des frontières et de la « menace extérieure » s'est ajouté le spectre d'une « menace intérieure » à détecter et prévenir.

C'est ce tournant vers la détection et la prévention de ce que l'on a nommé la « radicalisation » – un tournant pris dès de seconde la moitié des années 2000 par le Royaume-Uni et les Pays-Bas – qui a placé au centre de l'attention les musulman·e·s de France. Les débats sur la laïcité, sur le port du voile ou encore sur certaines pratiques rigoristes de la religion – débats qui préexistaient les débats sur le terrorisme – se sont télescopés avec ceux sur la sécurité. C'est donc dans ce contexte spécifique que nous avons décidé de chercher à comprendre les effets des politiques antiterroristes sur les musulman·e·s de France.

Les politiques antiterroristes en France

L'antiterrorisme français, structuré depuis 1986 autour d'une collaboration active entre des juges antiterroristes spécialisés et des services de police spécifiques, a longtemps été fondé sur une approche avant tout judiciaire d'exception basée sur l'anticipation. La législation antiterroriste permet à la justice de prendre des mesures dérogatoires au droit commun pour toute infraction commise « en relation avec une entreprise à caractère terroriste ». L'appareil antiterroriste français est ainsi pendant des années fondées sur le renseignement humain, l'infiltration de milieux et le démantèlement de réseaux.

La loi de 1986 « relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat »¹, adoptée suite à une vague d'attentats en lien avec la situation au Moyen-Orient, structure l'arsenal législatif de l'antiterrorisme, introduisant des mesures dérogatoires au droit commun, comme l'allongement possible des gardes à vue jusqu'à 96 heures ou encore l'intervention d'un avocat qu'à partir de 72 heures. Cette loi est réactualisée à deux reprises, en 1992² à travers l'adoption d'un nouveau code pénal (en vigueur en 1994) venant préciser les procédures dérogatoires en cas de terrorisme, et en 1996³, après une autre vague d'attentats attribués par le Groupe Islamique Armé (GIA) algérien en 1995.

De nouvelles mesures sont adoptées pour augmenter le champ d'action des policiers après les attentats du 11 septembre 2001, et en 2006 la législation est renforcée avec la loi « relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers »⁴. Cette dernière, qui généralise entre autres la vidéosurveillance, modifie le délit d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » en crime pouvant être puni par 20 ans d'emprisonnement.

Les attentats commis par Mohammed Merah en 2012 à Toulouse remettent cependant en question le monopole laissé aux juges et aux services de police dans la lutte

¹ Légifrance (1986), « Loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat » : <https://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?id=JORFTEXT000000693912>.

² Légifrance (1992), « Loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur » : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000177662&categorieLien=id>.

³ Légifrance (1996), « Loi n° 96-647 du 22 juillet 1996 tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000367689&categorieLien=id>.

⁴ Légifrance (2006), « Loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454124&categorieLien=id>.

antiterroriste. A partir de 2013, la réflexion menée autour du rapport du préfet Yann Jounot⁵ amène le gouvernement français à revoir sa position.

La nouvelle approche annoncée en 2014, introduit pour la première fois l'idée d'une « lutte contre la radicalisation », en reprenant ainsi une série de dispositifs développés aux Pays-Bas dans le cadre de « l'approche compréhensive » (« *Brede benadering* ») et au Royaume-Uni avec le programme « Prevent »⁶. Dans cette optique, l'ensemble de la société (associations de quartier, mosquées) - et les services de l'État en contact avec un large public (éducation nationale, services sociaux, santé, prisons) – sont alors mobilisés. Un numéro vert est créé, invitant l'ensemble des citoyens à signaler des cas d'individus potentiellement radicalisés. Les préfetures sont également mobilisées pour assurer un dialogue avec les autorités représentatives musulmanes locales, ainsi que la coordination des signalements opérés par les agents publics issus de l'Education nationale, les services hospitaliers, sociaux ou encore pénitentiaires, dans le cadre d'état-major de la Sécurité (EMS). Par ailleurs, après les attentats de janvier 2015, l'Etat développe l'idée d'un effort idéologique de contre-discours, à travers par exemple la mise en place de la plateforme « Stop-djihadisme.fr ».

La nouvelle approche est codifiée en mai 2016 avec l'adoption d'une stratégie nationale intitulée « Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme » (PART), s'appuyant sur sept axes principaux : la détection, surveillance et neutralisation, combattre le terrorisme à l'international, densifier la prévention de la radicalisation pour mettre en œuvre une prise en charge individualisée, développer la recherche appliquée du « contre-discours » et mobiliser l'islam de France, mieux protéger les sites et réseaux vulnérables, et enfin, savoir réagir à toutes attaques et manifester la résilience de la nation⁷. Le plan demande ainsi aux « instances » ou « représentants » musulman-e-s en France de se responsabiliser vis-à-vis des violences commises au nom de cette religion.

Pour autant, l'approche judiciaire se poursuit. Le 16 novembre 2015, les autorités françaises mettent en place l'Etat d'urgence, qui introduit de nouvelles possibilités de perquisition et d'assignation à résidence, le renforcement des équipements de surveillance ou des arsenaux militaires, la prévention de la radicalisation, ou encore le

⁵ Yann Jounot (2016), « Prévention de la radicalisation », Rapport SGDSN, dans Mediapart, « Terrorisme : un rapport confidentiel-défense condamnait en 2013 le tout-sécuritaire », 11 janvier 2016 : <https://static.mediapart.fr/files/2016/01/12/295128767-rapport-jounot.pdf> (consulté le 26 mai 2018).

⁶ Sur le développement de ces politiques, voir Ragazzi Francesco (2014) *Vers un "multiculturalisme policier"?: la lutte contre la radicalisation en France, aux Pays Bas et au Royaume-Uni*. Centre d'études et de recherches internationales, Paris.

⁷ Gouvernement Valls III, « Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme », *Dossier de Presse*, 9 mai 2016 : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2016/05/09.05.2016_dossier_de_presse_-_plan_daction_contre_la_radicalisation_et_le_terrorisme.pdf.

recrutement de personnels de sécurité et de surveillance⁸. L'état d'urgence et ses multiples prorogations rencontrent un consensus politique manifeste, constitué notamment par l'approbation systématique du Parlement français⁹.

Or, sa prolongation répétée a soulevé plusieurs problèmes juridiques et politiques, rendus publics notamment par la Commission nationale consultative des droits de l'homme¹⁰. Celle-ci met en avant les détournements des mesures relatives à l'état d'urgence qui dans la pratique, ne viseraient pas seulement les individus susceptibles d'appartenir à la mouvance terroriste. Il ressort en effet que les musulman·e·s ayant une pratique conservatrice de leur religion mais non violente, ont largement subi les effets arbitraires de l'état d'urgence. Une grande majorité de juristes et de chercheurs ont alors dénoncé à plusieurs reprises les problèmes démocratiques que posaient la répétition et l'instauration sur le long terme de mesures supposées relever de l'exceptionnel¹¹. Le gouvernement actuel, en place depuis mai 2017, a choisi ainsi de prolonger cette orientation et ce plan d'action.

Les effets de l'antiterrorisme

C'est dans ce contexte, caractérisé par une escalade des mesures sécuritaires d'une part et par l'élargissement de la portée de l'antiterrorisme d'une pratique judiciaire et policière ciblée à une pratique de prévention qui vise un public beaucoup plus large, que se pose la question des effets des politiques antiterroristes. La logique du « signalement », les injonctions à la réforme de l'islam, et plus généralement l'association récurrente dans le

⁸ Ludovic Jeanne (2017), « Les enjeux du recrutement pour les services de renseignement français », in *The Conversation*, 6 juin 2017 : <https://theconversation.com/les-enjeux-du-recrutement-pour-les-services-de-renseignement-francais-78505> (consulté le 30 mai 2018).

⁹ Analyse du scrutin n° 1191, « Scrutin public sur l'ensemble du projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions (première lecture) », *Première séance* du 19/11/2015 : <http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/%28legislature%29/14/%28num%29/1191>. Et, Analyse du scrutin n° 2, « Scrutin public sur l'ensemble du projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (première lecture) », *Deuxième séance* du 06/07/2017 : [http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/15/\(num\)/2](http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/15/(num)/2).

¹⁰ CNCDH (2017), « Avis sur le suivi de l'état d'urgence et les mesures antiterroristes de la loi du 21 juillet 2016 », 26 janvier 2017 : http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170126_avis_suivi_de_letat_durgence_et_mesures_antiterroristes.pdf.

¹¹ Cf. « L'Appel du 12 juillet » des universitaires contre la banalisation de l'Etat d'urgence, dans Libération et Médiapart : http://www.liberation.fr/debats/2017/07/12/banalisation-de-l-etat-d-urgence-une-menace-pour-l-etat-de-droit_1583331 (consulté le 12 mai 2018) ; ou encore Vanessa Codaccioni (2018), « L'Etat d'urgence en France: profilage et régime d'exception discriminatoire », in MONITOR, janvier : <http://monitoracism.eu/etat-durgence-en-france/> (consulté le 12 mai 2018). Voir également le rapport critique du Sénat sur les politiques de lutte contre la radicalisation : Esther Benbassa et Catherine Troendlé (2017), « Rapport final de la mission d'information sur le désendoctrinement, le désembrigadement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe », *Commission des Lois du Sénat*, 12 juillet 2017 : http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201707/rapport_final_de_la_mission_dinformation_sur_le_desendoctrinement_le_desembrigadement_et_la_reinsertion_des_djihadistes_en_france_et_en_europe.html (consulté le 28 août 2018).

débat public entre islam, islamisme et terrorisme sont-elles en train d'engendrer des sentiments de discrimination et d'exclusion auprès des populations musulmanes en France ?

Un certain nombre de chercheurs se sont penchés sur la question des effets des politiques antiterroristes. Ces études permettent souvent d'obtenir une photographie détaillée de certains cas individuels ou de petits groupes, obtenue principalement à travers des méthodes qualitatives (ethnographie¹², entretiens individuels¹³ ou collectifs¹⁴). Ces études sont pour l'instant surtout concentrées sur le Royaume-Uni¹⁵, bien qu'il existe quelques études comparatives¹⁶.

Dans l'ensemble, ces travaux, principalement issus de la sociologie critique, postulent un effet performatif des politiques antiterroristes, participant notamment à la construction d'une identité « musulmane ». Bien qu'elles ne soient pas toutes basées sur un cadre théorique explicite, elles contribuent à des débats sur le « racisme d'État »¹⁷ ou sur la question du « risque »¹⁸. La majorité cependant souscrit à l'analyse selon laquelle

¹² Victoria Brittain (2009), « Besieged in Britain », in *Race & Class* 50(3) : 1-29.

¹³ Leda Blackwood, Nick Hopkins & Stephen Reicher (2016), « From theorizing radicalization to surveillance practices : Muslims in the cross hairs of scrutiny », in *Political Psychology*, vol. 37(5) : 597-61 ; Laura Zahra McDonald (2011), « Securing Identities, Resisting Terror: Muslim Youth Work in the UK and its Implications for Security », in *Religion, State and Society*, 39(2-3) : 177-189.

¹⁴ Imran Awan (2012), « "I Am a Muslim Not an Extremist": How the Prevent Strategy Has Constructed a "Suspect" Community », in *Politics & Policy* 40(6) : 1158-1185 ; Tufyal Choudhury & Helen Fenwick (2011), « *The impact of counter-terrorism measures on Muslim communities* », in *International Review of Law, Computers & Technology*, 25(3) : 151-181 ; Lee Jarvis & Michael Lister (2013), « Disconnected Citizenship? The Impacts of Anti-terrorism Policy on Citizenship in the UK », in *Political Studies*, Vol. 61-3 : 656-675 ; Arun Kundnani (2009), *Spooked! How not to prevent violent extremism*, London, Institute of Race Relations ; Mark McGovern Mark & Angela Tobin (2010), *Countering Terror or Counter-Productive: Comparing Irish and British Muslim Experiences of Counter-insurgency Law and Policy*, Ormskirk, Edge Hill University ; Gabe Mythen & Sandra Walklate (2009), « 'I'm a Muslim, but I'm not a Terrorist': Victimization, Risky Identities and the Performance of Safety », in *British Journal of Criminology*, 49(6) : 736-754.

¹⁵ L. Jarvis Lee & M. Lister, *op. cit.* ; G. Mythen & S. Walklate, *op. cit.* ; Stephen Vertigans (2010), « British Muslims and the UK government's "war on terror" within: evidence of a clash of civilizations or emergent de-civilizing processes? », in *The British Journal of Sociology*, 61(1) : 26-44.

¹⁶ Anika Haverig (2013), « Managing Integration: German and British Policy Responses to the 'Threat from Within' Post-2001 », in *Journal of International Migration and Integration*, 14(2) : 345-362 ; Poynting Scott & Perry Barbara (2007), « Climates of hate: Media and state inspired victimisation of muslims in Canada and Australia since 9/11 », in *Current Issues Criminal Justice*, HeinOnline, 19(2) : 360-380 ; Spalek Basia & Imtoul Alia (2007), « Muslim Communities and Counter-Terror Responses: 'Hard' Approaches to Community Engagement in the UK and Australia », in *Journal of Muslim Minority Affairs*, 27(2) : 185-202.

¹⁷ V. Brittain, *op. cit.* ; Liz Fekete (2004), « Anti-Muslim Racism and the European Security State », in *Race & Class* 46(1) : 3-29.

¹⁸ Charlotte Heath-Kelly (2012), « Reinventing prevention or exposing the gap? False positives in UK terrorism governance and the quest for pre-emption », in *Critical Studies on Terrorism* 5(1) : 69-87 ; Mythen Gabe, Walklate Sandra & Khan Fatima (2012), « 'Why Should We Have to Prove We're Alright?' : Counter-terrorism, Risk and Partial Securities », in

l'antiterrorisme en Europe n'est pas vécu comme une expérience isolée par les musulman-e-s, mais comme l'appartenance à une « communauté suspecte »¹⁹. Les travaux de Pantazis et Pemberton²⁰, qui reprennent et actualisent les travaux de Paddy Hilyard sur les effets de l'antiterrorisme, sont particulièrement représentatifs de cette approche. Selon eux, les musulman-e-s ont ainsi remplacé les Irlandais en tant que « communauté suspecte » au Royaume-Uni. Bien qu'elles fassent l'objet d'un débat théorique encore non résolu²¹, ces études ont apporté un riche matériau empirique qualitatif, pour l'instant presque inexistant en France. La principale critique qui peut cependant leur être adressée est celle de leur représentativité. Notre étude tente de remédier précisément à cette limite méthodologique.

En France, il existe pour l'instant très peu d'études portant directement ou indirectement sur la question des effets de l'antiterrorisme, en particulier sous l'angle du vécu individuel et des perceptions collectives. Les recherches existantes portent avant tout sur la généalogie de l'antiterrorisme, sur sa dimension juridique ou sur des cas d'étude qualitatifs²². Il existe une littérature principalement historique et de sociologique

Sociology, vol. 47(2) : 383-398 ; Gabe Mythen, Sandra Walklate & Elizabeth Jane Peatfield (2017), « Assembling and deconstructing radicalisation in PREVENT: A case of policy-based evidence making? », in *Critical Social Policy*, SAGE Publications UK; London, 37(2) : 180–201.

¹⁹ T. Choudhury & H. Fenwick, *op. cit.*

²⁰ Pantazis Christina & Pemberton Simon (2009), « From the 'Old' to the 'New' Suspect Community: Examining the Impacts of Recent UK Counter-Terrorist Legislation », in *British Journal of Criminology*, Oxford University Press 49(5) : 646–666.

²¹ Voir par exemple les travaux de Greer, mais aussi Ragazzi (2016) pour une analyse critique de ce débat. Steven Greer (2010), « Anti-Terrorist Laws and the United Kingdom's "Suspect Muslim Community": A Reply to Pantazis and Pemberton », in *British Journal of Criminology*, 50(6) : 1171–1190 ; Francesco Ragazzi (2016), « Suspect community or suspect category? The impact of counter-terrorism as 'policed multiculturalism' », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(5) : 724-741.

²² Raphaëlle Camilleri (2012), *Impact of counter-terrorism on communities: France background report*, London, Institute for Strategic Dialogue ; Mathieu Rigouste (2014), *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte ; Peter (2008), Political Rationalities, « Counter-terrorism and Policies on Islam in the United Kingdom and France », in Eckert Julia M. (ed.), *The Social Life of Anti-Terrorism Laws: The War on Terror and the Classifications of the "Dangerous Others"*, Bielefeld, Transcript Verlag, pp. 79–108. Il existe par ailleurs une littérature grise issue du milieu associatif: Yasser Louati (2015), « L'Exception Française: From Irrational Fear of Muslims to their Social Death Sentence », in *Islamophobia Studies Journal*, Vol. 3(1) : 90-105; voir aussi les rapports par exemple du CCIF (2018), *Rapport sur l'islamophobie pendant l'année 2017 : Dates, chiffres et questions* : <http://www.islamophobie.net/wp-content/uploads/2018/04/ccif-rapport-2018.pdf> (Consulté le 20 septembre 2018) ; ou d'Amnesty international (2017), *Des mesures disproportionnées, L'ampleur grandissante des politiques sécuritaires dans les pays de l'UE est dangereuse* : <https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR0153422017FRENCH.PDF> (consulté le 10 août 2018). Voir également les activités de l'Observatoire de l'Islamophobie : <https://observatoireislamophobie.wordpress.com/> (consulté le 20 septembre 2018) ; ou encore les publications de l'association Action Droit des Musulmans (2017), *Avis sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme*, 28 septembre 2017 : <http://adm1.unblog.fr/2017/09/28/adm-avis-sur-le-projet-de-loi-renforçant-la-securite-interieure-et-la-lutte-contre-le-terrorisme/> (consulté le 20 septembre 2018).

qualitative consolidée sur l'islam de France²³. Les travaux quantitatifs dont nous disposons se concentrent eux sur les discriminations subies par les populations issues de l'immigration²⁴, sur les rapports entre minorités racialisées et les forces de l'ordre²⁵ ou sur d'autres thèmes relatifs aux populations musulmanes²⁶.

Après les révoltes de 2005, suscitées par la mort de deux adolescents issus de l'immigration postcoloniale à Clichy-sous-Bois, plusieurs études ont été menées pour essayer de comprendre le malaise d'intégration de ces populations issues de l'immigration de leurs parents. C'est notamment le cas de la démarche conjointe entreprise par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et l'Institut national d'Études Démographiques (INED) à travers leur enquête « Trajectoires et origines », réalisée la première fois en 2008 et en 2009. L'ouvrage, dirigé par Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, qui s'appuie sur les résultats collectés lors de cette étude, rappelle que la question des discriminations ne se « postule pas, elle

²³ Il est difficile ici de citer tous les travaux existants. On notera cependant parmi ceux-ci Césari Jocelyne (2004), *L'islam à l'épreuve de l'occident*, Paris, La Découverte ; Bruno Etienne (2003), *Islam, les questions qui fâchent*, Paris, Bayard ; Vincent Geisser Vincent (1997), *Ethnicité républicaine : les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences-Po ; Gilles Kepel (1987), *Les banlieues de l'islam*, Paris, Le seuil ; Riva Kastoryano (2004), « Religion and incorporation: Islam in France and Germany », in *International Migration Review* 38(3) : 1234-1255 ; Marcel Maussen (2006), « Representing and regulating Islam in France and in the Netherlands », in *Muslims in Europe and in the United States Conference*, Harvard University, 15-16 décembre : 1-16 ; Vincent Geisser & Aziz Zemouri Aziz (2007), *Marianne et Allah. Les politiques français face à la question musulmane*, Paris, La Découverte ; Jonathan Laurence & Justin Vaïsse (2007), *Intégrer l'islam : la France et ses musulmans, enjeux et réussites*, Paris, Odile Jacob ; Sophie Body-Gendrot (2013), « Immigration, Islam, and the Politics of Belonging in France, A Comparative Framework », in *Ethnic and Racial Studies*, 36(7) : 1257-1258 ; Franck Frégosi (2008), *Penser l'islam dans la laïcité*, Paris, Fayard ; Riva Kastoryano (2004), « Religion and incorporation: Islam in France and Germany », in *International Migration Review*, 38(3) : 1234-1255 ; Rémy Leveau Khadija Mohsen-Finan & Catherine Wihtol de Wenden (Eds) (2001), *L'islam en France et en Allemagne : identités et citoyennetés*, Paris, La Documentation Française ; Jonathan Laurence & Justin (2007), *Integrating Islam: Political and religious challenges in contemporary France*, Brookings Institution Press ; Jocelyne Cesari (2002), « Islam in France: The shaping of a religious minority », in Yvonne Yazbeck Haddad, *Muslims in the West: From sojourners to citizens* : 36-51 ; Valérie Amiraux (2001), *Acteurs de l'islam entre Allemagne et Turquie : Parcours militants et expériences religieuses*, Paris, Editions L'Harmattan.

²⁴ Mirna Safi & Patrick Simon (2013), « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines représentations, expériences subjectives et situations vécues », in *Economie et statistique*, 464(1) : 245-275.

²⁵ Pour un état de la question, voir Roux Guillaume (2017), « Expliquer le rejet de la police en banlieue : discriminations, "ciblage des quartiers" et racialisation. Un état de l'art », in *Droit et société*, 97(3). Voir en particulier Fabien Jobard & René Lévy (Dir.) (2009), *Police et minorités visibles : le contrôle d'identité à Paris*, New York, Open Society Institute : <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/docs-actualites/rapport-facies.pdf>.

²⁶ Sylvain Brouard & Vincent Tiberj (2005) *Français comme les autres : Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques ; Patrick Simon & Vincent Tiberj (2013) *Sécularisation ou regain religieux : La religiosité des immigrés et de leurs descendants*, Paris, Institut national d'études démographiques.

se mesure »²⁷. Le rapport de 2010 présentant les premiers résultats soulignait déjà la défiance importante de la part des descendants d'immigrés maghrébins et d'Afrique subsaharienne vis-à-vis des institutions policières, en raison notamment des nombreux contrôles de police qu'il-elle-s ont pu subir au cours d'une seule année²⁸.

Notons également que la deuxième itération de l'enquête EU-MIDIS (II) publiée par l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne « *The Second European Union Minorities and Discrimination Survey* » parue en 2018, montre que dix années après la première itération de l'enquête, le sentiment de discrimination des immigrants s'identifiant comme musulman-e-s et de leurs enfants nés dans l'Union européenne n'a pas évolué, et demeure toujours aussi important²⁹. Les études récentes insistent ainsi sur l'importance d'une discrimination ressentie, soit par les populations musulmanes, soit par les populations considérées de l'extérieur comme étant musulmanes, à savoir les personnes d'origine maghrébine, turque ou encore sub-saharienne ou caribéenne.

Des données quantitatives pour le débat public

L'objectif de ce rapport est donc de tenter à pallier le manque actuel de données spécifiques sur l'effet des politiques antiterroristes sur les populations afin d'informer à la fois la discussion scientifique et le débat public qui n'a pour l'instant pas eu réellement lieu. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce manque.

La première raison tient sans doute à ce que les attentats sont encore trop frais dans les mémoires. Les discussions sont actuellement focalisées sur la question importante et légitime de la prévention. Comment mettre en place une politique antiterroriste plus efficace ? Comment prévenir les prochaines attaques ? Comment faire face à la situation des prisons ? Que faire des personnes signalées par une « fiche S » ? Les questions ne manquent pas et occupent l'ensemble des acteurs politiques et associatifs. Or, il est désormais nécessaire de s'interroger sur le lendemain de l'urgence sécuritaire. Une fois la menace terroriste éloignée - comme historiquement cela toujours été le cas - dans quelles conditions se trouvera la société française, et quel sera le sentiment de sa population musulmane ? Les politiques actuelles, légitimement occupées à fournir une

²⁷ Cris Beauchemin, Christelle Hamel & Patrick Simon Patrick (2016), « Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France », INED éditions, p. 15.

²⁸ Cris Beauchemin, Christelle Hamel & Patrick Simon Patrick (2010), « Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France - Premiers résultats », in *Enquête TeO*, INED, Octobre 2010, p. 110-111 ; Fabien Jobard & René Lévy (Dir.) (2009), *op.cit.*

²⁹ Cf. European Union Agency for Fundamental Rights (2018), « Chapter 4. Racism, xenophobia and related intolerance », in European Union Fundamental Rights Agency (2018) *Second European Union minorities and discrimination survey*. Luxembourg, Publication Office. <http://fra.europa.eu/en/project/2015/eu-midis-ii-second-european-union-minorities-and-discrimination-survey>.

réponse sécuritaire adéquate, sont-elles en train d'avoir un impact négatif sur la cohésion sociale, qui forme non seulement le socle du fonctionnement démocratique, mais également la base d'une politique efficace de prévention à long terme ?

La deuxième raison de l'absence d'un réel débat sur ces questions, réside probablement dans un manque de données chiffrées qui permettrait de donner une consistance au phénomène. En effet, le débat sur l'antiterrorisme en France s'est pour l'instant cantonné d'une part à des arguments juridiques de principe sur les menaces que peuvent faire peser les mesures de sécurité sur les libertés civiles. D'autre part, il a été nourri par des arguments basés sur la médiatisation de cas individuels d'abus ou d'excès particulièrement marquants. Or, il est facile d'opposer un exemple à un autre exemple et de remettre en question la représentativité des situations personnelles. Dans ces conditions, un débat informé n'est pas possible. Le but de cette étude est donc d'une part d'informer les pouvoirs publics, et plus particulièrement les acteurs de l'antiterrorisme et de la lutte contre la radicalisation, afin de leur fournir un retour sur les effets de leur action. D'autre part, il s'agit d'informer les acteurs du milieu associatif pour leur permettre d'établir une vision d'ensemble et de placer dans un contexte plus large les cas spécifiques auxquels il-elle-s sont confrontés dans leur travail quotidien.

Méthodologie

Questions de recherche

Les questions de recherche de cette étude sont donc les suivantes :

Quel est l'effet des politiques de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la radicalisation sur les populations s'identifiant comme musulmanes en France ? Celles-ci génèrent-elles un sentiment de discrimination ?

Les termes méritent d'être précisés. Il s'agit tout d'abord de s'intéresser, non pas au phénomène terroriste, ni au soutien supposé de l'action de groupes terroristes d'une partie de la population, ni de tenter de déceler la prétendue propension de certaines parties de la population à s'engager elles-mêmes dans le terrorisme - un agenda de recherche sujet à débat³⁰. Il ne s'agit pas non plus d'évaluer le bien-fondé ou l'efficacité

³⁰ Voir par exemple Olivier Galland & Anne Muxel (dir.) (2018), *La tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, Paris, PUF et la lecture critique proposée par Jean Bauberot (2018), « L'ouvrage « La tentation radicale' d'O. Galland et d'A. Muxel : une enquête défectueuse », in « Blog : Laïcité et regard critique sur la société », *Médiapart*, 10 Avril : <https://blogs.mediapart.fr/jean-bauberot/blog/100418/l-ouvrage-la-tentation-radicale-d-o-galland-et-d-muxel-une-enquete-defectueuse> (consulté le 28 Septembre 2018) ; ou encore Hakim El Karoui (2016), *Un islam français est possible*, rapport, Institut Montaigne, septembre 2016 ; et le texte de Jalila Sbai (2018), « Un projet aux relents coloniaux pour

des politiques antiterroristes - c'est-à-dire leur capacité à effectivement prévenir ou entraver les actions violentes. Le but poursuivi est différent ; il s'agit de tenter de comprendre l'effet des politiques mises en œuvre par le gouvernement afin de lutter contre le terrorisme, et plus particulièrement de cet effet sur le sentiment de discrimination des populations musulmanes.

Deuxièmement, il s'agit de définir ce que l'on entend par « populations musulmanes ». Les enquêtes citées plus haut adoptent une variété de définitions de ce que l'on entend par une personne « musulmane ». Nous choisissons d'adopter une approche basée sur l'auto-identification, c'est-à-dire de n'inclure, dans l'échantillon de recherche que les personnes qui s'identifient-elles mêmes comme musulmanes³¹. Nous considérons en effet, en ligne avec les travaux de Richard Jenkins³² ou de Rogers Brubaker³³ que les identités sociales ne sont pas des essences fixes – elle se construisent dans l'interaction entre les formes d'auto-identification et les pratiques externes de catégorisation. Cette approche permet d'éviter un certain nombre d'écueils que l'on retrouve dans plusieurs enquêtes, à savoir l'attribution, par les chercheurs, du label « musulman.e.s » à des enquêtés au travers de variables objectivées comme le lieu de naissance, le lieu de naissance des parents ou encore la religion des parents. Comme il l'a été soulevé plus haut, cela revient en effet à nier le fait que l'identification de certaines personnes au signifiant « musulman.e.s » est subjectif et pluridimensionnel³⁴ ; cette identification peut être à la fois religieuse (avec l'islam), traditionnelle, familiale ou encore politique³⁵. Or, chacun est également libre de rejeter son groupe social d'origine et la religion à laquelle il ou elle est censé.e appartenir. Ainsi le groupe des musulman.e.s de cette enquête exclut les personnes issues de familles ou de pays musulman.e.s mais qui ne s'identifient pas avec ce groupe. Nous choisissons enfin de mettre ce terme au pluriel - il n'existe en effet pas une seule population ou communauté musulmane en France, mais comme le montre notre enquête, un ensemble hétéroclite et divers.

Il faut enfin expliciter ce que nous entendons par la relation que nous tentons d'établir entre les politiques antiterroristes et les populations musulmanes en France. Nous partons d'une hypothèse de travail assumée, qui est l'angle de la discrimination – avec l'objectif toutefois de mettre cette hypothèse à l'épreuve des données empiriques recueillies par l'enquête. Ce choix se justifie par le ciblage spécifique et documenté dont

l'islam de France - « L'islam, une religion française » de Hakim El-Karoui », in *Orient XXI*, 9 mars : <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/un-projet-aux-relents-coloniaux-pour-l-islam-de-france,2325> (Consulté le 28 Septembre 2018).

³¹ Sur ce point, voir aussi Brouard and Tiberj, 2005, *op. cit.*

³² Richard Jenkins (2014), *Social identity*, New York, Routledge.

³³ Rogers Brubaker & Frederick Cooper (2000), « Beyond "identity" », in *Theory and society*, 29(1) : 1-47.

³⁴ Nadia Jeldtoft (2011), « Lived Islam: religious identity with 'non-organized' Muslim minorities », in *Ethnic and Racial Studies*, n°1, 34(7) : 1134-51.

³⁵ Rogers Brubaker (2013), « Categories of analysis and categories of practice: A note on the study of Muslims in European countries of immigration », in *Ethnic and Racial Studies*, n°1, 36(1) : 1-8.

font l'objet les populations musulmanes en France et en Europe³⁶. Nous cherchons ainsi à saisir dans cette enquête à la fois le vécu individuel, les perceptions collectives, et les modifications de comportement en relation avec ces politiques. Comme l'a montré un certain nombre d'enquêtes, et comme le démontre la nôtre (voir chapitre 1), les populations musulmanes se sentent plus discriminées que le groupe de contrôle dans un grand nombre de domaines de la vie quotidienne³⁷. Le point de départ de l'enquête est donc de savoir si les politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, qui visent de façon disproportionnée les musulman·e·s, participent de ce sentiment de discrimination.

Précisons enfin certaines définitions. Nous définissons, dans le questionnaire proposé aux enquêtés, la discrimination comme « toute forme de traitement qui vous ait favorisé ou défavorisé sur la base de certaines de vos caractéristiques ou de vos choix personnels, telles que vos origines, votre nationalité, votre ethnicité ou votre religion – réelle ou supposée », une définition partagée par de nombreux chercheurs et organes internationaux³⁸. Lorsque nous traitons des discriminations spécifiquement orientées vers les musulmans, nous reprenons la définition de l'islamophobie utilisée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), à savoir « l'attitude d'hostilité systématique envers les musulmans, les personnes perçues comme telles et/ ou envers l'islam ». C'est une définition similaire à celle donnée par Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed dans leurs travaux, qui définissent eux l'islamophobie comme le « processus social complexe de racialisation/altérisation appuyée sur le signe de l'appartenance (réelle ou supposée) à la religion musulmane » qui nous semble utile et opératoire³⁹.

Stratégie pour la formulation du questionnaire

Une approche participative : la constitution d'un comité consultatif

Afin de prendre en considération le point de vue des acteurs principaux concernés par l'enquête, nous avons choisi d'établir un « comité consultatif », composé d'acteur·rices engagés à la fois dans la lutte antiterroriste et dans celle contre les discriminations et l'islamophobie. Le comité consultatif a été consulté à de nombreuses reprises et a fourni

³⁶ European Union Fundamental Rights Agency (2018), *Second European Union minorities and discrimination survey*, Luxembourg, Publication Office : <http://fra.europa.eu/en/project/2015/eu-midis-ii-second-european-union-minorities-and-discrimination-survey> (consulté le 12 septembre 2018).

³⁷ Claire Adida, David Laitin, Marie-Anne Valfort (2010), « Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays? Une étude expérimentale sur le marché du travail », *Rapport de la Fondation franco-américaine et de Sciences Po*, Paris, Sciences Po.

³⁸ CNCDH (2018), *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xenophobie - Année 2017*, Paris, La Documentation Française.

³⁹ Abdellali Hajjat & Marwan Mohammed (2013), *Islamophobie. Comment les élites françaises construisent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte, p. 20.

un travail précieux lors de l'élaboration du questionnaire de l'enquête et des pré-tests. L'objectif du travail avec le comité consultatif était de préserver l'autonomie scientifique des institutions de recherche, tout en veillant à ce que les résultats de la recherche soient pertinents pour les débats sur l'élaboration des politiques.

Étant donné que les affiliations peuvent changer rapidement dans le milieu associatif, nous notons ci-dessous les organisations au nom desquelles les membres du comité ont participé à nos travaux lors du lancement du projet en 2016. Nombre d'entre elles ne sont plus affiliées à ces organisations. Les personnes suivantes ont participé au comité consultatif :

Nom	Prénom	Organisation	Nom complet
Sihame	Assbague	SCF	Stop le Contrôle au Faciès (actuellement journaliste indépendante)
Nadia	Benmoussa		Commune de Villeneuve Saint Georges
Samia	Hathroubi	Coexister	Coexister & Foundation For Ethnic Understanding (anciennement)
Yasser	Louati	CJL	Comité Justice et Libertés pour Tous ⁴⁰
Nonna	Mayer	CNCDH	Commission Nationale Consultative des Droits de L'Homme
Dhaou	Meskine		École la Réussite
Moungi	Rouaiguia	CRI	Coordination contre le Racisme et l'islamophobie - Marseille

Composition du comité consultatif en 2016

Le résultat du travail collectif

La réflexion de l'équipe scientifique s'est nourrie des commentaires du comité consultatif. La validation finale du questionnaire s'est faite cependant exclusivement sur des critères scientifiques. Le questionnaire est divisé en quatre parties. La première partie, « Questions Générales » a pour but de saisir les données générales des répondant·e·s sur leur vision de la société française. La deuxième partie, « expérience des discriminations sociétales » cherche à replacer l'éventuelle expérience personnelle de la discrimination liée à l'antiterrorisme dans le cadre plus large des discriminations sociétales. La troisième partie s'intéresse aux perceptions des politiques de lutte contre le terrorisme, en termes

⁴⁰ Yasser Louati a été porte-parole du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) jusqu'en 2016, mais il ne l'était plus depuis quelques mois au moment de rejoindre le comité consultatif. La première version de ce rapport, publiée le 1^{er} Octobre 2018, indiquait de façon erronée qu'il représentait le CCIF au sein du comité. Cette erreur, qui est de la responsabilité des auteurs, a été corrigée dans cette version.

d'efficacité et d'influence sur les comportements individuels. La quatrième partie s'intéresse à l'impact de l'antiterrorisme sur la vie quotidienne des enquêté-e-s, notamment sur les possibles changements de comportement. La dernière partie recueille enfin des informations démographiques et générales sur les répondant-e-s (voir le détail du questionnaire en annexe).

Constitution des échantillons

Méthode d'échantillonnage : la méthode dite du « sous-échantillon »

Pour constituer un échantillon d'une catégorie peu représentée au sein de la population générale comme c'est le cas des musulman-e-s, l'IFOP a eu recours à la méthode dite du « sous-échantillon ». En effet, lorsque l'on ne dispose pas – comme c'est le cas pour les personnes d'origine ou de religion musulmane – des données statistiques permettant d'établir des variables de quotas et/ou de redressement uniquement sur cette cible, la procédure méthodologiquement la plus valable consiste alors à interroger cette cible au sein d'un échantillon plus large, pour lequel on dispose de données fiables et récentes. En effet, dans les études réalisées auprès d'un sous-échantillon extrait d'un échantillon national représentatif, les variables de quotas et de redressement sont fixées sur l'échantillon global à partir des données INSEE disponibles pour l'ensemble des personnes majeures résidant en France métropolitaine. Dans cette configuration, c'est donc la qualité de l'échantillon global qui a garanti la représentativité du sous-échantillon.

Ce procédé est assez couramment utilisé, y compris pour les cibles au taux de pénétration inférieur à 10 %. Certes, en dessous de ce seuil, cela peut présenter des risques, car plus la distorsion est importante entre les deux univers (celui recherché et celui qui garantit sa représentativité), moins on peut acquérir la certitude que le sous-échantillon est réellement représentatif de la sous-population visée. Toutefois, compte tenu de l'absence de données de référence sur la population ciblée, la méthode la plus solide statistiquement est bien celle qui consiste à extraire un sous-échantillon à partir d'un échantillon global offrant toutes les garanties de représentativité. Cette méthode a été appliquée pour les échantillon « musulman-e-s » et pour le « groupe de contrôle » (non-musulman-e-s).

Recueil des données

L'enquête⁴¹ a été réalisée auprès d'un échantillon total de 927 individus : un échantillon cible représentant les musulman-e-s de France et un groupe de contrôle, représentant l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine, âgée de 15 ans et plus, de

⁴¹ Nous reprenons ici les données fournies par l'IFOP.

nationalité française ou étrangère⁴². Ces deux échantillons sont tirés d'un échantillon global de 8 300 personnes dont la représentativité est basée sur la méthode des quotas. Celle-ci prend en compte des critères sociodémographiques (sexe de l'individu, âge de l'individu), socioprofessionnels (profession de l'individu), géographiques (région administrative, taille d'unité urbaine, proportion d'immigrés dans la commune ou du quartier (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique - IRIS⁴³) de résidence), civiques (nationalité⁴⁴). Ces quotas ont été définis à partir des données du recensement de l'INSEE pour la population âgée de 15 ans et plus résidant en métropole. Les réponses aux questionnaires ont été recueillies par téléphone fixe ou portable, entre le 5 février et le 3 mars 2018.

L'échantillon « musulman-e-s » est constitué de 426 personnes (soit 5,1 % de l'échantillon global) se déclarant de religion musulmane. Concrètement, après une série de questions portant sur l'âge, le sexe et la profession de la personne interviewée, l'enquêteur-euse pose la question suivante : « Les questions suivantes portent sur la religion. Vous pouvez répondre que vous ne savez pas ou refuser de répondre. En parlant de religion, diriez-vous que vous êtes... ? » et proposait sept choix : « catholique ; protestant ; musulman ; orthodoxe ; juif ; une autre religion ; sans religion » auxquels s'ajoutaient deux possibilités : refuser de répondre ou ne pas savoir⁴⁵. L'échantillon « musulman-e-s » est alors composé des personnes qui ont répondu « musulman-e-s » à cette question filtre.

Ce choix méthodologique a pour conséquence l'inclusion à la fois des musulman-e-s issus de familles musulmanes et des musulman-e-s « convertis » (issus par exemple d'une famille catholique). Il exclut cependant ce qui est parfois considéré comme un critère de nature culturelle, c'est à dire les « personnes déclarant avoir au moins un de leurs parents (père, mère) musulman-e », quel que soit le sentiment d'appartenance religieuse qu'elles expriment actuellement. Nous avons délibérément choisi de ne pas inclure cette catégorie dans cet échantillon.

⁴² L'enquête ne comprend donc pas les personnes résidant dans les territoires français d'Outre-mer – soit 3,2% de la population française (2,1 millions au 01.01.14), ni les Français-e-s de l'étranger (1,6 million au 31.12.2012). Le périmètre de l'étude est restreint aux personnes vivant dans un ménage ordinaire, c'est-à-dire qui partagent la même résidence principale avec ou sans liens de parenté. Tout comme les études précédentes réalisées auprès des musulmans (ex : enquête TeO en 2008-2009, enquête Ifop-Institut Montaigne en 2016), ce champ de l'enquête exclut donc : La population vivant dans des collectivités (foyer de travailleur, cité universitaire, maison de retraite, établissement de soins ou de convalescence, communauté religieuse, centre d'hébergement ou d'accueil) ; La population d'établissements sans résidence personnelle (internat, caserne, établissement pénitentiaire) ; La population vivant dans des habitations mobiles (ex : habitation mobile terrestre, marinier, sans-abri).

⁴³ Catégorie statistique de l'INSEE. Pour plus d'informations, voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1523>.

⁴⁴ L'enquête inclut non seulement les Français-e-s mais aussi les étranger-ère-s vivant en métropole, soit environ 6% de l'ensemble de la population vivant sur le territoire (d'après les données Insee du recensement 2012).

⁴⁵ Voir le détail du questionnaire en annexe.

L'échantillon de contrôle est lui constitué de 501 personnes non musulmanes ou sans parents de religion musulmane - c'est-à-dire qu'elles n'avaient aucun lien personnel ou parental avec l'islam – représentatives de l'ensemble de la population française.

Méthodes d'analyse

Plusieurs méthodes statistiques ont été utilisées pour réaliser les analyses. La description des variables est principalement réalisée à l'aide de tableaux de fréquence. L'exploration de liens entre deux variables a été effectuée à l'aide de tableaux croisés et de tableaux de moyennes. Un modèle explicatif a été développé dans le chapitre V, afin de tester le poids respectif d'une série de facteurs explicatifs sur le phénomène étudié.

Différentes techniques de modélisation statistique ont été utilisées tout au long de ce rapport. Le choix de modèles de régression linéaire ou de modèles de régression logistique binomiale dépend du type de variable à expliquer (quantitatif ou dichotomique). La modélisation statistique permet d'intégrer un raisonnement causal pour expliquer un phénomène. Ces techniques statistiques présentent l'avantage de permettre d'estimer les effets propres (parfois appelés effets purs ou nets) de chacune des variables explicatives introduites dans le modèle, ce qui revient à neutraliser l'effet des autres variables explicatives sur la variable à expliquer.

Les analyses réalisées comportent cependant certaines limites, dues notamment à la taille de l'échantillon. Une population d'environ 500 personnes rend plus difficile l'établissement de relations statistiquement significatives et empêche la réalisation d'analyses fines, lorsqu'elles s'appliquent à des groupes de taille modeste. Il est donc important de tenir compte de ces limites lors de la lecture des données statistiques de cette étude.

I. LES MUSULMAN·E·S DE FRANCE

POINTS CLÉS

- Cette étude se base sur un échantillon de 927 entretiens, dont 426 effectués auprès de personnes se déclarant « musulmanes » et 501 auprès de personnes n'ayant pas de lien avec l'islam.
- L'échantillon musulman·e·s se distingue du groupe de contrôle par la distribution des âges (les musulman·e·s sont dans l'ensemble plus jeunes), des situations professionnelles (plus d'inactif·ives tels que les enfants ou étudiant·e·s, moins de retraité·e·s, plus d'employé·e·s et d'ouvrier·ère·s) par leur pratique religieuse (plus assidue) et par leur positionnement politique (plus à gauche).
- Les musulman·e·s ont, dans l'ensemble, autant (voire légèrement plus) confiance que le groupe de contrôle dans les institutions de l'État et de la société française (armée, sécurité sociale, école, mairie, justice, etc.). Comme le groupe de contrôle, ces dernier·ère·s placent les politiques et les médias au bas de l'échelle. Les deux institutions qui obtiennent un score de confiance inférieur par rapport au groupe de contrôle sont les forces de l'ordre et les médias.
- Les musulman·e·s se sentent discriminé·e·s dans tous les domaines couverts par cette enquête (santé, école, logement, police, emploi, vie quotidienne) et cela d'une façon bien plus importante que les non-musulman·e·s: 2,2 fois plus lors d'une recherche de logement ; 3,2 fois plus à l'école ; 5,3 fois plus lors d'interactions avec la police.

La première partie de notre enquête est composée d'un ensemble de questions destinées à cerner les caractéristiques des personnes se considérant comme « musulmanes » et de les mettre en relation avec un groupe de contrôle de personnes ne se déclarant pas comme musulmanes. Nous nous sommes penchés sur trois aspects principaux.

Tout d'abord nous avons simplement cherché à savoir qui sont les musulman·e·s en France en les interrogeant sur leur âge, leur profession, leur relation avec la religion et la politique. Cela nous permet d'obtenir une meilleure photographie sociodémographique de l'objet principal de notre étude.

Deuxièmement, nous avons posé aux enquêté·e·s des questions générales sur leur sentiment par rapport aux institutions principales de l'État et de la société française. Notre étude portant sur le rapport entre une politique publique (l'antiterrorisme) et le sentiment de discrimination, il nous a semblé essentiel de mesurer le degré de confiance que les enquêté·e·s avaient, en général, envers les acteurs de l'antiterrorisme.

Enfin, notre enquête portant sur les discriminations, nous avons voulu pouvoir replacer les effets potentiellement discriminatoires de l'antiterrorisme en France dans le contexte

plus général des discriminations que subissent les populations musulmanes. Cette étape nous a semblé cruciale pour pouvoir effectuer, ici aussi, des comparaisons entre les différentes sources possibles de la discrimination et de l'islamophobie.

Caractéristiques de la population musulmane

Distribution en fonction de l'âge

L'échantillon combiné (groupe musulman·e·s et groupe de contrôle) à partir duquel cette étude a pu être réalisée est constitué de 927 répondant·e·s. Si de manière générale, les 25-44 ans constituent la part la plus importante des répondant·e·s aussi bien pour les musulman·e·s (48,7 %) que pour le groupe de contrôle (34,7 %), on constate un écart important pour la classe d'âge des plus de 65 ans, qui compose seulement 3,5 % de l'échantillon des musulman·e·s, alors qu'il·elle·s représentent 23 % des répondant·e·s du groupe de contrôle. L'échantillon du groupe de contrôle en matière de classe d'âge s'avère donc plus équilibré, alors que la catégorie des musulman·e·s se trouve constituée pour une grande majorité de répondant·e·s ayant entre 35 et 49 ans (31,91 %, contre 25,7 % pour le groupe de contrôle).

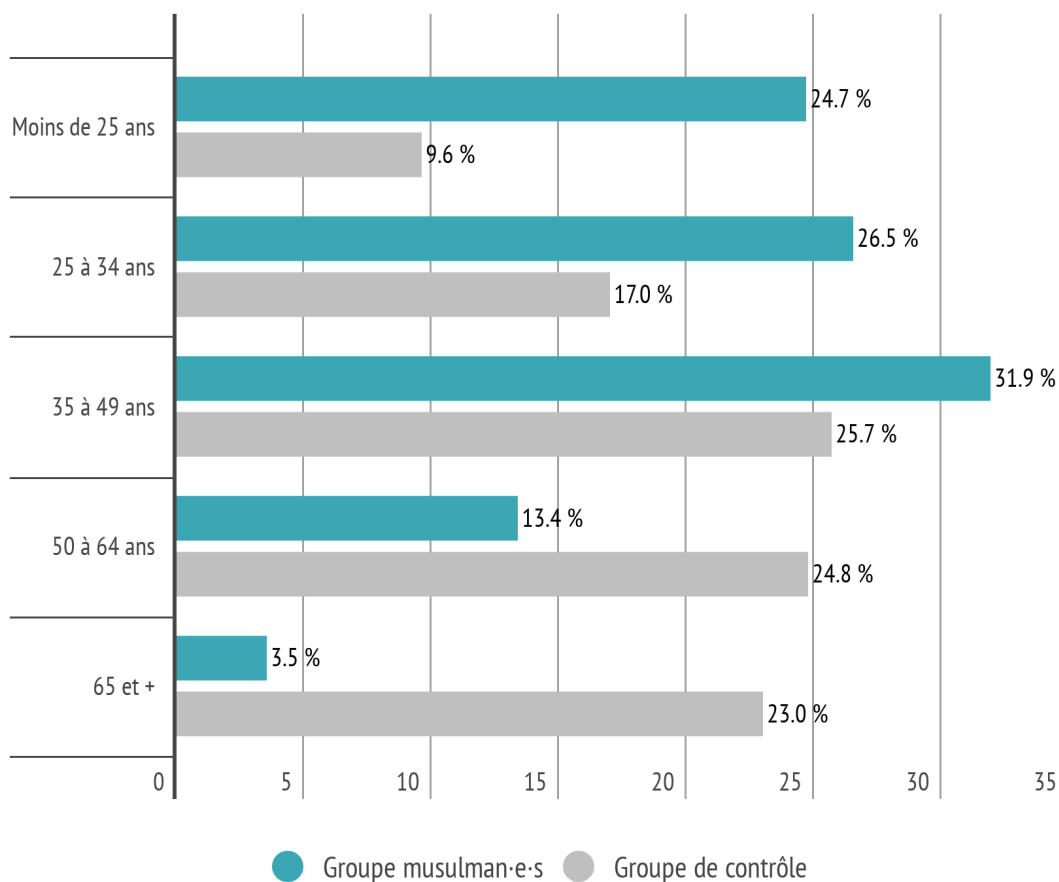


Tableau 1. Distribution en fonction de l'âge

Distribution en fonction du sexe

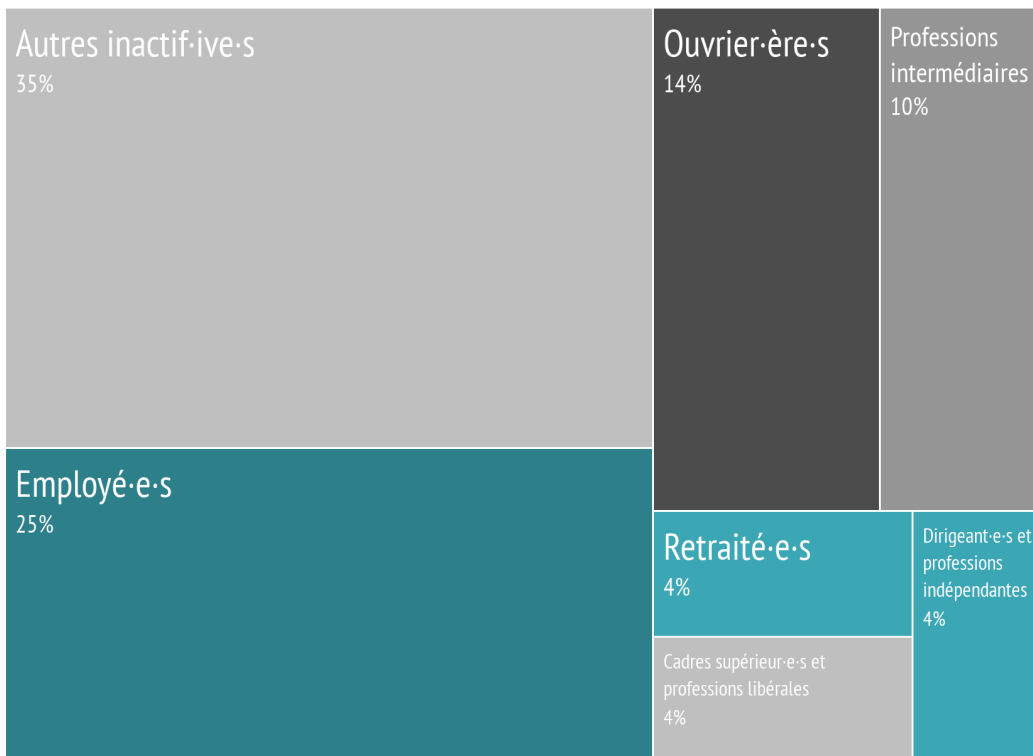
L'échantillon est en revanche paritaire pour les deux catégories ; le pourcentage de femmes et d'hommes est équilibré aussi bien dans le groupe des musulman·e·s (46,5 % d'hommes pour 53,5 % de femmes) que dans le groupe de contrôle (49,5 % d'hommes pour 50,5 % de femmes).

	Groupe musulman·e·s	Groupe de contrôle
Hommes	46,5 %	49,5 %
Femmes	53,5 %	50,5 %

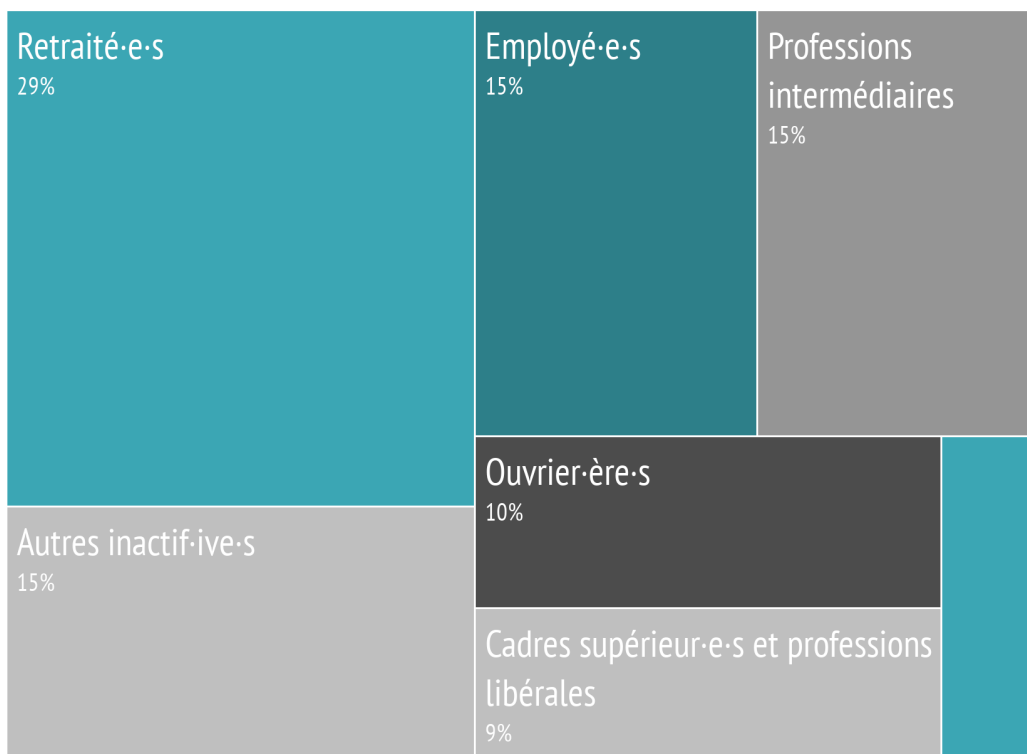
Tableau 2. Distribution en fonction du sexe

Distribution en fonction de la profession

Concernant les professions exercées, on constate une structure relativement similaire de l'échantillon musulman·e·s par rapport au groupe de contrôle. Ainsi, le nombre de dirigeant·e·s et de professions libérales est à peu près similaire (4,9 % et 4,6 %) ; on compte moins de cadres supérieur·e·s dans le groupe musulman·e·s (4,7 % contre 9,4 %), aucun agriculteur·rice (contre 0,8 % dans le groupe de contrôle) et légèrement moins de professions intermédiaires (10,3 % contre 15,2 %). Il y a en revanche plus d'employé·e·s (25,1 % contre 15 %) et d'ouvrier·ère·s (14,6 % contre 10,8 %). Deux catégories sont radicalement différentes : le nombre de retraité·e·s (4,7 % contre 29,3 %) et le nombre « d'autres inactif·ives » (35 % contre 15 %).



Graphique 1. Distribution en fonction de la profession : échantillon musulman-e-s



Graphique 2. Distribution en fonction de la profession : groupe de contrôle

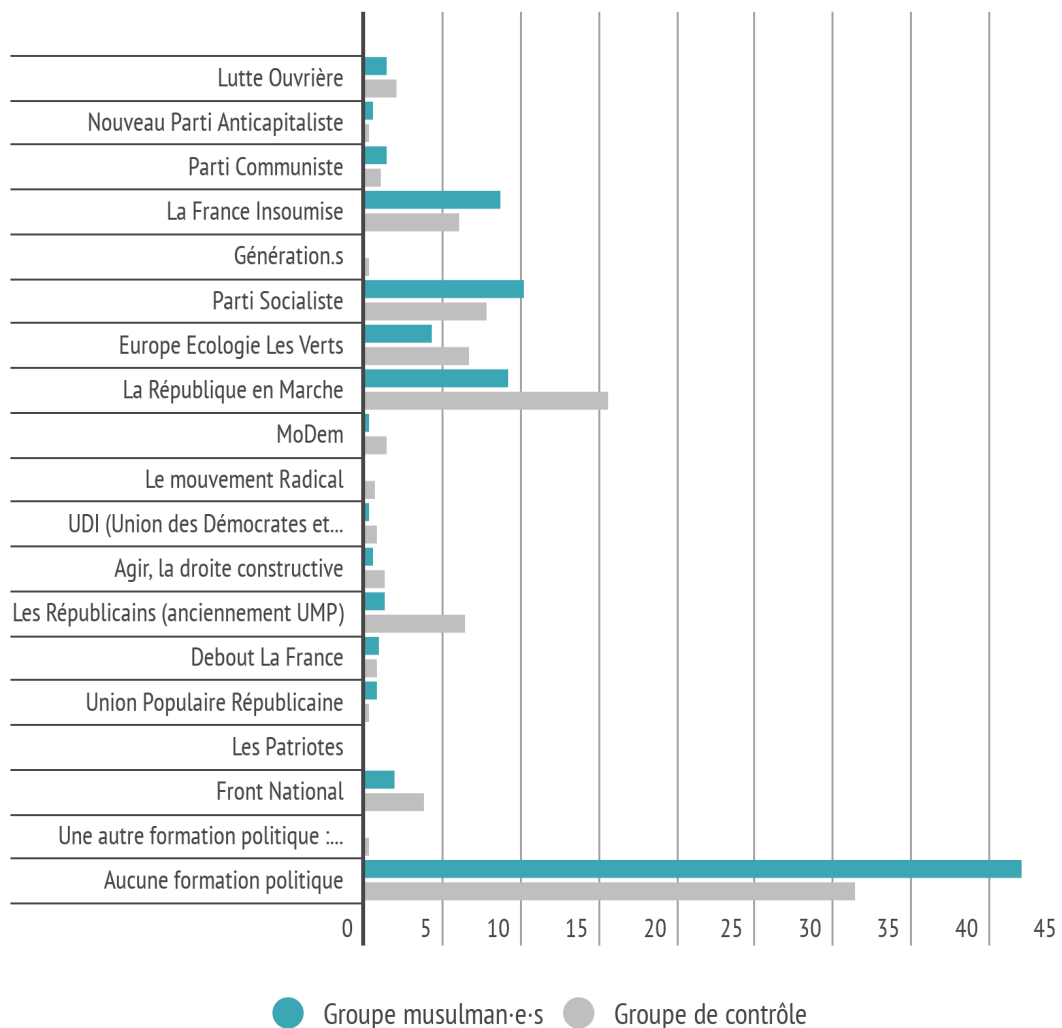
	Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle
Dirigeant-e-s et professions indépendantes	4,90%	4,60%
Cadres supérieur-e-s et professions libérales	4,70%	9,40%
Agriculteurs-rices	0%	0,80%
Professions intermédiaires	10,30%	15,20%
Employé-e-s	25,10%	15%
Ouvrier-ère-s	14,60%	10,80%
Retraité-e-s	4,70%	29,30%
Autres inactif-ive-s	35,70%	15%

Tableau 3. Distribution en fonction de la profession

Le positionnement politique

Interrogé-e-s sur leur positionnement politique, on constate que les musulman-e-s se situent généralement plus à gauche que le groupe de contrôle⁴⁶. L'échantillon des musulman-e-s déclare voter davantage pour la France Insoumise, le Parti socialiste et EELV. Les musulman-e-s interrogé-e-s soutiennent en revanche moins la République en Marche et le Modem, et substantiellement moins le parti les Républicains. Par ailleurs, on constate une désaffectation pour la politique : le taux de personnes qui ne sentent proches d'aucun parti est très élevé pour le groupe de contrôle (31,3 %) et sensiblement plus élevé chez les musulman-e-s (42 %).

⁴⁶ Brouard et Tiberj avaient trouvé le même résultat en 2005 : S. Brouard & V. Tiberj Vincent (2005), *op.cit.*, p. 46.



Graphique 3. Positionnement politique

La religiosité

Il nous a semblé utile, dans le cadre d'une enquête sur la population musulmane, de mesurer le degré de religiosité des enquêté·e·s, afin également d'utiliser cette variable comme l'un des facteurs explicatifs possibles (il s'avèrera, comme le montrera l'enquête, inopérant) des discriminations et des attitudes différenciées envers les institutions.

Comme nous l'avons précisé en effet dans l'introduction, il nous était utile de constituer la catégorie des « musulman·e·s » à partir d'une auto-identification. S'il est raisonnable de s'attendre à ce que le score de religiosité d'une catégorie constituée à partir d'un critère religieux soit élevé, nous avons cependant voulu prendre en compte l'identification culturelle ou familiale à l'islam. L'analyse des données relatives à la croyance apporte des éléments intéressants.

Question: « Indépendamment de votre appartenance religieuse, veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure vous vous sentez-vous croyant ».

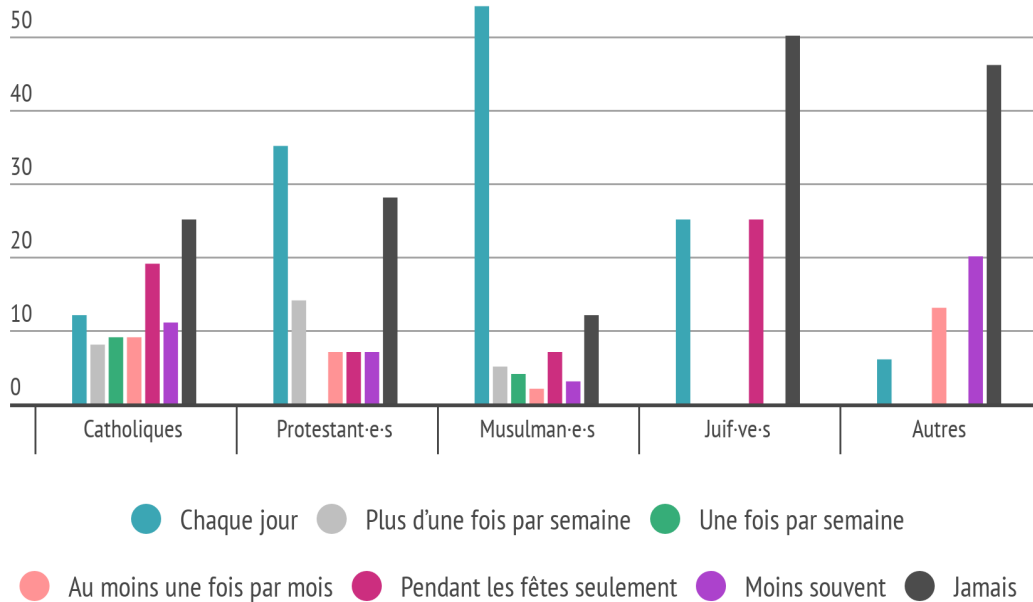
Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle
8,4	3,9

Tableau 4. Score de croyance religieuse (moyenne)

Sans surprise, l'échantillon des musulman-e-s démontre un score de religiosité largement supérieur (8,4 sur 10) à celui du groupe de contrôle (3,9 sur 10). De même, le nombre de musulman-e-s déclarant prier chaque jour est bien plus élevé que celui des autres religions (54,4 % contre à peine 5 % pour les autres religions). Néanmoins, 12,2 % des musulman-e-s déclarent ne jamais pratiquer la religion, et 10,8 % déclarent la pratiquer uniquement pendant les fêtes, ou moins. En faisant la somme de ces deux chiffres, on peut en conclure qu'environ un quart (23 %) de l'échantillon des musulman-e-s s'identifient à l'islam, sans pour autant suivre une pratique religieuse assidue. Pour ces répondant-e-s, l'islam est donc un signifiant culturel et identitaire plus que religieux⁴⁷.

⁴⁷ Nos résultats nous amènent ici à diverger du point de départ de l'étude de Brouard et Tiberj, qui par choix méthodologique en viennent à définir les musulman-e-s de façon exclusivement religieuse : « Notre définition du terme musulman est strictement religieuse. Il n'y a donc pas, dans notre approche, de 'musulman sociologique' (Nancy Venel (2004), *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF) ou de Français 'de culture musulmane' qui ne serait pas de confession musulmane (Brouard and Tiberj, 2005: 18) ». Bien que la position de Brouard et Tiberj aille dans le même sens que la nôtre (refuser la définition « a priori » de la catégorie musulmane), on voit qu'il existe une auto-identification à l'islam qui ne comporte pas nécessairement une pratique culturelle.

Question : « Mis à part lors des services religieux, vous arrive-t-il de prier » :



Graphique 4. La fréquence de la pratique religieuse⁴⁸

	Catholiques	Protestant-e-s	Musulman-e-s	Juif-ve-s	Autres
Chaque jour	12,10%	35,70%	54,70%	25,00%	6,70%
Plus d'une fois par semaine	8,60%	14,30%	5,20%	0,00%	0,00%
Une fois par semaine	9,50%	0,00%	4,00%	0,00%	0,00%
Au moins une fois par mois	9,10%	7,10%	2,30%	0,00%	13,30%
Pendant les fêtes seulement	19,40%	7,10%	7,00%	25,00%	0,00%
Moins souvent	11,20%	7,10%	3,80%	0,00%	20,00%
Jamais	25,40%	28,60%	12,20%	50,00%	46,70%

Tableau 5. Fréquence de la pratique religieuse

⁴⁸ On remarque pour cette question la limite d'un échantillon de 501 personnes, puisqu'uniquement quatre personnes se sont déclarées comme juives (contre 260 catholiques, 18 protestantes et sept d'autres religions).

Satisfaction dans la vie

Enfin, une première question très générale a été posée à l'ensemble de l'échantillon sur leur degré de « satisfaction dans la vie ». On constate ainsi que le niveau de satisfaction est quasiment identique, selon que l'individu s'identifie comme musulman ou non ; il est même légèrement plus élevé pour le premier groupe.

Question : « Dans l'ensemble, à quel point êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de la vie que vous menez en ce moment ? 49 » (Score de 0 à 10)

Groupe musulman·e·s	Groupe de contrôle
7,2	6,9

Tableau 6. Score de satisfaction dans la vie

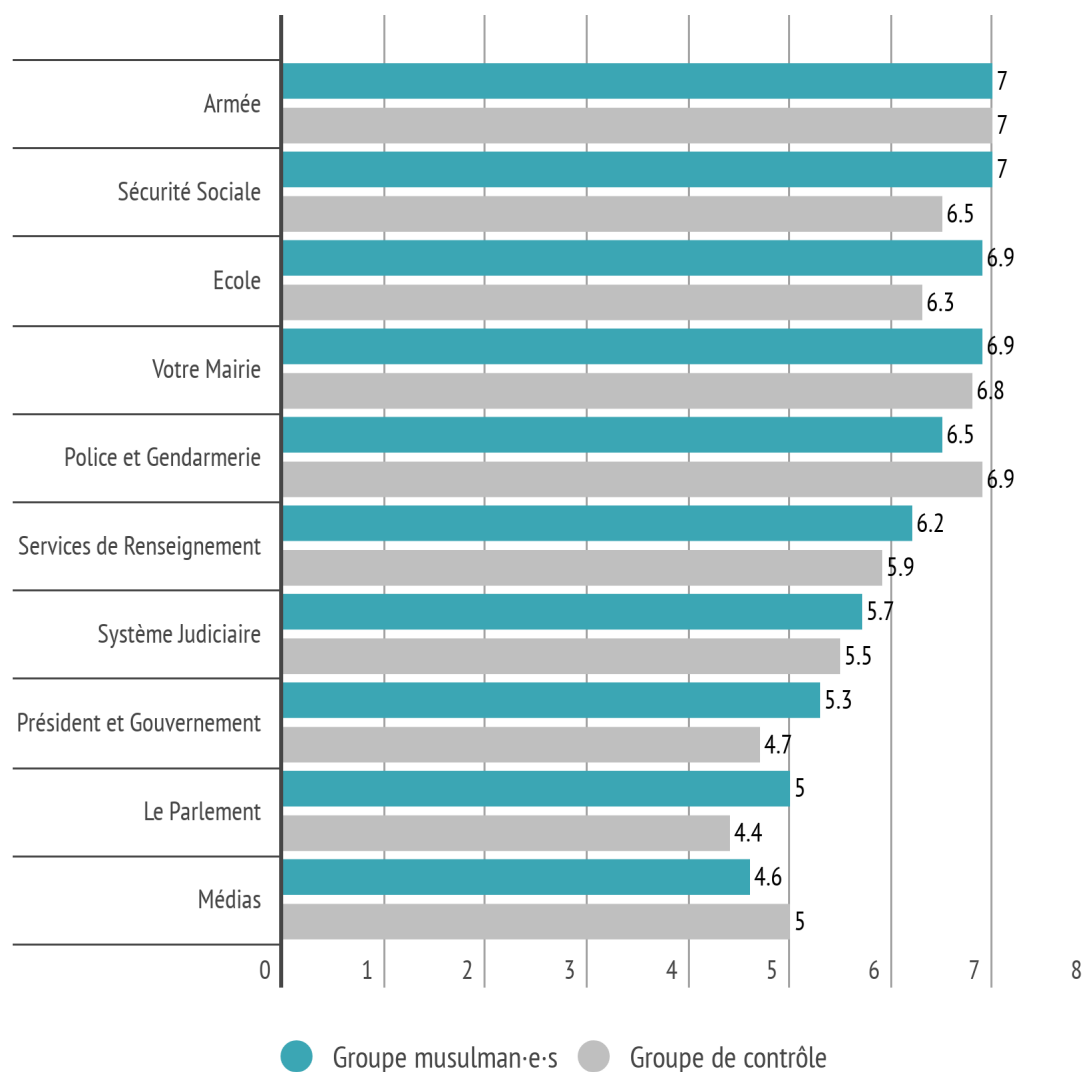
La confiance dans les institutions

La première série de questions relatives aux thèmes de l'enquête porte sur la confiance dans les institutions. Nous avons demandé aux enquêtés d'attribuer un score de 0 à 10 pour la confiance dans la police et la gendarmerie, l'école, le renseignement, le parlement, la mairie, l'armée, le gouvernement, la sécurité sociale, les médias et la justice.

Le premier constat est que, dans l'ensemble, les musulman·e·s ont fait confiance dans les institutions autant (voire légèrement plus) que le groupe de contrôle. Deux exceptions uniquement : les forces de l'ordre (police et gendarmerie) et les médias.

⁴⁹ La question précise, pour l'attribution du score : « Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 votre niveau de satisfaction : 0 signifiant que vous n'êtes pas du tout satisfait, 10 que vous y êtes tout à fait satisfait, les notes intermédiaires permettant de nuancer votre jugement ».

Question : « Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 votre niveau de confiance dans les institutions suivantes »⁵⁰ :



Graphique 5. Confiance dans les institutions

Le classement des institutions est ainsi commun aux deux échantillons. Parmi les institutions qui inspirent le plus confiance, on trouve les symboles du modèle républicain d'intégration : l'armée, la sécurité sociale, l'école et les autorités locales (la mairie). Les acteurs de l'ordre public (police, renseignement, justice) viennent ensuite. Enfin, le champ

⁵⁰ L'intitulé exact des réponses est : « la police et la gendarmerie », « l'école », « les services de renseignement », « le parlement (l'assemblée nationale et le sénat) », « l'armée », « votre mairie », « le président de la république et le gouvernement », « la sécurité sociale », « les grands médias (Le Monde, France 2, etc...) » et « le système judiciaire ».

politico-médiatique (le gouvernement, le parlement et les médias) se situe en dessous de la moyenne.

On peut s'intéresser ici à deux tendances dans les données. Tout d'abord, on constate que les deux institutions qui ont le score le plus faible dans le classement général sont les médias et le Parlement. On peut voir dans le score du Parlement une défiance vis-à-vis des partis politiques – un constat cohérent avec le sentiment général de distanciation envers la politique, enregistré lors de la question sur l'affiliation politique. Les médias, de façon notoire – et notre enquête le confirme par la suite – sont considérés comme l'un des acteurs privilégiés de la construction des stéréotypes islamophobes et discriminatoires⁵¹. Il est donc peu surprenant de les retrouver en bas de l'échelle. Les médias et la police sont par ailleurs les deux seules institutions à afficher un score de confiance inférieur à toutes les autres. Au vu de la confiance accrue que les musulman·e·s ont dans les institutions en général, il faut donc considérer ce score comme significatif. Bien qu'il existe un nombre important de recherches qualitatives et quantitatives sur la question du rapport entre les minorités stigmatisées et la police, notre enquête cherchera à explorer plus en détail la nature de cette défiance.

	Moyenne	N	Écart-type
Groupe de contrôle	6.9	497	2.1
Groupe musulman·e·s	6.5	415	2.8
Total	6.7	912	2.5

Tableau 7. Score de confiance dans la police et la gendarmerie

Discriminations

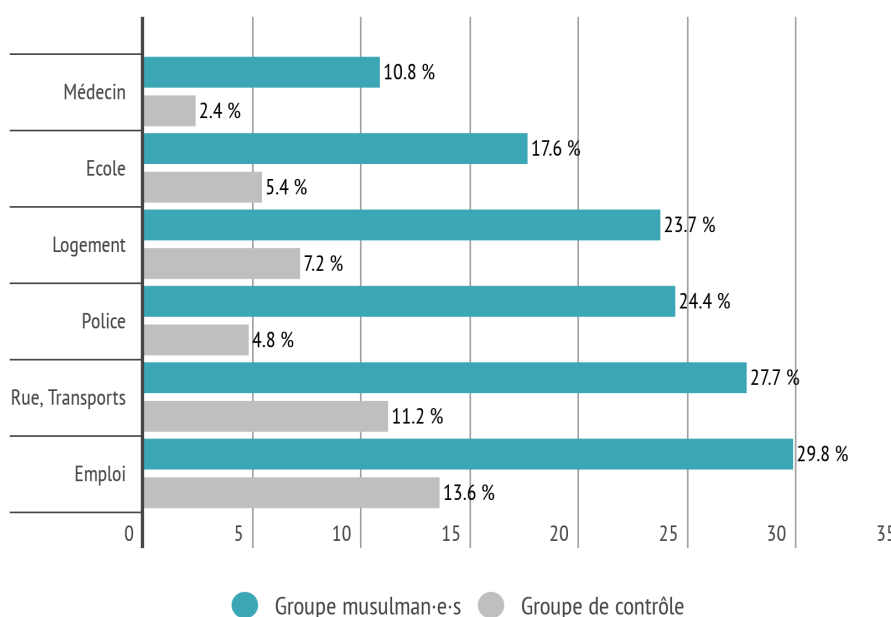
Le but de notre enquête étant de comprendre l'effet de l'antiterrorisme sur les discriminations, il était fondamental, pour ne pas influencer les réponses des enquêté·e·s, de commencer par leur demander s'il·elle·s se sentaient discriminé·e·s en général. L'enquête a souhaité évaluer les sentiments de discrimination à travers plusieurs situations de la vie quotidienne en France. Ainsi, musulman·e·s et non-musulman·e·s ont été interrogés sur leur ressenti d'avoir été discriminé·e·s au cours des cinq dernières années dans leur recherche d'emploi, dans la rue ou les transports en commun, dans le cadre de l'achat ou de la location d'un logement, lors d'une visite ou d'un séjour médical, dans leurs interactions avec des professeurs ou des personnels administratifs scolaires, et enfin au cours d'un contrôle de police.

⁵¹ T. Deltombe, *L'islam imaginaire*, *op.cit.*; Vincent Geisser (2003), *La Nouvelle Islamophobie*, Sur le vif, Paris, La Découverte.

Un sentiment généralisé de discrimination

Les différences de l'expérience personnelle de la discrimination sont flagrantes entre les deux groupes. Les écarts de chiffres sont particulièrement élevés dans les cas de recherche de logement ou de contrôles de police ; les musulman-e-s sont environ 24,2 % à s'être déjà sentis discriminé-e-s dans le premier cas, contre seulement 7,2 % des personnes du groupe de contrôle, et 25,7 % des musulman-e-s contre 4,8 % du groupe de contrôle dans le second cas. Même lors de visites chez le médecin ou de séjours à l'hôpital, pour lesquels les taux demeurent faibles, on constate un sentiment de discrimination 4,5 fois supérieur chez les musulman-e-s que dans le groupe de contrôle.

Question : « Au cours des cinq dernières années, vous êtes-vous senti(e) discriminé(e)... ? »⁵²



Graphique 6. Le sentiment de discrimination

⁵² La question était précédée de l'introduction suivante : « Nous souhaitons maintenant savoir si vous pensez avoir été victime de discriminations. Il est entendu par discrimination, toute forme de traitement qui vous ait favorisé ou défavorisé sur la base de certaines de vos caractéristiques ou de vos choix personnels, telles que vos origines, votre nationalité, votre ethnicité ou votre religion – réelle ou supposée ». L'intitulé exact des modalités de réponse est le suivant : « au travail ou en cherchant un emploi », « dans la rue ou en utilisant les transports en commun », « en cherchant à acheter ou louer un appartement ou une maison », « lors d'une visite chez un médecin ou dans un hôpital », « lors d'interactions avec les professeurs ou le personnel administratif à l'école », « lors d'un contrôle de police dans la rue, en voiture ou dans les transports en commun, ou lors d'un voyage ».

Au travail ou lors de la recherche d'un emploi, dans la rue ou les transports, lors d'interactions avec la police ou encore lors de la recherche d'un logement, un·e musulman·e sur quatre déclare avoir été victime de discrimination lors des cinq dernières années.

Ce sentiment est partagé aussi bien par les hommes que par les femmes, mis à part les contrôles de police pour lesquels les hommes musulmans se sentent bien plus discriminés (31,4 %) que les femmes (20,5 %), ainsi que dans la rue et les transports, où les femmes se perçoivent proportionnellement plus discriminées (28,9 %) que les hommes (24,8 %). Dans cette situation du quotidien, on constate d'ailleurs la même tendance dans le groupe de contrôle, puisque 15 % des femmes s'y sentent discriminées contre 7,3 % des hommes. On retrouve également le même pourcentage relativement élevé pour les femmes du groupe de contrôle dans les situations liées à l'accès à l'emploi ou à l'évolution professionnelle. Les femmes musulmanes se sentent proportionnellement légèrement moins discriminées que les hommes musulmans dans ces mêmes situations. Elles se sentent cependant bien plus discriminées que les femmes du groupe de contrôle⁵³.

De manière générale, hormis les plus de 65 ans, on constate que ce sentiment de discrimination ne diminue pas particulièrement avec l'âge, encore moins dans le groupe des musulman·e·s. L'exemple des contrôles de police est ici particulièrement édifiant, puisqu'en dessous de 65 ans, entre 22,7 % et 28,8 % des répondant·e·s à avoir vécu au moins une expérience qui leur a semblé discriminante au cours des cinq dernières années.

Il apparaît donc que les personnes se catégorisant comme musulmanes se sentent de manière générale bien plus discriminées dans leur quotidien que le groupe de contrôle. Ce sentiment semble transcender à la fois les catégories d'âge ou de sexe, ce qui démontre que ces variables n'interviennent pas nécessairement comme facteurs discriminants. L'étendue de la discrimination constatée remet incontestablement en cause l'idée que les jeunes hommes musulmans seraient les seuls à se sentir stigmatisés. En effet, on constate que la catégorie des personnes se définissant comme musulmanes peut se sentir deux, trois, voire quatre fois plus discriminée que le groupe de contrôle selon les situations. Quant aux raisons invoquées pour lesquelles le groupe des musulman·e·s serait victime de discrimination, elles laissent clairement apparaître de réelles différences entre les deux groupes.

⁵³ On retrouve ici des résultats concordant avec par exemple l'étude du défenseur des droits sur les discriminations au travail. Cf. Défenseur des droits (2018), *11e baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi*, Paris, 27 septembre 2018 : <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudresult-harcmoral-a4-num-30.08.18.pdf> (Consulté le 28 septembre 2018).

Raisons invoquées de la discrimination

Sur l'échantillon global constitué de 927 personnes, 381 se sont senties au moins une fois discriminées au cours des cinq dernières années, soit près de 41,3 % de notre échantillon. Sur l'ensemble des deux groupes, plusieurs raisons ont été évoquées, que l'on a pu regrouper en six catégories principales : l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, les origines ou la couleur de peau, la religion et autres. De manière générale, les résultats montrent que la principale raison évoquée concerne les discriminations liées à l'origine et à la couleur de peau (48,3 %), suivies de celles liées à la religion (14,5 %) ⁵⁴.

Cependant, lorsque l'on regarde les réponses données par les deux catégories « musulman·e·s » et « groupe de contrôle », on constate que ces premiers chiffres s'expliquent essentiellement par la plus forte discrimination vécue par le groupe musulman·e·s. En effet, alors que 26,9 % des répondant·e·s du groupe de contrôle se sont sentis discriminé·e·s au moins une fois ces cinq dernières années, ce chiffre monte à 58,1 % pour les personnes musulmanes. Pour ces dernières, les raisons principales de la discrimination vécue étaient liées pour plus de 58,3 % d'entre elles à leur origine ou leur couleur de peau, contre moins de 23,9 % chez les personnes associées au groupe de contrôle. La distinction est encore plus importante lorsque l'on s'intéresse à la religion, puisque cette raison est évoquée dans plus de 23,5 % des cas, contre à peine 1,5 % chez les personnes identifiées dans le groupe de contrôle. On peut considérer ici qu'il ne s'agit donc pas vraiment d'un facteur discriminatoire pour les non-musulman·e·s, alors qu'il constitue un des principaux facteurs discriminatoires pour les musulman·e·s.

A contrario, on constate que le sentiment de discrimination reste élevé même chez les « non-musulman·e·s » (plus de 31 % des personnes ayant ressenti de la discrimination dans l'échantillon), mais pour des raisons différentes. Si la discrimination en raison de l'origine ou de la couleur de la peau est également élevée dans le groupe de contrôle (près de 24 % des raisons données par le groupe de contrôle), les principales raisons de la discrimination évoquées ici sont le sexe (près de 24 % des raisons avancées par les personnes du groupe de contrôle) et l'âge (près de 15 %). Ces modalités de réponses sont à l'inverse, quasiment opposées chez les musulman·e·s.

En d'autres termes, le type de discrimination ressentie par les personnes identifiées ou s'identifiant comme musulmanes les singularise fortement en tant que groupe différencié.

⁵⁴ On trouve ici des résultats cohérents avec l'enquête T&O (Beauchemin et al. (2010), *op.cit.* p. 131 et l'enquête EU-MIDIS II European Union Fundamental Rights Agency (2018) *Second European Union minorities and discrimination survey*. Luxembourg, Publication Office. <http://fra.europa.eu/en/project/2015/eu-midis-ii-second-european-union-minorities-and-discrimination-survey>.

Question (si réponse « oui » à la question précédente) : « Selon vous, quelle en a été la raison principale ? »
A cause de ...

	Total		Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
	N	%	N	%	N	%
Votre âge	29	6.8 %	8	3.2 %	20	14.9 %
Votre sexe	42	9.8 %	6	2.4 %	32	23.9 %
Votre orientation sexuelle	6	1.4 %		0 %	5	3.7 %
Vos origines ou de votre couleur de peau	207	48.3 %	144	58.3 %	32	23.9 %
Votre religion	62	14.5 %	58	23,5 %	2	1.5 %
Autre	49	11.4 %	14	5.7 %	31	23.1 %
Ne sait pas	27	6.3 %	15	6.1 %	10	7.5 %
Refus	7	1.6 %	2	0.8 %	2	1.5 %
Total	381	100.0 %	247	100.0 %	134	100.0 %

Base : 381 personnes s'étant senties discriminées au cours des cinq dernières années

Tableau 8. Les motifs invoqués de la discrimination

Conclusion : la condition des musulman-e-s en France

Outre les caractéristiques socio-démographiques décrites dans la première partie de ce chapitre, le premier regard sur les réponses de l'enquête aboutit à une constatation paradoxale, qui peut sembler surprenante.

D'une part, il ressort que les musulman-e-s en France ont dans l'ensemble plus confiance dans les institutions de l'État et de la société française que le groupe de contrôle. Les scores de confiance – à l'exception de la police et des médias – sont tous supérieurs à ceux du groupe de contrôle. D'autre part, le sentiment de discrimination chez les musulman-e-s est considérablement plus élevé que dans le groupe de contrôle, ce pour la totalité des thèmes abordés dans le questionnaire (santé, école, logement, police, emploi, vie quotidienne). La différence entre les scores est considérable : 2,2 fois plus lors de la recherche d'un logement ; 3,2 fois plus à l'école ; 5,3 fois plus lors d'interactions avec la police. Ce constat ouvre plusieurs pistes de réflexion pour notre recherche.

Cela signifie, premièrement, qu'il faut considérer les musulman-e-s de France comme une population qui accorde une confiance importante aux institutions de l'État, à l'armée et à la sécurité sociale en tête, et qu'il-elle-s ne sont donc pas, comme le soutient un certain discours médiatique, dans une attitude de rejet ou de méfiance envers les institutions.

Par ailleurs, si l'on veut mesurer l'effet de l'antiterrorisme sur les discriminations, il faut partir du principe que les discriminations et l'islamophobie font partie du quotidien d'un nombre considérable de musulman·e·s de France. Il sera donc particulièrement délicat d'isoler un effet potentiellement discriminatoire de l'antiterrorisme, dans la mesure où celui-ci devra clairement se distinguer des discriminations subies de façon générale au contact de l'école, des travailleur·euses sociaux ou des forces de l'ordre. C'est néanmoins ce que s'efforcera de faire cette étude.

II. LE VÉCU INDIVIDUEL

POINTS CLÉS

- Dans l'ensemble, le groupe des musulman-e-s se sent exposé à l'antiterrorisme (forces de l'ordre) et à la lutte contre la radicalisation (éducateur-rices, travailleur-euses sociaux) autant que le groupe de contrôle.
- L'échantillon des musulman-e-s rapporte même être légèrement moins en contact avec la police et la gendarmerie que l'échantillon de contrôle en matière d'antiterrorisme. Les jeunes hommes musulmans déclarent être cependant deux fois plus en contact avec des éducateur-rices.
- Musulman-e-s et non-musulman-e-s considèrent les contacts avec les éducateur-rices et les travailleur-euses sociaux justifiés dans leur ensemble ; en revanche les contrôles de police semblent moins justifiés pour les musulman-e-s, qui se sentent significativement moins bien traités que le groupe de contrôle.
- Un grand nombre de répondant-e-s musulman-e-s se sentent stigmatisés par l'antiterrorisme : il-elle-s déclarent être choisis de façon délibérée dans les interactions avec des agents publics en matière d'antiterrorisme, le plus souvent à cause de leur origine ou de leur couleur de peau (2,5 fois plus que le groupe de contrôle).

La deuxième partie du questionnaire as'apparente à ce que l'on appelle couramment une enquête de victimation, traditionnellement utilisée pour mesurer les infractions dont ont été victimes les enquêté-e-s. Cette stratégie de collecte de données introduite en France dans les années 1980⁵⁵ permet d'obtenir des chiffres autres que ceux recensés par les autorités (par les forces de l'ordre en particulier). Étant donné qu'il n'existe pas pour l'instant en France de données chiffrées sur l'expérience qu'ont les individus de l'antiterrorisme (musulman-e-s ou non-musulman-e-s), nous avons donc considéré cette première étape comme un moyen pertinent de recueillir le sentiment des populations musulmanes vis-à-vis de l'antiterrorisme.

Cette partie de l'enquête est divisée en trois parties, qui correspondent à trois questions clés : les musulman-e-s sont-il-elle-s plus exposés à l'antiterrorisme que le groupe de contrôle ? Cette question domine le discours politique sur l'antiterrorisme et ses effets ;

⁵⁵ Renée Zauberman (2015), « Les enquêtes de victimation. Une brève histoire, quelques usages », *Idées économiques et sociales*, vol. 181(3) : 8-21.

une critique récurrente de la part des associations militantes concerne en effet le ciblage particulier que ces politiques auraient sur les populations perçues comme musulmanes.

Ces contrôles ou ces contacts semblent-ils justifiés à ceux qui en font l'expérience ? On touche ici à la question clé de la légitimité de l'action antiterroriste : les personnes qui en font l'expérience considèrent-elles que ces contrôles ou ces contacts sont nécessaires et justifiés dans le contexte actuel ?

Les personnes qui sont en contact avec l'antiterrorisme considèrent-elles être bien traitées, ou estiment-elles au contraire avoir fait l'objet de discriminations ? Nous touchons ici au cœur de l'objectif de l'enquête : dans les interactions avec les autorités et dans le processus de sélection, les enquêté-e-s considèrent-ils que l'action de l'État est juste et correctement menée ?

L'exposition à l'antiterrorisme

Dans l'ensemble, les réponses des personnes appartenant à l'échantillon musulman-e-s ne divergent pas fortement de celles du groupe de contrôle concernant la façon dont il-elle-s ressentent le contact avec les différents acteurs de l'antiterrorisme et de la lutte contre la radicalisation en France. La seule exception concerne le rapport avec les forces de l'ordre ; moins de personnes de l'échantillon musulman-e-s indiquent avoir été contrôlées par les forces de l'ordre que le groupe de contrôle.

Si l'on considère l'ensemble des personnes qui, à la question « au cours des cinq dernières années et dans le cadre d'une action de lutte contre le terrorisme ou la radicalisation, avez-vous été en contact... » avec des éducateur-rices, des travailleur-euses sociaux ou des policiers, ont donné une réponse positive, on constate que musulman-e-s et le groupe de contrôle se sentent exposés de la même façon, voire moins pour les premiers : 23,9 % pour l'échantillon musulman-e-s et 29,8 % pour le groupe de contrôle. Les différentes composantes de ce chiffre, élevé pour les deux groupes (entre un quart et un tiers des Français-e-s déclarent ainsi avoir été en contact avec l'antiterrorisme) doivent être analysées dans le détail.

Question : « Au cours des cinq dernières années et dans le cadre d'une action de lutte contre le terrorisme ou la radicalisation, avez-vous été-e... »

	Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
	Oui	Non	Oui	Non
« En contact avec des éducateur-rices » et/ou « avec des travailleur-euses sociaux »	13,2 % 56	86,8 % 368	12,4 % 62	87,6 % 438
« En contact avec des éducateur-rices »	23,9 % 102	76,1 % 324	29,8 % 149	70,2 % 351

et/ou « avec des travailleur-euses sociaux » et/ou « contrôlé par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, etc...)»				
--	--	--	--	--

Tableau 9. Contact avec éducateur-rices, travailleur-euses sociaux et forces de l'ordre

Le contact avec les éducateur-rices

La lutte contre la radicalisation, considérée comme le volet « préventif » de la lutte contre le terrorisme, s'opère à travers un grand nombre de canaux : associatifs, religieux, éducatifs, etc. Dans notre enquête, nous avons choisi de nous concentrer sur l'action de deux catégories du travail social qui font de la « lutte contre la radicalisation » l'une de leurs priorités, depuis la mise en place des premiers plans en 2014 : les éducateur-rices et les travailleur-euses sociaux.

Pour la question « au cours des cinq dernières années et dans le cadre d'une action de lutte contre le terrorisme ou la radicalisation, avez-vous été en contact avec des éducateur-rices ? », le taux de réponses positives est similaire dans les deux échantillons : 5,6 % pour les musulman-e-s, 5,7 % pour le groupe de contrôle. La distribution par âge montre cependant une différence importante si l'on regarde la tranche d'âge des moins de 25 ans, soit 8,6 % pour les musulman-e-s et 2,1 % pour le groupe de contrôle, c'est-à-dire quatre fois plus. La petite taille de l'échantillon ne permet cependant pas de considérer cette variation comme représentative, avec respectivement neuf et un répondant-e-s. Les autres tranches d'âges présentent des différences moins significatives. On observe donc une surreprésentation des jeunes musulman-e-s dans le contact avec les éducateur-rices. La variable « sexe », elle, n'apporte pas d'élément nouveau, les variations des deux groupes ne sont pas significatives.

Le contact avec les travailleur-euses sociaux

À la question « au cours des cinq dernières années et dans le cadre d'une action de lutte contre le terrorisme ou la radicalisation, avez-vous été en contact avec des travailleur-euses sociaux ? », le chiffre est plus important que pour les éducateur-rices, et correspond presque au double : 9,4 % des musulman-e-s et 10,6 % du groupe de contrôle répondent positivement à cette question. La différence entre les musulman-e-s et le groupe de contrôle est négligeable (1,2 point). On remarque en revanche que les hommes musulmans disent être moins en contact avec les travailleur-euses sociaux que les hommes du groupe de contrôle (10,6 % contre 12,9 %), alors que le pourcentage de femmes est similaire (8,3 %).

Le contact avec les forces de l'ordre

Si l'on s'intéresse maintenant à la question du contact avec les forces de l'ordre, on constate tout d'abord que le nombre de personnes déclarant avoir été en contact avec ces dernières est plus élevé que celui avec les éducateur·rices et travailleur·euses sociaux pour les deux échantillons ; il est toutefois moins important chez les musulman·e-s (16,03 %) que dans le groupe de contrôle (22,2 %). Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le nombre de jeunes en contact avec les forces de l'ordre n'est pas plus important que les autres tranches d'âge, ni chez les musulman·e-s, ni au sein du groupe de contrôle. Le contact avec les fonctionnaires de police, de la gendarmerie ou des douanes est en revanche fortement genré pour les deux échantillons ; chez les musulman·e-s, il concerne 21,1 % d'hommes et 11,4 % de femmes (1,8 fois plus) ; le groupe de contrôle présente une différence similaire mais légèrement moins marquée, avec 26,6 % d'hommes et 17,8 % de femmes (1,5 fois plus). Les contrôles par des forces de sécurité sont donc la face la plus visible de l'antiterrorisme, qui touche davantage les hommes que les femmes, et plus les jeunes et les actifs que les personnes de plus de 65 ans.

Question : « Au cours des cinq dernières années et dans le cadre d'une action de lutte contre le terrorisme ou la radicalisation, avez-vous été contrôlé par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, etc.) ? »

	Groupe musulman·e-s			Groupe de contrôle		
	Oui	Non	P.C.	Oui	Non	P.C.
Total	14.8 %	84.5 %	0.5 %	22.2 %	77.2 %	0.6 %
N	63	360	3	111	387	3
Age						
Moins de 25 ans	14,3 %	84,8 %	1 %	22,9 %	77,1 %	0 %
25-44 ans	15,7 %	83,8 %	0,5 %	22,4 %	76,4 %	1,1 %
45-64 ans	14,6 %	84,4 %	1 %	23,2 %	76,8 %	0 %
65 ans et +	6,7 %	93,3 %	0	20,0 %	79,1 %	1 %
Sexe						
Homme	19,7 %	79,3 %	1 %	26,6 %	72,6 %	0,8 %
Femme	10,5 %	89 %	0,4 %	17,8 %	81,8 %	0,4 %

Tableau 10. Contrôles par les forces de l'ordre

La justification des contacts ou des contrôles

Après avoir demandé aux répondant·e-s s'il·elle·s avaient été en contact avec les différents acteurs de l'antiterrorisme, nous leur avons demandé s'il·elle·s estimaient que ces contacts leur paraissaient justifiés.

La justification des contacts avec la prévention de la radicalisation

En ce qui concerne le contact avec les éducateur·rices et les travailleur·euses sociaux - à savoir les acteurs de la lutte contre la radicalisation - on constate que les musulman·e-s et le groupe de contrôle répondent plus ou moins de la même façon. Sur une échelle de 0 à 10 (0 correspondant à « pas du tout justifié » et 10 à « entièrement justifié »), les répondant·e-s musulman·e-s présentent une moyenne de 7,3 ; celle du groupe de contrôle est légèrement plus élevée, avec 7,8 (pour les travailleur·euses sociaux).

Question : « Lorsque vous y repensez, pouvez-vous indiquer sur une échelle de 0 à 10 si ce(s) contact(s) ou contrôle(s) vous paraît/paraissent justifiés »

Contact avec les travailleur·euses sociaux

Groupe musulman·e-s	Groupe contrôle
7.3	7.8

Contact avec éducateur·rices

Groupe musulman·e-s	Groupe contrôle
6.6	7.2

Tableau 11. Justification des contacts avec les éducateur·rices et travailleur·euses sociaux

La justification des contacts avec la police

En ce qui concerne les contrôles de police, en revanche, le constat est différent. Ici, les répondant·e-s musulman·e-s donnent un score de justification de 5,6/10 en moyenne (un score inférieur à 5 indiquant que les contrôles ne semblent pas justifiés) contre 7,7 pour le groupe de contrôle.

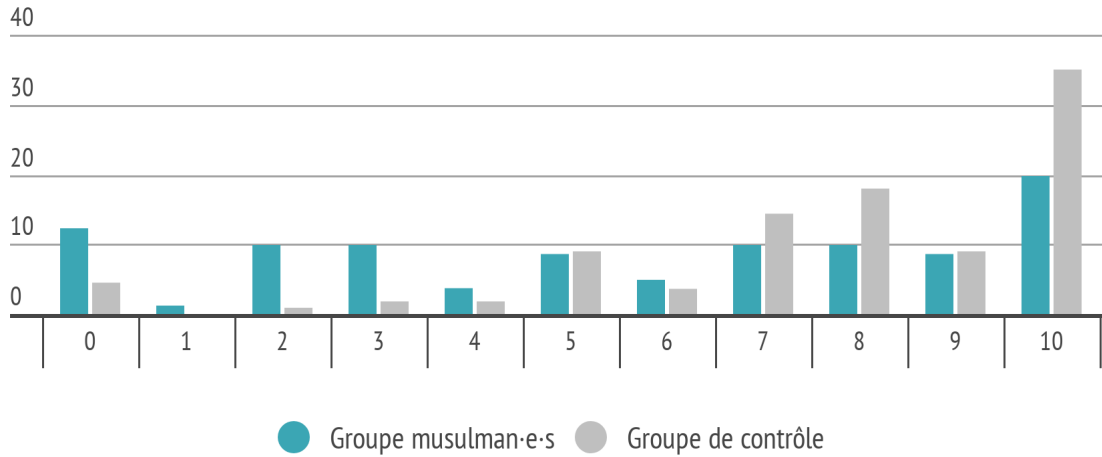
Question : « Lorsque vous y repensez, pouvez-vous indiquer sur une échelle de 0 à 10 si ce(s) contact(s) ou contrôle(s) vous paraît/paraissent justifiés ? » Question posée à la suite d'une réponse « oui » à la modalité de réponse « contrôlé·e par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, etc.) » lors de la question précédente.

Groupe musulman·e-s	Groupes de contrôle
5.6	7.7

Tableau 12. La justification des contrôles par les forces de l'ordre

Si l'on regarde de plus près la structure des réponses, on voit que la distribution des réponses varie de façon importante. Ainsi, 2,7 fois plus de musulman·e-s que de membres du groupe de contrôle considèrent que ces derniers ne sont absolument pas justifiés (le score de zéro est choisi par 12,3 % chez les musulman·e-s, 4,5 % chez le groupe de

contrôle) ; à l'inverse, les répondant-e-s musulman-e-s choisissent 1,7 fois moins la réponse « entièrement justifiés » (19,8 % contre 35,1 %) que le groupe de contrôle.



Graphique 7. Justification des contrôles des forces de l'ordre

Le traitement et la sélection lors des interactions

Le traitement

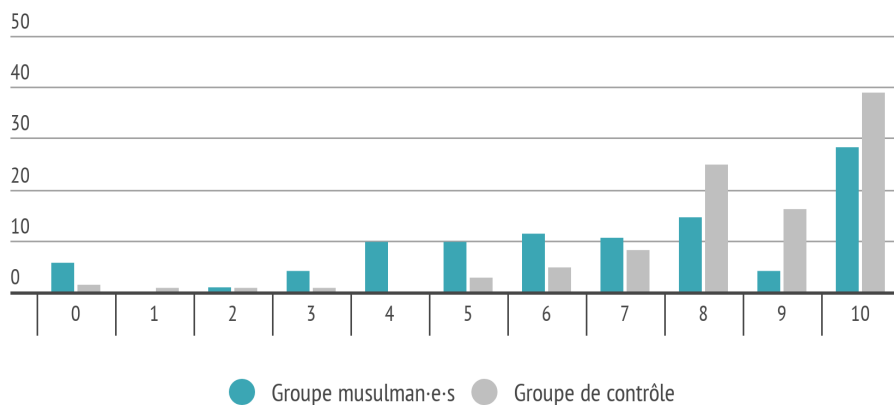
On retrouve un résultat similaire lorsque l'on s'intéresse à la façon dont les individus se sentent traités. Ainsi, à la question « de manière générale, sur une échelle de 0 à 10, comment estimez-vous avoir été traité-e ? (0= très mal, 10= très bien) », les musulman-e-s répondent en moyenne 6,9 sur 10, alors que le groupe de contrôle affiche une moyenne de 8,5 sur 10. Les musulman-e-s se sentent donc clairement moins bien traité-e-s que les membres du groupe de contrôle (le différentiel est de l'ordre de 20 %).

Question : « De manière générale, sur une échelle de 0 à 10, comment estimez-vous avoir été traité-e ? ⁵⁶ »	
Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle
6.9	8.5

Tableau 13. Traitement lors des interactions

⁵⁶ La question était suivie de la précision suivante « La note 0 signifiant que vous avez été très mal traité, la note 10 que vous avez été très bien traité, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement ».

L'analyse détaillée des réponses met à nouveau en évidence une structure différenciée de réponses entre les groupes. On trouve un groupe plus important de répondant-e-s clairement insatisfaits du traitement qu'il-elle-s ont subi parmi les musulman-e-s ; il-elle-s sont ainsi 5,6 % à estimer avoir été « très mal » traités (score de zéro) par rapport au groupe de contrôle (1,3 %, à savoir 4,3 fois moins). De même, un nombre inférieur de répondant-e-s musulman-e-s indiquent avoir été très bien traités (28,2 % chez les musulman-e-s, contre 38,9 % dans le groupe de contrôle pour le score de dix).



Graphique 8. Traitement lors des interactions

La sélection

Lorsque l'on demande aux répondant-e-s « Comment pensez-vous avoir été sélectionné-e pour ces interactions ? », le sentiment d'être choisi-e-s de façon délibérée est fortement supérieur chez les musulman-e-s que pour le groupe de contrôle. Ainsi, 37,1 % de musulman-e-s, contre 20,8 % du groupe de contrôle (soit quasiment le double) disent se sentir sélectionnés de manière délibérée ; de même, seulement 43,5 % des musulman-e-s contre 66,4 % des répondant-e-s issus du groupe de contrôle estiment avoir été choisi-e-s de manière aléatoire.

Question : « Comment pensez-vous avoir été sélectionné-e lors de ces interactions ? »

	Ensemble		Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble	273	100 %	124	100 %	149	100 %
De manière aléatoire	153	56,0 %	54	43,5 %	99	66,4 %
De manière délibérée	77	28,2 %	46	37,1 %	31	20,8 %
Ne sait pas	38	13,9 %	22	17,7 %	16	10,7 %
Refus	5	1,8 %	2	1,6 %	3	2,0 %

Base : 273 personnes en contact avec des représentants des pouvoirs publics

Tableau 14. La perception du mode de sélection

Nous avons choisi de poser une question supplémentaire aux répondant·e·s qui considèrent avoir été sélectionnés de façon délibérée ; nous leur avons donc demandé de nous fournir la raison pour laquelle il·elle·s pensent avoir été choisis (plusieurs réponses étaient possibles). Ici encore, la différence entre les deux groupes est importante. Ainsi, chez les musulman·e·s, 37 % considèrent avoir été choisis en fonction de leurs origines (contre 9,7 % dans le groupe de contrôle), 34,8 % en fonction de la couleur de leur peau (contre 3,2 %), 15,2 % pour leur religion (contre 3,2 % chez les répondant·e·s du groupe de contrôle). C'est uniquement pour la réponse relative à la tenue vestimentaire que le groupe de contrôle a répondu de façon plus importante que le groupe des musulman·e·s (16,1 % contre 15,2 %). Il faut également noter que pour le groupe de contrôle, 45,2 % des répondant·e·s ont choisi de donner un autre motif et 25 % de ne pas se prononcer.

Question : « Pour quelle raison pensez-vous donc avoir été choisi(e) de manière délibérée ? » A cause...						
	Ensemble		Groupe musulman·e·s		Groupe de contrôle	
	N	%	N	%	N	%
Total	77	100 %	46	100 %	31	100 %
De vos origines	20	26.0 %	17	37.0 %	3	9.7 %
De votre couleur de peau	17	22.1 %	16	34.8 %	1	3.2 %
De votre religion	8	10.4 %	7	15.2 %	1	3.2 %
De votre tenue vestimentaire	12	15.6 %	7	15.2 %	5	16.1 %
De votre âge	14	18.2 %	10	21.7 %	4	12.9 %
De votre genre	7	9.1 %	7	15.2 %		-
De votre orientation sexuelle	1	1.3 %		-	1	3.2 %
Autre : spécifier (ouvert)	18	23.4 %	4	8.7 %	14	45.2 %
Ne sait pas	11	14.3 %	3	6.5 %	8	25.8 %
Refus	1	1.3 %	1	2.2 %		-

Base : 77 personnes ayant le sentiment d'avoir été choisies de manière délibérée

Tableau 15. Le motif de la sélection

Conclusion : le vécu individuel

En analysant les réponses relatives à l'exposition à l'antiterrorisme, on constate que plusieurs résultats confirment ceux d'un certain nombre d'études qualitatives, mais invalident par ailleurs un certain nombre d'idées reçues sur la façon dont l'antiterrorisme est perçu par les populations musulmanes en France.

Il ressort tout d'abord que le rapport à l'antiterrorisme avec les forces de l'ordre est de loin le plus visible, donc le plus représentatif. Dans le cadre de l'état d'urgence, de la présence accrue des forces de l'ordre et des contrôles quotidiens dans les transports en

commun, dans les gares, les aéroports, et même dans la rue, cela est sans doute peu surprenant. La lutte contre la radicalisation, saisie dans notre questionnaire au travers du travail des éducateur·rices et des travailleur·euses sociaux, est moins présente. Celle-ci étant toutefois mise en place par d'autres professionnels qui n'ont pas été mentionnés dans notre enquête, il faudrait disposer de davantage de données pour obtenir un panorama exhaustif de l'exposition de la population à ces politiques.

De façon assez nette, la population musulmane, si on la considère dans son ensemble, ne se sent pas plus exposée individuellement que le groupe de contrôle à l'antiterrorisme, que cela soit dans le rapport avec les éducateur·rices, les travailleur·euses sociaux ou la police. En regardant la situation de plus près, il existe certes quelques différences : les jeunes musulman·e·s sont surreprésentés dans les contacts avec les éducateur·rices (4 fois plus) et avec les travailleur·euses sociaux ; les hommes musulmans sont moins représentés que les hommes du groupe de contrôle. La différence principale entre les échantillons concerne les rapports avec les forces de l'ordre, mais pas dans le sens auquel on pourrait s'attendre, puisque le nombre de musulman·e·s déclarant avoir été en contact avec les forces de l'ordre est inférieur à celui du groupe de contrôle, il faudrait donc approfondir ce point pour comprendre la raison précise de ce chiffre inférieur.

Si l'on considère la façon dont les musulman·e·s considèrent leurs interactions avec l'appareil antiterroriste français, un malaise assez net apparaît également. Certes, les rapports des musulman·e·s avec les acteurs de la lutte contre la radicalisation (éducateur·rices et travailleur·euses sociaux) sont assez bons et ne se distinguent pas du groupe de contrôle. En revanche, notre enquête confirme les résultats d'enquêtes précédentes sur les mauvais rapports qui existent entre les forces de l'ordre et les populations issues de l'immigration - qui représentent la majorité du sous-échantillon « musulman·e·s » de l'enquête. Les musulman·e·s se sentent ciblés à cause de leur origine ou de la couleur de leur peau (2,5 fois plus que le groupe de contrôle). Il·elle·s se sentent par ailleurs considérablement moins bien traités que le groupe de contrôle.

III. LES PERCEPTIONS COLLECTIVES

POINTS CLÉS

- Musulman-e-s et non-musulman-e-s ne se distinguent pas de façon significative lorsqu'on leur demande si les politiques antiterroristes leur procurent un sentiment de sécurité. Les deux groupes trouvent les politiques modérément efficaces (score moyen de 5,9 sur une échelle de 0 à 10).
- Les réponses varient cependant en fonction de l'âge : les jeunes musulman-e-s se sentent moins en sécurité que les non-musulman-e-s de leur âge, alors que les musulman-e-s de 45-64 ans se sentent inversement plus en sécurité que les non-musulman-e-s de la même classe d'âge.
- Musulman-e-s et non-musulman-e-s considèrent dans l'ensemble que l'antiterrorisme empiète peu sur leur vie privée. Ce sentiment est plus présent chez les jeunes.
- Les deux tiers des musulman-e-s et les trois quarts des répondant-e-s du groupe de contrôle estiment que l'antiterrorisme vise certains groupes en priorité. La moitié des répondant-e-s considère que ce choix concerne les groupes d'une religion en particulier.
- Un nombre plus important de répondants musulman-e-s (presque le double) trouve ce ciblage pas ou peu justifié par rapport au groupe de contrôle (34,4 % contre 15,1 %) et inversement moins de musulman-e-s trouvent ce ciblage plutôt ou très justifié (31,9 % pour les musulman-e-s contre 43,5 % pour le groupe de contrôle).

Le chapitre précédent s'est intéressé à l'expérience individuelle que font les musulman-e-s de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Dans cette partie de l'enquête, nous avons interrogé les enquêté-e-s sur leur perception de l'efficacité et des effets potentiellement discriminatoires de l'antiterrorisme. Le but ici n'est donc pas de recueillir des expériences directes de l'interaction avec l'État, mais bien de saisir la façon dont les musulman-e-s perçoivent la façon dont il-elle-s sont traités en tant que communauté.

Nous avons posé trois questions principales : les enquêté-e-s perçoivent-il-elle-s l'efficacité de l'antiterrorisme en France ? Se sentent-il-elle-s rassuré.e.s ? Ces données sont utiles pour comprendre si ces politiques sont perçues comme efficaces pour atteindre l'objectif qu'elles se donnent : rassurer la population en luttant efficacement contre les potentielles attaques terroristes.

La deuxième question porte sur l'empiètement potentiel de ces politiques sur la vie privée : les musulman-e-s ont-il-elle-s l'impression, plus que le groupe de contrôle, que les politiques antiterroristes menacent leurs libertés civiles ? Cette question nous est apparue

particulièrement pertinente au vu de la sévère restriction des libertés civiles résultant des lois antiterroristes successives, en particulier dans le contexte de l'état d'urgence (voir l'introduction).

Enfin, une dernière question se pose : les enquêté-e-s, au-delà de leur expérience personnelle, ont-il-elle-s l'impression que l'antiterrorisme vise un ou des groupes en particulier, et si oui, quels sont ces groupes ? Le but de cette question est de comprendre aussi bien chez les populations musulmanes que chez le groupe de contrôle, si au-delà de leur vécu, il-elle-s ont le sentiment que l'antiterrorisme stigmatise certaines communautés en particulier.

Le sentiment de sécurité

Le but des politiques de lutte contre la radicalisation et contre le terrorisme est certes de prévenir des attaques terroristes, mais également de rassurer la population. Quel est l'impact de l'action publique dans ce domaine ? Les Français-e-s se sentent-il-elle-s rassuré-e-s ? Constate-t-on une différence de perception de l'efficacité de ces politiques si l'on est musulman-e ? Nous avons ainsi posé la question suivante aux enquêté-e-s : « au cours des cinq dernières années, des actions ont été prises par les autorités en relation avec le terrorisme. Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 à quel point ces actions ont contribué à votre sentiment de sécurité » (tableau 16, plus bas). On constate ici une réponse plus ou moins similaire entre les deux groupes : en moyenne, le score du sentiment de sécurité est de 5,8 pour les musulman-e-s, et 6,0 pour le groupe de contrôle. Dans l'ensemble, les Français-e-s se sentent donc modérément rassurés, et les musulman-e-s partagent le même sentiment que le groupe de contrôle.

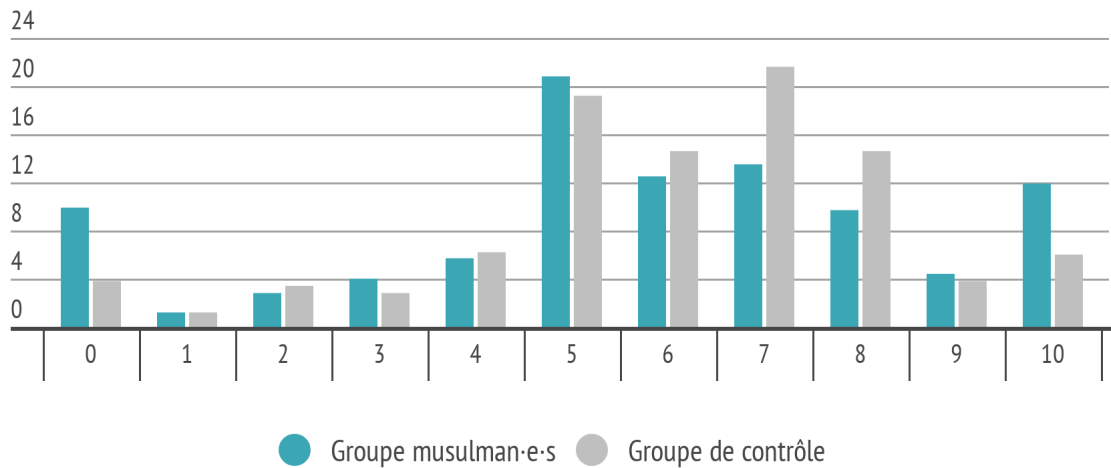
Question : « Au cours des cinq dernières années, des actions ont été prises par les autorités en relation avec le terrorisme. Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 à quel point ces actions ont contribué à vous sentir en sécurité »⁵⁷

	Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle
TOTAL	5.8	6
Par tranche d'âge		
<25	5.7	6.4
25-44	5.3	5.4
45-64	7	6.2
65+	5.7	6.6
Par sexe		
Homme	6	5.8
Femme	5.7	6.3

Tableau 16. Le sentiment de sécurité

Si l'on regarde un peu plus en détail, on voit en revanche que le sentiment de sécurité n'est pas réparti de la même façon. Ainsi, 2,6 fois plus de musulman-e-s que de membres du groupe de contrôle estiment ne pas se sentir « du tout » en sécurité (9,9 % contre 3,8 % choisissent le score « 0 ») ; les scores de 5 à 9 sont systématiquement plus choisis par le groupe de contrôle (seule la réponse 10, « tout à fait en sécurité », est davantage choisie par les musulman-e-s). De même, lorsqu'on regarde la moyenne des scores par tranche d'âge et par sexe, on constate une différence plus importante que l'ensemble pour les moins de 25 ans (score de 5,7 pour les musulman-e-s, contre 6,4). Cette tendance s'inverse cependant avec l'âge, puisque les musulman-e-s entre 45 et 64 ans obtiennent un score moyen de 7 contre 6,2 pour le groupe de contrôle. La variation est particulièrement significative chez les femmes : les musulmanes se sentent en effet moins en sécurité (5,7) que le reste des femmes vivant en France (6.3). Pour résumer, les jeunes musulman-e-s se sentent moins en sécurité que la moyenne, alors que les musulman-e-s de 45 à 64 ans se sentent à l'inverse plus en sécurité que la moyenne.

⁵⁷ La question était suivie de la précision suivante : « La note 0 signifiant que ces actions n'ont pas du tout contribué à ce sentiment de vous sentir pas du tout en sécurité, la note 10 à vous sentir tout à fait en sécurité, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement ».



Graphique 9. Le sentiment de sécurité

Le respect de la vie privée

Si l'on considère maintenant le ressenti des répondant-e-s vis-à-vis de l'effet des mesures antiterroristes sur leur vie privée, on constate ici également une faible différence entre le groupe musulman-e-s et le groupe de contrôle, qui estiment tous deux que l'impact sur leur vie privée est relativement faible ; il est de 3 points pour les musulman-e-s contre 2,4 pour le groupe de contrôle. Si l'on regroupe les réponses en trois classes plus ou moins équivalentes (pas ou peu impacté, de 0 à 3 ; modérément impacté, de 4 à 7 et fortement impacté, de 8 à 10), on constate une distribution similaire : 53,1 % des musulman-e-s et 65,7 % du groupe de contrôle déclarent n'être pas ou peu impactés ; 31,6 % des musulman-e-s et 21,8 % du groupe de contrôle se disent impactés modérément, et uniquement 8,2 % des musulman-e-s et 4,8 % du groupe de contrôle se disent fortement impactés. Notons enfin un chiffre parlant : 38,8 % des musulman-e-s et 43,7 % du groupe de contrôle déclarent ne pas être impacté-e-s du tout (score de 0).

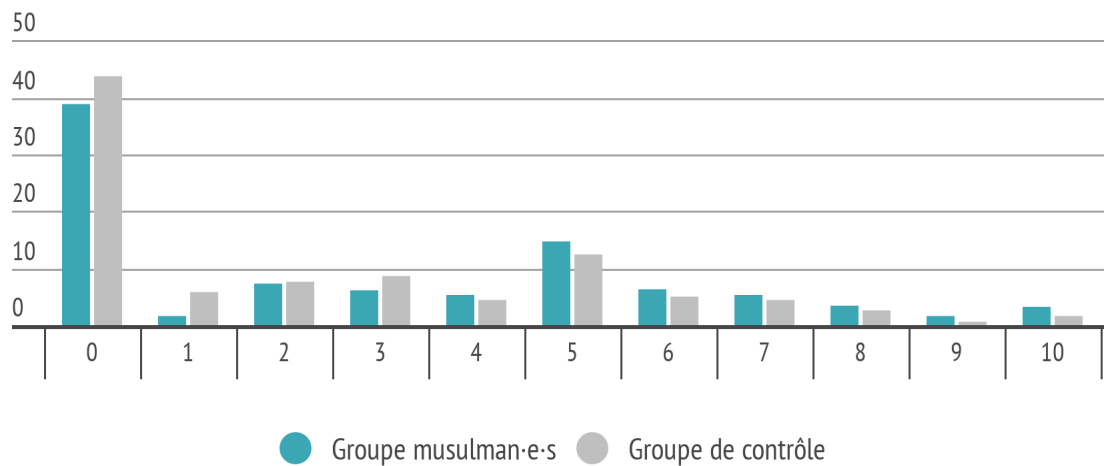
Question : « Toujours sur une échelle de 0 à 10, veuillez indiquer à quel point les actions prises par les autorités en relation avec le terrorisme et la lutte contre la radicalisation ont empiété sur votre vie privée. »⁵⁸

	Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle
Score (moyenne)	3	2,4
Distribution des réponses		
Score 0-4 (pas ou peu)	59,1 %	70,1 %
Score 5-10 (un peu ou beaucoup)	34,5 %	26,6 %
Score par tranche d'âge (de 0 à 10)		
Moins de 25 ans	2,3	2
25-44 ans	3,1	2,6
45-64 ans	3,5	2,1
65 ans et plus	3,3	2,6
Score par sexe (de 0 à 10)		
Homme	3,2	2,5
Femme	2,8	2,2

Tableau 17. Impact sur la vie privée

En s'intéressant à la répartition des réponses en fonction des tranches d'âge, on observe par ailleurs que le groupe le plus visé par les politiques antiterroristes (jeunes musulman-e-s, généralement des hommes) se sent légèrement moins concerné que le reste des musulman-e-s (un score de 2,3 pour les moins de 25 ans, par rapport à des scores allant de 3,1 à 3,5 pour le reste du groupe musulman-e-s). Ce sentiment est également légèrement plus important chez les jeunes musulman-e-s que chez les jeunes du groupe de contrôle - 2,3 contre 2. On retrouve en revanche dans le groupe de contrôle le même score bas pour les moins de 25 ans (2 contre des scores allant de 2,1 à 2,6 pour les autres tranches d'âge). Cela est également manifeste (dans les mêmes proportions) si l'on prend en considération la variable du sexe, où tant chez les musulman-e-s (hommes = 3,2 et femmes = 2,7) que pour le groupe de contrôle (hommes = 2,5 et femmes = 2,2), les hommes ressentent un impact négatif de l'antiterrorisme sur leur vie privée.

⁵⁸ La question était suivie de la précision suivante « La note 0 signifiant que ces actions ont faiblement empiété sur votre vie privée, la note 10 qu'elles ont gravement empiété sur votre vie privée, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement ».



Graphique 10. L'impact sur la vie privée

Le ciblage de certains groupes

La troisième question interroge les répondant-e-s sur l'impression générale qu'il-elle-s ont de l'antiterrorisme, en particulier sur ses effets potentiellement discriminatoires. À l'affirmation « concernant les actions prises par les autorités en relation avec le terrorisme et la lutte contre la radicalisation au cours des cinq dernières années, [celles-ci] ont ciblé en priorité certains groupes ou communautés », un quasi consensus semble exister entre les deux groupes, avec de nouveau, un taux de réponses positives plus bas chez les musulman-e-s. En effet, 68,4 % des musulman-e-s se déclarent être « d'accord » avec ce constat (contre 71,1 % du groupe de contrôle). Inversement, 20,6 % des musulman-e-s se déclarent en désaccord avec l'affirmation, contre 19,6 % du groupe de contrôle.

Question : « Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes concernant les actions prises par les autorités en relation avec le terrorisme et la lutte contre la radicalisation au cours des cinq dernières années ? » Modalité de réponse « ces actions ont ciblé en priorité certains groupes ou communautés »

	Ensemble		Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
	N	%	N	%	N	%
	927	100 %	426	100 %	501	100 %
Tout à fait d'accord	252	27,2 %	134	31.5 %	118	23.6 %
Plutôt d'accord	382	41.2 %	143	33.6 %	239	47.7 %
Total d'accord	634	68,4 %	278	65.1 %	357	71,1 %
Plutôt pas d'accord	85	9.2 %	38	8.9 %	47	9.4 %
Pas du tout d'accord	106	11.4 %	55	12.9 %	51	10.2 %
Total pas d'accord	191	20,6 %	94	21,8 %	98	19,6 %
Ne sait pas	87	9.4 %	46	10.8 %	41	8.2 %
Refus	15	1.6 %	10	2.3 %	5	1.0 %

Tableau 18. La perception du ciblage

Nous avons ensuite demandé aux répondant-e-s qui était, selon eux-elles, ciblé par les mesures antiterroristes (plusieurs réponses étaient possibles). On constate qu'il n'existe que peu de différences entre les deux groupes. Environ un tiers des répondant-e-s estime en effet que des personnes d'une « certaine origine » sont visées (37,1 % musulman-e-s / 35,2 % groupe de contrôle) ; environ la moitié estime qu'une religion spécifique est visée (55,3 % musulman-e-s, 45,6 % groupe de contrôle) ; environ un quart des répondant-e-s s'accorde également pour considérer que certains quartiers sont visés plus particulièrement (27,8 % musulman-e-s / 24,7 % groupe de contrôle). On constate une nette différence entre les deux groupes dans une seule réponse, celle donnée par les personnes qui estiment qu'il ne s'agit de « rien de tout cela » : 18,1 % des répondant-e-s du groupe de contrôle pensent que c'est le cas ; dans le groupe des musulman-e-s, ce nombre est pratiquement divisé par deux (11,4 %).

Question : « Au cours des cinq dernières années, pensez-vous que les actions des autorités pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation ont ciblé en priorité... ? »

	Ensemble		Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
	N	%	N	%	N	%
Des personnes d'une certaine origine	255	36.1 %	127	37.1 %	128	35.2 %
Des personnes d'une religion spécifique	355	50.3 %	189	55.3 %	166	45.6 %
Des personnes habitant dans certains quartiers	185	26.2 %	95	27.8 %	90	24.7 %
Des lieux spécifiques, comme des locaux associatifs, des mosquées	192	27.2 %	104	30.4 %	88	24.2 %
Rien de tout cela	105	14.9 %	39	11.4 %	66	18.1 %
Ne sait pas	50	7.1 %	21	6.1 %	29	8.0 %
Refus	7	1.0 %	1	0.3 %	6	1.6 %

Base : 706 répondant à au moins une modalité : 342 pour le groupe « musulman-e-s » ; 364 pour le groupe de contrôle

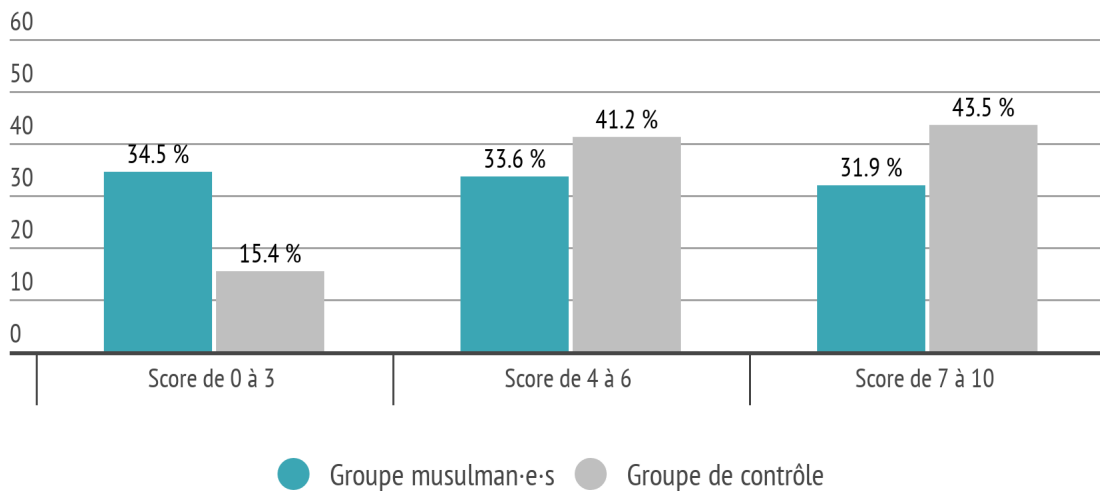
Tableau 19. Perception des catégories ciblées

Nous avons, pour finir, demandé aux personnes qui ont répondu « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » à la question précédente si ce ciblage leur semblait justifié, sur une échelle de 1 à 10. Dans l'ensemble, les réponses des deux échantillons divergent, les populations musulman-e-s trouvant le ciblage bien moins justifié avec un score moyen de 4,8 pour les musulman-e-s et de 6,0 pour le groupe de contrôle. Une analyse détaillée met cependant en évidence une différence de structuration des réponses : bien plus de répondant-e-s musulman-e-s trouvent ce ciblage peu justifié (34,5 % donnent un score de justification allant de 0 à 3 à la question) par rapport au groupe de contrôle (15,4 %). Inversement, si l'on considère les scores groupés de 4-6 et 7-10, indiquant donc que les répondant-e-s sont plutôt ou tout à fait d'accord avec le ciblage, on voit que systématiquement les scores des musulman-e-s sont plus bas (voir graphique 11).

Question : « Et toujours sur une échelle de 0 à 10, veuillez indiquer si ce ciblage vous a paru justifié ».

	Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
Scores (moyenne)	4,8		6,0	
Distribution des scores				
	N	%	N	%
Score de 0 à 3	94	34,5 %	59	15,4 %
Score de 4 à 6	47	33,6 %	47	41,2 %
Score de 7 à 10	91	31,9 %	154	43,4 %
n	232	100 %	260	100 %

Tableau 20. Le sentiment de justification du ciblage



Graphique 11. La justification du ciblage

Conclusion : les perceptions collectives

L'analyse des perceptions liées aux effets des politiques antiterroristes livre une photographie contrastée du ressenti au sein de la population musulmane et du groupe de contrôle.

Le premier enseignement de cette partie de l'enquête tient tout d'abord à ce qu'il existe, si on prend les réponses dans leur ensemble, une certaine convergence entre les positions des musulman-e-s et du groupe de contrôle, à propos des effets de la lutte antiterroriste sur le sentiment de sécurité, sur la vie privée et, de façon contre-intuitive, sur la justification du ciblage de certains groupes, notamment à cause de leur religion.

Toutefois, une analyse plus détaillée des données révèle pour certaines questions des positions différenciées au sein du groupe des musulman·e·s et du groupe de contrôle.

On constate tout d'abord que les politiques antiterroristes ne semblent pas, dans l'ensemble, convaincre entièrement la population de leur capacité à prévenir le danger terroriste. Bien que ce n'ait pas été l'objet principal de l'enquête, cette conclusion intéressera sans doute les acteurs de l'antiterrorisme, dont l'une des fonctions politiques principales, outre l'objectif de prévenir les futures attaques terroristes, est de rassurer le public sur sa sécurité. On peut s'interroger ici sur la différence générationnelle chez les musulman·e·s de France, puisque le groupe des moins de 25 ans se sent moins rassuré que le groupe de contrôle, tandis que leurs aînés montrent inversement un sentiment de sécurité plus élevé que le groupe de contrôle.

Le deuxième constat tient à ce que la majorité de la population, dans les deux groupes (musulman·e·s et non-musulman·e·s), considère en revanche que les politiques antiterroristes n'impactent pas réellement leur vie privée. Ce résultat est certes en décalage avec une partie du discours des associations de défense des droits de l'homme, mais il n'est pas entièrement surprenant, puisqu'il a déjà été constaté dans d'autres travaux.

Le troisième constat est relatif au fait que musulman·e·s et non-musulman·e·s sont d'accord, dans l'ensemble, pour estimer que les politiques antiterroristes visent une catégorie spécifique de la population. La catégorisation qui recueille le plus de suffrages est liée à la religion ; vient ensuite l'origine, puis le fait d'habiter dans certains quartiers. Le discours républicain sur le caractère indiscriminé de la politique antiterroriste française n'est donc partagé ni par les musulman·e·s, ni par la population dans son ensemble. Même dans le groupe de contrôle, seule une personne sur cinq (18,1 %) considère qu'aucune des catégories citées n'est visée. De même, un nombre plus important de répondants musulman·e·s (presque le double) trouve ce ciblage pas ou peu justifié par rapport au groupe de contrôle (34,4 % contre 15,1 %) et inversement moins de musulman·e·s trouvent ce ciblage plutôt ou très justifié (31,9 % contre 43,5 %).

IV. IMPACT SUR LES COMPORTEMENTS

POINTS CLÉS

- Environ un-e musulman-e sur trois dit « éviter de dire ce qu'il-elle pense » sur les sujets controversés en lien avec la politique étrangère (30,6 %) ou la société (30,5 %). Cette attitude n'est cependant pas très éloignée de celle du groupe de contrôle (respectivement 25,9 % et 28,7 %). Il existe donc un phénomène d'autocensure diffus, accentué chez les musulman-e-s.
- Par ailleurs, 79,8 % des musulman-e-s et 84,4 % du groupe de contrôle disent ne pas avoir changé leurs habitudes pour protéger leur vie privée en ligne. La minorité qui déclare faire attention est cependant deux fois plus importante chez les musulman-e-s (9,2 % contre 5 %).
- L'antiterrorisme n'a que très peu d'impact sur les aspects les plus visibles de la religion tels que la tenue vestimentaire (habit traditionnel, voile ou foulard). Ainsi, 86,7 % des musulman-e-s disent ne pas avoir modifié leur façon de s'habiller. Toutefois, la minorité qui répond de façon positive (8,5 %) est cinq fois plus importante que le groupe de contrôle (1,6 %).
- Plus d'un tiers des musulman-e-s (38,5 %) déclare ne plus lire ou regarder certains médias à cause de leur façon d'aborder l'islam. Cela concerne en particulier les jeunes (41,9 %). Ce chiffre augmente encore (43,7 %) lorsqu'il s'agit du traitement médiatique des questions de terrorisme.
- Environ un quart des répondant-e-s (26,1 %) déclare faire attention à ce qu'il-elle-s disent aux éducateur-rices et travailleur-euses sociaux, de peur d'être discriminé-e-s. Ce chiffre est inférieur pour ce qui est des médecins et infirmier-ère-s (19,7 %).
- De plus, 41,7 % des musulman-e-s entre 45-64 ans déclarent demander à leurs enfants de « faire attention à ce qu'il-elle-s disent à l'école », pour éviter d'être discriminé-e-s.
- L'antiterrorisme a un impact important sur les associations caritatives musulmanes : presque un tiers des musulman-e-s (36,9 %) dit « réfléchir à deux fois avant de faire un don à un organisme de bienfaisance ».

Après avoir interrogé les répondant-e-s sur leur expérience individuelle de l'antiterrorisme et les perceptions collectives de ses effets, nous leur avons posé une série de questions spécifiquement liées aux changements de comportement. Le but de cette partie du questionnaire, qui se fonde sur les résultats d'enquêtes qualitatives relatives aux effets de l'antiterrorisme en Grande-Bretagne, est de comprendre de façon plus fine l'influence de ces politiques sur le quotidien des personnes se déclarant comme musulmanes par rapport au groupe de contrôle ne revendiquant pas cette identité.

La limite méthodologique de cette partie du questionnaire doit évidemment être prise en compte. Ainsi, nous ne pouvons mesurer les changements de comportement qu'au travers des réponses que nous recueillons. On nous reprochera par conséquent ici d'enregistrer les représentations que les répondant·e·s se font du changement de leur comportement plus que les changements de comportements eux-mêmes. Un certain nombre de travaux ont cependant mis en évidence le fait qu'il n'y avait pas forcément de « sur-déclaration » de la discrimination lorsque cette méthode « d'auto-déclaration » était utilisée par rapport aux autres méthodes (expérimentales, de type « testing » et « discrimination situationnelle »). Ainsi comme le montrent Safi et Simon, l'expérience auto-reportée plutôt à « sous-estimer l'expérience des discriminations plutôt qu'à aller dans le sens d'une victimisation exagérée⁵⁹. Si les données recueillies traduisent un changement de comportement plus significatif que pour le groupe de contrôle, la réalité du phénomène est donc sans doute encore plus importante.

Dans cette dernière partie du questionnaire, nous avons posé trois questions principales aux enquêté·e·s ; la première est la suivante : ont-il·elle·s changé leur comportement de peur d'être discriminé·e·s, ou considérés comme suspects ? L'un des premiers arguments mis en avant dans la littérature sur l'impact de l'antiterrorisme est qu'il a pour effet d'intimider, donc de limiter la liberté d'expression ; en anglais, ceci est communément appelé le *chilling effect*. Nous avons donc cherché à mesurer cet effet.

Deuxièmement, dans la continuité de la question posée dans la partie précédente portant sur l'impact de l'antiterrorisme sur la vie privée, nous avons tenté de savoir si les habitudes en ligne avaient changé, notamment à la suite des révélations de Snowden sur la surveillance opérée par la NSA, ainsi qu'après le vote de la loi antiterroriste instituant une surveillance accrue des comportements en ligne.

Enfin, troisième changement de comportement potentiel, nous avons cherché à comprendre si les politiques de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation avaient eu un impact sur les relations entre musulman·e·s et les professionnels de la santé, du travail social et de l'éducation, notamment en ce qui concerne les relations de confiance.

Nous avons enfin voulu savoir si, comme l'avaient montré un certain nombre d'études qualitatives, le ciblage et les discriminations potentielles subies par les populations musulmanes avaient un effet sur l'engagement religieux, associatif ou politique des populations musulmanes, que cela aille dans le sens d'un engagement plus important ou au contraire d'un retrait dans la sphère privée ou communautaire.

⁵⁹ Mirna Safi & Simon Patrick (2013), *op.cit.*, p. 265.

Changements d'attitude liés aux potentielles discriminations

Dans un premier temps, nous avons cherché à savoir si l'anticipation de situations discriminatoires poussait les musulman·e·s en France à modifier leur attitude.

Antiterrorisme et liberté d'expression : un *chilling effect* ?

Notre première question dans cette partie allait dans ce sens, afin de tenter de comprendre si les populations musulmanes se sentent moins à l'aise pour parler de sujets sensibles, liés à l'actualité. À la question « afin d'éviter de potentielles discriminations, évitez-vous de vous exprimer sur des questions de politique étrangère comme les conflits à l'étranger (en ligne ou sur les médias sociaux, au travail ou dans d'autres contextes sociaux)? », les deux groupes répondent plus ou moins de la même manière, par la négative, avec un pourcentage légèrement moindre pour les musulman·e·s : 61,5 % de réponses négatives pour les musulman·e·s et 67,1 % pour le groupe de contrôle. Ceci signifie qu'un pourcentage légèrement supérieur de musulman·e·s (30,3 %) a répondu « oui » par rapport au groupe de contrôle (25,9 %).

Question : « Afin d'éviter de potentielles discriminations, est-ce que...vous évitez de dire ce que vous pensez sur des questions de politique étrangère comme les conflits à l'étranger (en ligne ou sur les médias sociaux, au travail ou dans d'autres contextes sociaux) » ?

	Oui		Non		P.C.		Ensemble
	N	%	N	%	N	%	
Sexe – Groupe musulman-e-s							
Femmes	72	31,6 %	139	61,0 %	17	7,5 %	228
Homme	57	28,8 %	123	62,1 %	18	9,1 %	198
Total	129	30,3 %	262	61,5 %	35	8,2 %	426
Sexe - Groupe de contrôle							
Femmes	74	29,2 %	160	63,2 %	19	7,5 %	253
Hommes	56	22,6 %	176	71,0 %	16	6,5 %	248
Total	130	25,9 %	336	67,1 %	35	7,0 %	501
Âge – Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	28	26,7 %	68	64,8 %	9	8,6 %	105
25-44 ans	68	32,4 %	123	58,6 %	19	9,0 %	210
45-64 ans	31	32,3 %	61	63,5 %	4	4,2 %	96
65 ans et plus	2	13,3 %	10	66,7 %	3	20,0 %	15
Total	129	30,3 %	262	61,5 %	35	8,2 %	426
Âge - Groupe de contrôle							
Moins de 25 ans	8	16,7 %	36	75,0 %	4	8,3 %	48
25-44 ans	51	29,3 %	112	64,4 %	11	6,3 %	174
45-64 ans	51	31,1 %	102	62,2 %	11	6,7 %	164
65 ans et plus	20	17,4 %	85	73,9 %	10	8,7 %	115
Total	130	25,9 %	335	66,9 %	36	7,2 %	501

Tableau 21. Liberté d'expression et thèmes de politique étrangère

Une question semblable, liée aux « questions de société qui suscitent la controverse » apporte un résultat relativement similaire, avec un « non », majoritaire (60,6 % des musulman-e-s et 65,1 % du groupe de contrôle).

Question : « Afin d'éviter de potentielles discriminations, est-ce que... vous évitez de dire ce que vous pensez sur des questions de société qui suscitent la controverse (en ligne ou sur les médias sociaux, au travail ou dans d'autres contextes sociaux) ? »

	Oui		Non		P.C.		Ensemble
	N	%	N	%	N	%	
Groupe musulman-e-s							
Femmes	73	32,0 %	136	59,6 %	19	8,3 %	228
Homme	57	28,8 %	122	61,6 %	19	9,6 %	198
Total	130	30,5 %	258	60,6 %	38	8,9 %	426
Groupe de contrôle							
Femmes	80	31,6 %	155	61,3 %	18	7,1 %	253
Hommes	64	25,8 %	171	69,0 %	13	5,2 %	248
Total	144	28,7 %	326	65,1 %	31	6,2 %	501
Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	31	29,5 %	60	57,1 %	14	13,3 %	105
25-44 ans	68	32,4 %	127	60,5 %	15	7,1 %	210
45-64 ans	31	32,0 %	59	60,8 %	7	7,2 %	97
65 ans et plus	1	6,7 %	12	80,0 %	2	13,3 %	15
Total	131	30,7 %	258	60,4 %	38	8,9 %	427
Groupe de contrôle							
Moins de 25 ans	13	27,1 %	33	68,8 %	2	4,2 %	48
25-44 ans	52	29,9 %	112	64,4 %	10	5,7 %	174
45-64 ans	54	32,9 %	102	62,2 %	8	4,9 %	164
65 ans et plus	25	21,7 %	79	68,7 %	11	9,6 %	115
Total	144	28,7 %	326	65,1 %	31	6,2 %	501

Tableau 22. Liberté d'expression et thèmes de société

Une variation intéressante apparaît cependant si l'on prend en compte la variable de sexe sur ces deux questions. Alors que les femmes musulmanes et celles du groupe de contrôle ont des taux de réponse similaires, les hommes du groupe de contrôle se sentent dans l'ensemble moins visés par de potentielles discriminations que ceux du groupe « musulman-e-s ». Par exemple, à la question touchant à l'évocation de la politique étrangère, il-elle-s sont seulement 22 % à répondre positivement, alors que les femmes non musulmanes, les hommes et les femmes s'identifiant comme musulman-e-s, partagent un taux de réponse aux alentours de 30 % sur cette question. La variable de l'âge ne semble elle pas avoir de réelle influence sur la variation des réponses : pour les questions

de politique étrangère, seuls les jeunes semblent moins préoccupés que les générations plus âgées, un phénomène accentué dans le groupe de contrôle. Autre élément à noter, les plus de 65 ans, en particulier ceux musulman-e-s, semblent peu préoccupés par cette question.

Le comportement en ligne

À la question « [Avez-vous] modifié vos habitudes sur internet (cessé d'utiliser certaines applications, changé de fournisseur de courrier électronique, utilisé un mode cryptage) », ici, encore plus que pour la question précédente, le « non » est prédominant, puisque 79,8 % des musulman-e-s et 84,4 % du groupe de contrôle donnent cette réponse. Certes, le nombre de musulman-e-s répondant « oui » (9,2 %) est plus important que dans le groupe de contrôle, et ce de façon significative (contre 5 % pour le groupe de contrôle, soit un peu moins de la moitié), mais ce chiffre reste relativement faible. On peut donc supposer qu'il s'agit ici d'une minorité concernée par cette question. Malgré la taille réduite du nombre de personnes interrogées ayant répondu positivement, force est de constater que les hommes musulmans se sentent deux fois plus concernés par la surveillance sur internet que les femmes musulmanes (respectivement 12,1 % et 6,6 %), lorsqu'il n'existe pas vraiment de distinction chez les répondant-e-s du groupe de contrôle.

Question : « Afin d'éviter de potentielles discriminations, est-ce que... vous avez modifié vos habitudes sur internet (cessé d'utiliser certaines applications, changé de fournisseur de courrier électronique, utilisé un mode cryptage) ? »

	Oui		Non		P.C.		Ensemble
	N	%	N	%	N	%	
Sexe - Groupe musulman-e-s							
Femmes	15	6,6 %	188	82,5 %	25	11,0 %	228
Hommes	24	12,1 %	152	76,8 %	22	11,1 %	198
Total	39	9,2 %	340	79,8 %	47	11,0 %	426
Sexe - Groupe de contrôle							
Femmes	11	4,3 %	208	82,2 %	34	13,4 %	253
Hommes	14	5,6 %	215	86,7 %	19	7,7 %	248
Total	25	5 %	423	84,4 %	53	10,6 %	501
Âge - Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	9	8,6 %	89	84,8 %	7	6,7 %	98
25-44 ans	18	8,6 %	173	82,4 %	19	9 %	191
45-64 ans	10	10,4 %	71	74,0 %	15	15,6 %	81
65 ans et plus	2	13,3 %	7	46,7 %	6	40 %	47
Total	39	10,3 %	340	89,7 %	47	11,0 %	426
Âge - Groupe de contrôle							
Moins de 25 ans	2	4,2 %	44	91,7 %	2	4,2 %	46
25-44 ans	13	7,5 %	155	89,1 %	6	3,4 %	168
45-64 ans	5	3,0 %	147	89,6 %	12	7,3 %	152
65 ans et plus	5	4,3 %	77	67 %	33	28,7 %	82
Total	25	5,6 %	423	94,4 %	53	10,6 %	448

Tableau 23. Changement des habitudes sur internet

Les habitudes vestimentaires

Autre conséquence de l'appréhension des discriminations dans le contexte des politiques antiterroristes, nous avons demandé aux enquêté-e-s s'il-elle-s avaient changé leur tenue vestimentaire. Le résultat est similaire au précédent, et met en évidence une dynamique différente entre une majorité de la population musulmane pour laquelle ce n'est pas le cas (86,7 % des musulman-e-s répondent « non », comme 97 % du groupe de contrôle), et une minorité qui répond « oui » (8,5 %). Même si ce chiffre est bien plus important – cinq fois supérieur – que pour le groupe de contrôle, pour lequel ce n'est pratiquement jamais

le cas (1,6 %), il est important de souligner que le taux de réponse positif concerne dans l'absolu un nombre restreint des répondant-e-s musulman-e-s (37 personnes sur 486). Parmi ces derniers, si l'on observe la différence entre hommes et femmes, il apparaît que les hommes musulmans (10,1 %) sont légèrement plus enclins que les femmes (7,5 %) à modifier leur tenue vestimentaire.

Question : « Afin d'éviter de potentielles discriminations, est-ce que... vous avez changé votre manière de vous habiller ou vos apparences ? »

	Oui		Non		P.C.		
	N	%	N	%	N	M	Total
Sexe – Groupe musulman-e-s							
Femmes	17	7,5 %	203	89 %	8	3,5 %	228
Homme	20	10,1 %	167	84,3 %	11	5,6 %	198
Total	37	8,7 %	370	86,9 %	19	4,5 %	426
Sexe - Groupe de contrôle							
Femmes	7	2,8 %	241	95,3 %	5	2,0 %	0
Hommes	1	0,4 %	245	98,8 %	2	0,8 %	0
Total	8	1,6 %	486	97 %	7	1,4 %	501
Âge – Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	10	9,5 %	90	85,7 %	5	4,8 %	105
25-44 ans	21	10 %	181	86,2 %	8	3,8 %	210
45-64 ans	4	4,2 %	89	92,7 %	3	3,1 %	96
65 ans et plus	2	13,3 %	10	66,7 %	3	20 %	15
Total	37	8,7 %	370	86,9 %	19	4,5 %	426
Âge - Groupe de contrôle							
Moins de 25 ans	2	4,2 %	45	93,8 %	1	2,1 %	48
25-44 ans	4	2,3 %	168	96,6 %	2	1,1 %	174
45-64 ans	2	1,2 %	160	97,6 %	2	1,1 %	164
65 ans et plus	0	0 %	113	98,3 %	2	1,7 %	115
Total	8	1,6 %	486	97,0 %	7	1,4 %	501

Tableau 24. Changement des habitudes vestimentaires

Rapport aux médias

Les études qualitatives mettent en avant le rôle central que les médias jouent dans la propagation des stéréotypes négatifs liés à l'islam. Nous avons donc posé une série de questions à ce sujet. Tout d'abord, nous avons posé au groupe des répondant-e-s musulman-e-s la question suivante : « avez-vous arrêté de lire ou de regarder certains médias parce que vous pensez qu'ils ne représentent pas correctement la communauté musulmane ? ». Si une majorité de répondant-e-s affirme ne pas avoir changé ses habitudes (53,2 %), plus d'un tiers de personnes s'identifiant comme musulmanes (38,5 %) affirme au contraire en avoir changé. Il apparaît que cette question varie de façon importante avec l'âge ; ce sont principalement les jeunes de moins de 25 ans (41,9 %), voire les individus entre 25 et 44 ans (42,9 %), qui affirment avoir changé leurs habitudes à cause de la représentation des musulman-e-s. On peut également observer une différence entre les hommes et les femmes, ces dernières ayant davantage tendance à modifier leurs habitudes quant aux médias (41,2 %) que les hommes (35,4 %).

Question : « Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ? » Modalité de réponse « vous avez arrêté de lire ou de regarder certains médias parce que vous pensez qu'ils ne représentent pas correctement la communauté musulmane ».

	Oui		Non		P.C.		Total
	N	%	N	%	N	%	
Sexe – Groupe musulman-e-s							
Femmes	94	41,2 %	115	50,4 %	19	8,3 %	228
Homme	70	35,4 %	112	56,6 %	16	8,1 %	198
Total	164	38,5 %	227	53,3 %	35	8,2 %	426
Âge – Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	44	41,9 %	45	42,9 %	16	15,2 %	105
25-44 ans	90	42,9 %	110	52,4 %	10	4,8 %	210
45-64 ans	27	28,1 %	62	64,6 %	7	7,3 %	96
65 ans et plus	3	20 %	10	66,7 %	2	13,3 %	15
Total	164	38,5 %	227	53,2 %	35	8,2 %	426

Tableau 25. Changement dans le rapport aux médias

Si l'on précise la question, en proposant : « vous avez arrêté de lire ou de regarder certains médias parce que vous n'avez pas confiance dans les informations leurs informations sur le terrorisme et la lutte antiterroriste », la réponse est encore plus marquée. Bien que 47,2 % répondent non, le oui n'arrive pas très loin derrière avec 43,7 % des réponses au sein du groupe des musulman-e-s. En somme, si la moitié des musulman-e-s continue de faire confiance aux médias, une importante autre moitié est

largement insatisfaite du traitement médiatique des questions liées au terrorisme et à l'antiterrorisme. Il n'existe pas de variation significative en fonction de l'âge sur cette question.

Question : « Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ? » Modalité de réponse « Vous avez arrêté de lire ou de regarder certains médias parce que vous n'avez pas confiance dans leurs informations sur le terrorisme et la lutte antiterroriste ».

	Oui		Non		P.C.		Total
	N	%	N	%	N	%	
Âge - Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	46	43,8 %	45	42,9 %	14	13,3 %	105
25-44 ans	97	46,2 %	100	47,6 %	13	6,2 %	210
45-64 ans	37	38,5 %	49	51,0 %	10	10,4 %	96
65 ans et plus	6	40,0 %	7	46,7 %	2	13,3 %	15
Total	186	43,7 %	201	47,2 %	39	9,2 %	426

Tableau 26. Confiance dans les médias

Relations avec les professions de santé, du travail social et de l'éducation

Les questions suivantes étaient spécifiquement orientées vers le groupe des musulman-e-s, afin de tenter de comprendre si ces derniers avaient changé de comportement vis-à-vis d'une série de professions qui sont, de façon croissante, impliquées dans la prévention de la radicalisation et font donc de plus en plus partie du dispositif antiterroriste.

La première question concerne les médecins et infirmier-ère-s, qui a priori ne sont pas encore activement appelés à participer à la prévention de la radicalisation, comme c'est le cas dans d'autres pays européens tels que le Royaume-Uni. À l'affirmation : « Vous faites davantage attention à ce que vous dites aux médecins et aux infirmier-ère-s », presque un cinquième des enquêté-e-s musulman-e-s donne toutefois une réponse affirmative (19,7 %), contre 74,9 % de réponses négatives.

Question : « Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ? » Modalité de réponse « vous faites davantage attention à ce que vous dites aux médecins et aux infirmier-ère-s ».

	Oui		Non		P.C.		Total
	N	%	N	%	N	%	
Sexe – Groupe musulman-e-s							
Femmes	40	17,5 %	178	78,1 %	10	4,4 %	228
Homme	44	22,2 %	141	71,2 %	13	6,6 %	198
Total	84	19,7 %	319	74,9 %	23	5,4 %	426
Âge – Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	23	21,9 %	71	67,6 %	11	10,4 %	105
25-44 ans	32	15,2 %	169	80,5 %	9	4,3 %	210
45-64 ans	24	25,0 %	70	72,9 %	2	2,1 %	96
65 ans et plus	5	33,3 %	9	60,0 %	1	6,7 %	15
Total	84	19,7 %	319	74,9 %	23	5,4 %	426

Tableau 27. Impact sur la communication avec les médecins et infirmier-ère-s

Si l'on pose la même question au sujet des éducateur-rices et des travailleur-euses sociaux, le taux de méfiance est supérieur (26,1 % de oui, contre 55,8 % de non). Cette méfiance est particulièrement marquée chez les jeunes de moins de 25 ans (35,2 %) et chez les personnes âgées (33,3 %), deux publics particulièrement en contact avec ces professions.

Question : « Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ? » Modalité de réponse « vous faites davantage attention à ce que vous dites aux éducateur·rices et travailleur·euses sociaux »

	Oui		Non		P.C.		Total
	N	%	N	%	N	%	
Sexe – Groupe musulman·e·s							
Femmes	60	26,3 %	129	56,1	39	17,1 %	60
Homme	51	25,8 %	111	56,6	36	18,2 %	51
Total	111	26,1 %	240	56,3	75	17,2 %	426
Âge – Groupe musulman·e·s							
Moins de 25 ans	37	35,2 %	49	46,7	19	18,1 %	105
25-44 ans	40	19,0 %	128	61,0	42	20 %	210
45-64 ans	29	30,2 %	56	58,3	11	11,5 %	96
65 ans et plus	5	33,3 %	7	46,7	3	20 %	15
Total	111	26,0 %	240	56,2	75	17,8 %	426

Tableau 28. Impact sur la communication avec les éducateur·rices et travailleur·euses sociaux

Enfin, pour analyser le rapport des familles à l'Éducation nationale, nous avons demandé aux enquêté·e·s musulman·e·s s'il·elle·s conseillent à leurs enfants « de faire attention à ce qu'il·elle·s disent à l'école ». Ainsi, 28,9 % du groupe total, soit presque un tiers, affirment demander à leurs enfants de faire attention à leurs propos, contre 35,9 %, qui affirment ne pas s'en inquiéter. Si l'on considère cependant la tranche d'âge la plus concernée par cette question, à savoir les parents d'enfants et d'adolescents (45-64 ans), ce « oui » monte à 41,7 %, c'est-à-dire un peu moins de la moitié des répondant·e·s, contre 43,8 % qui déclarent ne pas avoir demandé à leurs enfants de faire attention.

Question : « Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ? » Modalité de réponse « Vous demandez à vos enfants de faire attention à ce qu'il-elle-s disent à l'école »

	Oui		Non		P.C.		Total
	N	%	N	%	N	%	
Sexe – Groupe musulman-e-s							
Femmes	76	33,3 %	84	36,8 %	68	29,8 %	228
Homme	47	23,7 %	69	34,8 %	82	41,4 %	198
Total	123	28,9 %	153	35,9 %	150	35,2 %	426
Age – Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	11	10,5 %	14	13,3 %	80	76,2 %	105
25-44 ans	67	31,9 %	93	44,3 %	50	23,8 %	210
45-64 ans	40	41,7 %	42	43,8 %	14	14,6 %	96
65 ans et plus	5	33,3 %	4	26,7 %	6	40,0 %	15
Total	123	28,9 %	153	35,9 %	150	35,2 %	426

Tableau 29. Impact sur la liberté d'expression à l'école

On constate cependant une manifestation assez nette du *chilling effect*, décrit plus haut, concernant la participation à des œuvres caritatives : 36,9 % répondent par l'affirmative à l'affirmation « Vous réfléchissez à deux fois avant de faire un don à un organisme de bienfaisance », tandis que 51,9 % répondent par la négative.

Question : « Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ? » Modalité de réponse « Vous réfléchissez à deux fois avant de faire un don à un organisme de bienfaisance »

	Oui		Non		P.C.		Total
	N	%	N	%	N	%	
Sexe – Groupe musulman-e-s							
Femmes	91	39,9 %	112	49,1 %	25	11 %	228
Homme	66	33,3 %	109	55,1 %	23	11,6 %	198
Total	157	36,9 %	221	51,9 %	48	11,3 %	426
Âge – Groupe musulman-e-s							
Moins de 25 ans	29	27,6 %	58	55,2 %	18	17,1 %	105
25-44 ans	84	40 %	111	52,9 %	15	7,1 %	210
45-64 ans	38	39,6 %	48	50 %	10	10,4 %	96
65 ans et plus	6	40 %	4	26,7 %	5	33,3 %	15
Total	157	36,9 %	221	51,9 %	48	11,3 %	426

Tableau 30. Impact sur les activités caritatives

Conclusion : l'impact sur les comportements

Lorsqu'on considère l'impact de l'antiterrorisme sur les changements de comportement des populations musulmanes, il faut considérer quatre aspects. Il convient de tout d'abord prendre en compte les domaines où l'impact est flagrant : sur le sentiment de pouvoir parler et s'exprimer librement. Lorsque 41,7 % des musulman-e-s entre 45-64 ans déclarent demander à leurs enfants de « faire attention à ce qu'il-elle-s disent à l'école » pour éviter d'être discriminé-e-s, ou lorsque près d'un tiers des musulman-e-s déclarent s'autocensurer, on peut certainement parler d'impact important. Il faut donc voir ici l'un des effets souvent dénoncés de l'antiterrorisme dans les démocraties occidentales : il ne s'agit non pas d'une limitation directe et coercitive de la liberté d'expression, mais de la diffusion d'un sentiment de suspicion dans le corps social qui provoque l'autocensure et l'autolimitation⁶⁰. Il faut placer également dans cette catégorie l'autocensure dans le soutien à des organisations caritatives, où la liberté d'exprimer ses opinions politiques est limitée par la peur d'être associé-e à des organisations qualifiées de « terroristes ». Il

⁶⁰ Voir dans la même optique les conclusions de la CNCDH, dans son *Avis sur la prévention de la radicalisation* le 18 mai 2017 : <http://www.cncdh.fr/fr/publications/avis-sur-la-prevention-de-la-radicalisation>.

faudrait, bien sûr, pouvoir distinguer plus précisément les facteurs de cette autocensure, notre enquête ne permettant que d'en mesurer l'ampleur.

Il est clair, deuxièmement, que les médias jouent un rôle important dans le sentiment de discrimination, comme le montre le nombre très élevé de musulman-e-s déclarant ne pas faire confiance à un certain nombre de médias pour le traitement de l'information liée à l'islam ou au terrorisme. Ici, notre enquête vient s'ajouter à une série de travaux convergents sur le rôle de certains médias dans la construction et la diffusion de stéréotypes et d'amalgames entre l'islam, une pratique rigoriste de l'islam et le terrorisme. En ce sens, ce résultat est sans doute moins surprenant que les autres.

En revanche, et c'est là la troisième point, seule une petite minorité de répondant-e-s considère que l'antiterrorisme empiète sur leur vie privée. Ces résultats rejoignent ceux de la partie précédente : tant au niveau du vécu, des perceptions que du changement des habitudes, la question de la vie privée semble relativement dissociée et en fin de compte bien moins pertinente que celle de la discrimination. Ce résultat doit conduire les chercheurs et les acteurs associatifs qui mettent l'accent sur ce point à s'interroger. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en question les travaux des sociologues, juristes et politistes, qui ont mis en évidence les effets importants de l'antiterrorisme sur les libertés civiles. Toutefois, il apparaît clairement que cet effet ne se traduit pas par une préoccupation quotidienne de la population : il ne faudrait pas confondre la restriction, toujours plus importante, des droits, avec la perception ou la prise de conscience de cette restriction. Pour les acteurs associatifs, cela met en évidence – s'il fallait une preuve ultérieure – que la question de la vie privée est loin d'être une préoccupation prioritaire de la population lorsqu'il est question de politiques de lutte contre le terrorisme. Ce résultat est particulièrement frappant lorsque l'on sait par ailleurs que la population musulmane se considère comme spécifiquement visée par ces politiques.

Quatrième et dernier point, enfin, contrairement à ce que rapporte un certain nombre d'études qualitatives, l'antiterrorisme ne semble pas avoir d'impact majeur sur l'engagement religieux et politique.

V. DISCRIMINATIONS ET ANTITERRORISME : MODÈLES EXPLICATIFS

POINTS CLÉS

- Le fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années fait systématiquement varier négativement les scores de confiance dans les institutions : plus une personne a été discriminée, moins elle a confiance dans les institutions – toutes institutions confondues.
- Même si ce phénomène général concerne tant le groupe de contrôle que les musulman-e-s, il est systématiquement plus prononcé chez ces derniers.
- Ce n'est pas la religion, l'âge, la classe sociale ou le genre qui fait varier la confiance de manière significative, mais le fait d'avoir été discriminé.
- Les musulman-e-s ayant subi des discriminations sont plus susceptibles de modifier leur comportement face à l'antiterrorisme.
- La propension supérieure des musulman-e-s à changer leur comportement face à l'antiterrorisme, ne s'explique quant à elle donc pas par le fait d'être musulman-e-s, mais par celui de la surreprésentation des musulman.e.s parmi les victimes de discrimination.

Les chapitres précédents se sont attelés à donner un aperçu avant tout descriptif des résultats de l'enquête, sous forme de tableaux de fréquences et de tris croisés. Dans ce chapitre, nous développons un modèle statistique afin de dégager les facteurs explicatifs de la confiance dans les institutions, du fait d'avoir été discriminé ces cinq dernières années et le changement de comportement face à la lutte contre le terrorisme. L'objectif est d'apporter une réponse à la question posée au début de ce rapport sur le lien entre discrimination et lutte contre le terrorisme.

À ce titre, ce chapitre présente ce qui constitue sans doute le résultat le plus intéressant de cette enquête, dans la mesure où il établit un lien entre l'expérience de la discrimination d'une part et la modification des comportements face à la lutte contre le terrorisme de l'autre. Le lien entre les discriminations et certains comportements a déjà été étudié ailleurs en ce qui concerne la confiance dans les institutions⁶¹. Il est proposé ici d'étendre cette réflexion à la lutte contre le terrorisme au travers d'une série de questions relatives aux changements de comportement. Alors que, de manière intuitive, on pourrait penser que des facteurs tels que l'âge, la catégorie socio-professionnelle ou la religion

⁶¹ Voir EU-MIDIS II, *op. cit.*

pourraient avoir une influence prépondérante sur le changement de comportement face à l'antiterrorisme, nos analyses montrent que la variable principale expliquant la modification des comportements est le fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années.

Pour ce faire, ce chapitre procède en trois parties. Tout d'abord, il s'agit de dégager les facteurs explicatifs de la confiance dans les institutions. Ensuite, nous nous focalisons sur l'explication du changement de comportement face à l'antiterrorisme. Pour finir, nous nous intéressons directement aux facteurs déterminants de la discrimination tant parmi les musulman·e·s qu'au sein du groupe de contrôle.

La constitution d'un modèle statistique d'analyse

Le modèle explicatif développé teste l'impact d'une série de facteurs explicatifs (âge, classe sociale, sexe, niveau de formation, discrimination au cours des cinq dernières années, unité urbaine de résidence et religion) sur les variables étudiées, à savoir respectivement la confiance dans les institutions, le changement de comportement individuel face à l'antiterrorisme et le fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années⁶². Pour tous les modèles estimés, la situation de référence est composée des catégories suivantes : classes populaires, homme, non discriminé au cours des cinq dernières années, niveau de formation secondaire, vivant dans une grande unité urbaine et âgé de 25 ans⁶³.

⁶² Dans ce dernier cas, la discrimination n'a plus le statut de facteur explicatif, mais de phénomène observé.

⁶³ Les classes socio-professionnelles (CSP), déterminées à partir des professions des répondant·e·s ont été regroupées en cinq catégories : artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; classes populaires (catégorie de référence : ouvriers et employés) ; classes moyennes (prof. intermédiaires) ; classes supérieures (dirigeants, prof. indépendantes et cadres supérieurs) ; retraités, inactifs. Le niveau de formation en quatre catégories : obligatoire (pas de diplôme, CEP, BEPC) ; secondaire (bac technique, prof. ou général) ; tertiaire I (bac+2 : DEUG, DUT, BTS) ; tertiaire II (bac + 3,4,5,8: licence, maîtrise, DESS, doctorat). La taille d'unité urbaine en quatre catégories : commune rurale ; petite unité urbaine (de 2 000 à 49 999 habitants) ; grande unité urbaine (de 50 000 à 1 999 999 habitants) ; Paris. En ce qui concerne le modèle expliquant à l'expérience de discrimination au cours des cinq dernières années, la variable religion a été ajoutée.

La discrimination comme facteur principal du déclin de confiance dans les institutions

Considérations générales

Notre première analyse cherche à expliquer la variation de la confiance dans les institutions. Pour ce faire, nous avons appliqué notre modèle explicatif pour la confiance dans les institutions aux dix institutions couvertes par notre enquête (police, école, renseignement, parlement, armée, mairie, gouvernement, sécurité sociale, médias et justice). Comme nous le verrons plus bas, il ressort de ces analyses que le fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années fait systématiquement varier négativement les scores de confiance, ce de manière statistiquement significative. Pour rappel, on observe un taux de discrimination nettement plus important chez les musulman-e-s que dans le groupe de contrôle (voir tableau 31).

	Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle	Ensemble
Pas de discrimination	41.9 %	73.1 %	58.7 %
Discrimination	58.1 %	26.9 %	41.3 %
Total	100 %	100 %	100 %
n	425	498	923

Note : $p < 0.001$.

Tableau 31. Sentiment de discrimination au cours des cinq dernières années

Même si ce phénomène général concerne tant le groupe de contrôle que les musulman-e-s, il est systématiquement plus prononcé chez ces derniers, à l'exception de la confiance dans la mairie et dans la sécurité sociale, dont le taux de confiance chute plus chez les non-musulman-e-s discriminé-e-s ces cinq dernières années. La seule exception notable dans l'établissement de cette relation négative entre confiance dans les institutions et discrimination est le cas des médias, où le score du groupe de contrôle n'est pas significatif. Il faut donc comprendre que ce ne sont ni l'âge, ni la classe sociale ni le genre qui influent sur la confiance de manière significative, mais bien le fait d'avoir été discriminé. Par souci de concision, tous les modèles explicatifs ne sont pas reproduits ici-bas, à l'exception de ceux sur la police et le gouvernement.

La variation de la confiance dans la police

Si l'on considère chaque institution séparément, différentes variables peuvent se montrer également significatives. Le tableau ci-dessous présente par exemple le modèle explicatif concernant le niveau de confiance dans la police.

	Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
Constante	6.888 ***	(0.434)	6.154 ***	(0.316)
Âge	0.024 *	(0.012)	0.011	(0.009)
Artisans, commerçants & chefs d'entreprise	0.229	(0.663)	-0.544	(0.484)
Classes moyennes	-0.462	(0.486)	-0.093	(0.325)
Classes supérieures	0.425	(0.676)	-0.267	(0.381)
Inactifs	0.187	(0.341)	0.643 *	(0.322)
Retraités	-0.491	(0.801)	0.192	(0.377)
Femme	0.231	(0.284)	0.337	(0.198)
Discriminé au cours des cinq dernières années	-1.195 ***	(0.288)	-0.789 ***	(0.224)
Obligatoire	0.218	(0.373)	0.069	(0.310)
Tertiaire I	-0.118	(0.438)	0.336	(0.287)
Tertiaire II	0.248	(0.370)	0.600 *	(0.248)
Commune rurale	0.252	(0.711)	-0.061	(0.271)
Petite unité urbaine	-0.225	(0.394)	0.338	(0.240)
Paris	-0.385	(0.317)	0.121	(0.306)
N	393		488	
R2	0.075		0.078	
logLik	-941.165		-1045.113	
AIC	1914.330		2122.226	

*** p < 0.001; ** p < 0.01; * p < 0.05.

Notes : les catégories de références sont : classes populaires, homme, non discriminé au cours des cinq dernières années, niveau de formation secondaire, vit dans une grande unité urbaine, âgé de 25 ans. Régression logistique binomiale.

Tableau 32. Modèle explicatif de la confiance dans la police

On note ainsi que, chez les musulman-e-s, l'âge a un certain impact sur la variation dans la confiance dans la police et les forces de l'ordre. Dans le groupe de contrôle, le fait d'être inactif et d'avoir un diplôme de bac+3 ou plus (Tertiaire II) joue également un rôle.

La variation de la confiance dans le gouvernement

Concernant la confiance dans le gouvernement, celle-ci augmente parallèlement à l'âge du groupe de contrôle, et au niveau d'éducation pour les deux échantillons (voir le tableau ci-dessous).

	Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
Constante	5.264 ***	(0.476)	3.383 ***	(0.388)
Âge	0.012	(0.014)	0.025 *	(0.011)
Artisans, commerçants & chefs d'entreprise	0.302	(0.731)	0.778	(0.587)
Classes moyennes	0.561	(0.534)	-0.107	(0.400)
Classes supérieures	0.346	(0.740)	0.342	(0.466)
Inactifs	0.542	(0.374)	0.681	(0.391)
Retraités	1.216	(0.851)	-0.005	(0.462)
Femme	-0.411	(0.312)	0.278	(0.244)
Discriminé au cours des cinq dernières années	-1.059 ***	(0.317)	-0.942 ***	(0.275)
Obligatoire	0.368	(0.408)	0.278	(0.382)
Tertiaire I	0.592	(0.489)	0.482	(0.355)
Tertiaire II	0.970 *	(0.405)	1.303 ***	(0.304)
Commune rurale	-0.046	(0.785)	-0.217	(0.335)
Petite unité urbaine	-0.299	(0.440)	0.286	(0.295)
Paris	0.005	(0.345)	0.642	(0.375)
N	374		472	
R2	0.080		0.110	
logLik	-920.935		-1101.276	
AIC	1873.871		2234.551	

*** p < 0.001; ** p < 0.01; * p < 0.05.

Notes : les catégories de références sont : classes populaires, homme, non discriminé au cours des cinq dernières années, niveau de formation secondaire, vit dans une grande unité urbaine, âgé de 25 ans.
Régression logistique binomiale.

Tableau 33. Modèle explicatif de la confiance dans le gouvernement

En ce qui concerne la sécurité sociale, le fait d'être une femme et d'avoir un haut d'éducation influent sur le niveau de confiance, alors qu'inversement, le fait d'être une femme musulmane fait varier le score de confiance de façon négative.

La confiance dans les médias est le seul domaine où le fait d'être discriminé est uniquement significatif dans le groupe des musulman·e·s et non dans le groupe de contrôle, pour qui la confiance augmente avec l'âge, le fait d'être une femme ou d'habiter à Paris. Enfin, pour la justice, seules les catégories « âge », « inactifs » et « Tertiaire II » font augmenter la confiance. Malgré ces variations spécifiques, la seule variable à être systématiquement présente dans toutes les analyses est la variable de la discrimination.

D'autres variables sont significatives pour l'analyse de la confiance dans d'autres institutions. Ainsi, concernant la confiance dans les services de renseignement, l'expérience de la discrimination fait diminuer le score chez les musulman·e·s, alors que pour le groupe de contrôle, la confiance augmente pour les inactifs et les plus diplômés (Tertiaire II). Les représentants de cette dernière catégorie ont également plus de confiance dans le Parlement. Dans le cas de l'armée, il est intéressant de constater que ce sont les classes supérieures du groupe de contrôle qui ont le moins confiance, alors que leurs homologues musulman·e·s ont une relation inverse. En ce qui concerne la confiance dans la mairie, la confiance des classes moyennes musulmanes s'érode peu à peu (la relation est inverse par rapport au groupe de contrôle).

La discrimination comme facteur principal de changement de comportement face à l'antiterrorisme

Afin d'étudier les facteurs influençant le changement de comportement des participant·e·s face à l'antiterrorisme, notre modèle explicatif a été appliqué aux questions présentées dans le chapitre précédent (détaillées plus bas). Il ressort de ces analyses que le facteur le plus important influençant les changements de comportement, dans la mesure où il s'agit du seul statistiquement significatif, est le fait d'avoir expérimenté au moins une fois la discrimination au cours des cinq dernières années. Pour appuyer notre propos, nous avons procédé en deux temps. Tout d'abord, le modèle explicatif a été testé sur les questions adressées tant aux musulman·e·s qu'au groupe de contrôle, puis uniquement sur les questions destinées aux musulman·e·s.

Pour rappel, les questions relatives au changement de comportement face à l'antiterrorisme posées à tous les répondant·e·s avaient trait à la liberté d'expression, au comportement en ligne, à la tenue vestimentaire, au choix du lieu de culte, ainsi qu'au rapport aux médias. Si l'on prend en considération le chiffre cumulé de tous les répondant·e·s ayant au moins modifié un de leurs comportements, les musulman·e·s sont plus susceptibles de l'avoir fait (47,3 %) que le groupe de contrôle (40,4 %). Dès lors, comment expliquer cet écart ?

	Groupe musulman-e-s	Groupe de contrôle	Ensemble
Non	52.7 %	59.6 %	56.4 %
Oui	47.3 %	40.4 %	43.6 %
Total	100 %	100 %	100 %
n	421	497	918

Note : $p < 0.001$.

Tableau 34. Changement de comportement afin d'éviter les discriminations

Le modèle montre que le fait d'avoir vécu une discrimination au cours des cinq dernières années est le principal facteur explicatif du changement de comportement. Cela n'exclut pas d'autres facteurs comme l'âge, le lieu de résidence ou la classe sociale, mais ceux-ci ne sont pas statistiquement significatifs. En d'autres termes, cette analyse établit une relation entre le fait d'avoir été discriminé et celui de changer de comportement face à l'antiterrorisme.

	Groupe musulman-e-s		Groupe de contrôle	
Constante	-0.464	(0.328)	-0.561	(0.314)
Âge	0.007	(0.009)	-0.010	(0.009)
Artisans, commerçants & chefs d'entreprise	-0.646	(0.510)	-0.087	(0.481)
Classes moyennes	-0.084	(0.369)	-0.413	(0.325)
Classes supérieures	-0.244	(0.517)	-0.488	(0.391)
Inactifs	-0.061	(0.253)	-0.322	(0.318)
Retraités	-0.578	(0.610)	0.113	(0.375)
Femme	-0.056	(0.213)	0.264	(0.197)
Discriminé au cours des cinq dernières années	0.725 ***	(0.217)	0.715 **	(0.219)
Obligatoire	0.130	(0.277)	0.296	(0.304)
Tertiaire I	-0.342	(0.332)	0.326	(0.284)
Tertiaire II	-0.103	(0.281)	-0.092	(0.249)
Commune rurale	0.491	(0.543)	0.339	(0.269)
Petite unité urbaine	0.099	(0.295)	0.020	(0.241)
Paris	-0.033	(0.238)	0.441	(0.299)
N	399		491	
logLik	-267.069		-319.227	
AIC	564.139		668.455	

*** $p < 0.001$; ** $p < 0.01$; * $p < 0.05$.

Notes : les catégories de références sont : classes populaires, homme, non discriminé au cours des cinq dernières années, niveau de formation secondaire, vit dans une grande unité urbaine, âgé de 25 ans.

Régression logistique binomiale

Tableau 35. Modèle explicatif de l'évitement des discriminations

Cette relation est confortée par l'analyse croisée des variables de l'expérience de la discrimination et du changement de comportement appliquée à la totalité de notre échantillon (en regroupant musulman-e-s et groupe de contrôle). À cet effet, il est possible de constater que, si 36,4 % de ceux qui ont changé leur comportement n'ont pas subi de discrimination au cours des cinq dernières années, le nombre de ceux qui en ont fait l'expérience monte à 54,1 %.

	Pas de discrimination	Discrimination	Ensemble
Changement Non	63.6 %	45.9 %	56 %
Changement Oui	36.4 %	54.1 %	44 %
Total	100 %	100 %	100 %
n	569	425	994

Note : p < 0.001.

Tableau 36. Changement de comportement en fonction de l'expérience de discrimination (musulman·e-s et groupe de contrôle)

De surcroît, il est intéressant de relever que la variation entre le groupe de contrôle et les musulman·e-s est, d'après le modèle explicatif, quasi nulle. Ainsi, si l'on compare les taux de changement de comportement en fonction d'une expérience de discrimination au sein du groupe de contrôle et parmi les musulman·e-s, leur répartition est presque identique (voir tableau 37). Par exemple, alors que 37,3 % des musulman·e-s n'ayant pas subi de discrimination vont tout de même changer de comportement face à l'antiterrorisme, il-elle-s seront 35,7 % à faire de même au sein du groupe de contrôle.

	Discriminé·e-s (GC)	Discriminé·e-s (M)	Non discriminé·e-s (GC)	Non discriminé·e-s (M)	Ensemble
Chang. non	46.3 %	45.7 %	64.4 %	62.7 %	56.4 %
Chang. oui	53.7 %	54.3 %	35.6 %	37.3 %	43.6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
n	134	243	362	177	916

Note : p < 0.001.

Tableau 36. Changement de comportement en fonction de l'expérience de discrimination (musulman·e-s discriminé·e-s/non discriminé·e-s et groupe de contrôle discriminé·e-s /non discriminé·e-s)

Ce résultat est également confirmé par l'application de notre modèle à la population totale en y ajoutant la variable musulman·e/non-musulman·e. Cela permet d'affirmer que le fait d'être musulman·e n'est pas un facteur influençant directement le changement de comportement face à l'antiterrorisme.

Constante	-0.559 *	(0.239)
Age	-0.002	(0.006)
Artisans, commerçants & chefs d'entreprise	-0.295	(0.346)
Classes moyennes	-0.254	(0.239)
Classes supérieures	-0.397	(0.304)
Inactifs	-0.169	(0.195)
Retraités	-0.128	(0.288)
Femme	0.122	(0.142)
Discriminé au cours des cinq dernières années	0.755 ***	(0.152)
Obligatoire	0.212	(0.201)
Tertiaire I	0.049	(0.213)
Tertiaire II	-0.093	(0.183)
Commune rurale	0.317	(0.230)
Petite unité urbaine	0.043	(0.183)
Paris	0.147	(0.184)
Musulman-e-s	-0.029	(0.168)
N	890	
logLik	-590.882	
AIC	1213.764	

*** $p < 0.001$; ** $p < 0.01$; * $p < 0.05$.

Notes : Les catégories de références sont : classes populaires, homme, pas discriminé au cours des 5 dernières années, niveau de formation secondaire, vit dans une grande unité urbaine, âgé de 25 ans, non musulman. Régression logistique binomiale.

Tableau 37. Modèle explicatif d'être discriminé au cours des cinq dernières années (musulman.e.s et groupe de contrôle ensemble)

Or, ce résultat peut paraître a priori contre-intuitif puisqu'il a été évoqué précédemment que les musulman-e-s ont plus tendance à changer de comportement face à l'antiterrorisme que le groupe de contrôle. On assiste ici à ce qu'on peut appeler un « effet de composition », c'est-à-dire que ce n'est pas le fait d'être musulman-e qui influence le comportement, mais le fait que les musulman.e.s sont sur-représenté.e.s parmi celles et ceux ayant expérimenté au moins une discrimination au cours des cinq dernières années. En d'autres termes, si les musulman-e-s sont plus susceptibles de changer leur comportement, ce n'est pas parce qu'il-elle-s sont musulman-e-s mais parce qu'il-elle-s sont plus discriminé-e-s. Inversement, cela implique alors que des musulmans n'ayant pas subi de discrimination vont réagir face à l'antiterrorisme de la même façon que leurs homologues du groupe de contrôle.

Ce lien entre expérience de la discrimination et changement de comportement face à l'antiterrorisme est approfondi avec l'application du modèle explicatif aux dix questions

uniquement destinées aux répondant·e·s de confession musulmane (comportement face aux médecins, travailleur·euses sociaux, médias, à l'école, la bienfaisance, l'engagement politique, aux collègues).

	Groupe musulman·e·s	
Constante	1.079 **	(0.415)
Âge	0.000	(0.012)
Artisans, commerçants & chefs d'entreprise	-0.957	(0.565)
Classes moyennes	0.388	(0.587)
Classes supérieures	-0.703	(0.609)
Inactifs	-0.256	(0.332)
Retraités	-0.175	(0.714)
Femme	0.307	(0.278)
Discriminé au cours des cinq dernières années	0.641 *	(0.275)
Obligatoire	-0.160	(0.342)
Tertiaire I	0.329	(0.452)
Tertiaire II	0.247	(0.382)
Commune rurale	0.595	(0.811)
Petite unité urbaine	0.163	(0.396)
Paris	-0.011	(0.300)
N	402	
logLik	-181.256	
AIC	392.512	

*** $p < 0.001$; ** $p < 0.01$; * $p < 0.05$.

Notes : les catégories de références sont : classes populaires, homme, non discriminé au cours des cinq dernières années, niveau de formation secondaire, vit dans une grande unité urbaine, âgé de 25 ans. Régression logistique binomiale.

Tableau 38. Modèle explicatif du changement d'habitudes (au moins une des dix habitudes)

Le fait d'avoir modifié au moins une de ces dix habitudes concerne 82,4 % des musulman·e·s interrogés. Parmi cette forte proportion supérieure aux taux observés sur les questions incluant le groupe de contrôle, il est également possible d'établir, comme au sein de la population totale, que les répondants de confession musulmane

ayant expérimenté des discriminations sont plus susceptibles (86,1 %) de changer leur comportement que les autres (77,1 %).

	Pas de discrimination	Discrimination	Ensemble
Pas de changement	22.9 %	13.9 %	17.6 %
Changement	77.1 %	86.1 %	82.4 %
Total	100 %	100 %	100 %
n	175	245	420

Note : $p < 0.001$.

Tableau 39. Changement d'habitudes (au moins une des dix habitudes) selon le fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années, musulman-e-s

Facteurs déterminants de la discrimination

Les analyses précédentes ont permis de déterminer la centralité de l'expérience de la discrimination comme facteur explicatif principal tant de la perte de confiance dans les institutions que du changement de comportement face à l'anti terrorisme. Nous nous intéressons maintenant aux facteurs influençant la discrimination elle-même.

L'application du modèle explicatif au fait d'avoir été discriminé au cours des cinq dernières années fait apparaître que les deux seules variables ayant une influence significative pour expliquer la discrimination sont le fait d'être retraité – qui en fait baisser la probabilité – et celui d'être musulman, qui a l'inverse augmente sensiblement les chances d'être victime de discrimination.

Constante	-0.551 *	(0.243)
Age	-0.010	(0.007)
Artisans, commerçants & chefs d'entreprise	0.163	(0.347)
Classes moyennes	0.234	(0.244)
Classes supérieures	-0.447	(0.317)
Inactifs	0.028	(0.200)
Retraités	-1.099 **	(0.341)
Femme	0.096	(0.152)
Obligatoire	-0.151	(0.219)
Tertiaire I	-0.157	(0.227)
Tertiaire II	0.323	(0.196)
Commune rurale	-0.434	(0.263)
Petite unité urbaine	0.010	(0.195)
Paris	-0.213	(0.191)
Musulman.e.s	1.074 ***	(0.168)
N	895	
logLik	-532.383	
AIC	1094.767	

*** p < 0.001; ** p < 0.01; * p < 0.05.

Notes : Les catégories de références sont : classes populaires, homme, pas discriminé au cours des 5 dernières, niveau de formation secondaire, vit dans une grande unité urbaine, âgé de 25 ans, non musulman.e.s.
Régression logistique binomiale.

Tableau 40. Modèle explicatif de la discrimination (musulman.e.s et groupe de contrôle réunis)

Cela ne disqualifie évidemment pas d'autres facteurs tels que le genre, la classe sociale ou le niveau d'études comme pouvant expliquer le fait d'être victime d'une discrimination. Notre modèle explicatif fait simplement ressortir que la variable « musulman.e.s » est de loin la plus importante lorsque l'on interroge la totalité de l'échantillon analysé. Par exemple, un examen détaillé du taux d'expérience de discrimination en fonction du niveau de diplôme fait certes ressortir des différences selon les niveaux de formation au sein de nos deux échantillons. En revanche, à niveau de formation équivalent aucune correspondance n'existe entre les deux groupes. Ainsi, si l'on regarde les répondants les plus diplômés (tertiaire II), on constate que 31,2 % du groupe de contrôle ont vécu une expérience de discrimination, alors que c'est le cas pour 64,8 %, plus du double, pour les musulman.e.s.

	Ensemble		Discriminé.e.s		Non- discriminée.e.s	
	%	N	%	N	%	N
Secondaire	34,6 %	147	63,3 %	93	36,7 %	54
Obligatoire	22,8 %	97	49,5 %	48	50,5 %	49
Tertiaire I	12,9 %	55	52,7 %	29	47,3 %	26
Tertiaire II	24,7 %	105	64,8 %	68	35,2 %	37
NA	4,9 %	21	42,8 %	9	57,2 %	12
Total	100 %	425	58,1 %	247	41,9 %	178

Tableau 41. Taux de discrimination en fonction du niveau de diplôme (musulman.e.s)

	Ensemble		Discriminé.e.s		Non- discriminée.e.s	
	%	N	%	N	%	N
Secondaire	36,3 %	181	23,2 %	42	76,8 %	139
Obligatoire	13,7 %	68	25 %	17	75 %	51
Tertiaire I	17,1 %	85	28,2 %	24	71,8 %	61
Tertiaire II	31,5 %	157	31,2 %	49	68,8 %	108
NA	1,4 %	7	28,6 %	2	71,4 %	5
Total	100 %	498	26,9 %	134	73,1 %	364

Tableau 42. Taux de discrimination en fonction du niveau de diplôme (groupe de contrôle)

Que le fait d'être de confession musulmane soit le principal facteur explicatif de la discrimination doit cependant d'être un tant soit peu nuancé si l'on prend en considération les origines des parents et lieux de naissance des répondants. Comme cela a déjà été mentionné précédemment dans cette enquête (cf. tableau 8), lorsque les répondants de confession musulman.e.s sont interrogé.e.s sur les raisons de leur discrimination, ils mettent avant tout en avant les origines ou la couleur de la peau plutôt et la religion seulement en second. Ces éléments sont cohérents avec diverses recherches sur les discriminations en France selon lesquelles la discrimination est avant tout une « affaire de minorités visibles »⁶⁴.

Se pose donc la question de savoir si les musulman.e-s sont discriminé.e-s en tant que musulman.e-s, ou en tant que minorités visibles. N'ayant pas posé de questions aux enquêtés sur leur sentiment d'être perçus comme membre d'une minorité visible (comme

⁶⁴ Beauchemin et al., *Op. cit.* p. 131

le fait par exemple l'enquête du défenseur des droits sur les discriminations aux travail⁶⁵) nos données ne nous permettent pas de répondre à cette question⁶⁶. Nous avons ici à faire à un « effet de composition » qui n'est pas nouveau pour les chercheurs-euses travaillant sur les discriminations⁶⁷ et sur les attitudes des minorités racialisées envers la police⁶⁸. Lorsque les propriétés sociales des enquêté-e-s correspondent à plusieurs catégories discriminées (religion musulmane, habillement, couleur de peau, accent) il est difficile de distinguer statistiquement laquelle de ces propriétés explique spécifiquement la discrimination – d'autant plus que dans l'expérience sociale des individus cette distinction est la plupart du temps inopérante parce que les propriétés sont cumulées. En ce qui concerne les résultats obtenus grâce aux modèles statistiques déployés pour cette enquête, et avec les précautions soulevées plus haut, la catégorie « musulman.e.s » reste néanmoins selon nous pertinente pour expliquer le sentiment de discrimination.⁶⁹

Conclusion : ramener la discrimination au centre du débat sur l'antiterrorisme

L'enjeu de ce chapitre a été de mettre en relation les expériences de la discrimination et des pratiques de lutte contre le terrorisme. Cela a été réalisé à partir du développement d'un modèle statistique qui a permis de déterminer que la baisse de confiance dans les institutions ainsi que le changement de comportement face à l'antiterrorisme s'explique avant tout par un seul et même facteur, l'expérience de la discrimination⁷⁰. La propension plus importante des musulman.e-s à changer leur comportement face à l'antiterrorisme, ne s'explique quant à elle donc pas par le fait d'être musulman.e-s, mais par celui de la sur représentation des musulman.e.s parmi les victimes de discrimination. Ces éléments appellent à revisiter les termes de la relation entre pratiques antiterroristes et discriminations, les dernières étant généralement perçues comme les effets des premières. Ce chapitre en particulier, et cette étude en général, démontrent qu'il s'agit d'une relation plus complexe, où l'existence préalable de discriminations peut favoriser les réactions de méfiance et de repli face à l'antiterrorisme.

⁶⁵ Défenseur des Droits (2008), *op. cit.*

⁶⁶ Nous pourrions certes utiliser la donnée du pays de naissance des répondants et de leurs parents, mais ce serait de nouveau tomber dans le biais de l'attribution de l'apparence physique sur une base objectivée contestable.

⁶⁷ Mirna Safi & Patrick Simon (2013), *op.cit.* : 245–275.

⁶⁸ Stephen Rice & Alex Piquero (2005), « Perceptions of Discrimination and Justice in New York City », in *Policing. An International Journal of Police Strategy and Management*, 28(1) : p. 98-117 (cité in Roux Guillaume & Roché Sebastian (2016), Police et phénomènes identitaires dans les banlieues : Entre ethnicité et territoire, in *Revue Française de Science Politique* 66(5).

⁶⁹ Dans le cadre d'une enquête future, une manière efficace de distinguer la variable "musulman.e.s" des caractéristiques associées aux minorités visibles (lieu de naissance, accent, origine des parents), consisterait à constituer un groupe de contrôle composé de répondants de "culture musulmane" (avoir au moins un parent de religion musulmane ou étant né dans un pays dont la population est majoritairement musulmane), mais ne se déclarant pas de confession musulmane.

⁷⁰ Nos résultats sont ici similaires aux conclusions de l'enquête EU-MIDIS II.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'enquête que nous avons menée démontrent l'intérêt de produire des données chiffrées sur les effets des politiques de sécurité sur les musulman·e·s en France. Leur absence nuit à la compréhension et à l'impact de phénomènes comme la discrimination et la lutte contre le terrorisme. Il est nécessaire selon nous de reproduire ce type d'enquête sur des échantillons de taille plus importante et dans une dimension comparée, afin d'obtenir plus de données sur l'impact des politiques de sécurité sur ressenti et les attitudes des musulman·e·s en France et en Europe. Nous formulons ici une série de conclusions et recommandations correspondant aux enseignements à tirer des résultats de notre enquête.

1. Il faut considérer les musulman·e·s de France comme une population hétérogène.

Notre enquête est partie d'une hypothèse de travail qui n'était pas neutre : considérer qu'il y avait une spécificité, dans la relation aux politiques antiterroristes, des personnes se définissant comme musulman·e·s en France. Nos résultats nous permettent de mettre en évidence trois points à ce sujet.

Un groupe diversifié. Tout d'abord, nos résultats confirment ce qu'un certain nombre d'enquêtes avaient déjà mis en évidence : les musulman·e·s de France ne sont pas un groupe homogène. Les musulman·e·s se distinguent par leurs catégories socio-professionnelles, leurs revenus, leurs orientations politiques ou encore leurs pratiques religieuses. Comme nous l'avons mis en évidence, près d'un quart des personnes se définissant comme musulmanes ne sont pas pratiquantes. Il faut donc remettre en question l'image d'une « communauté » repliée sur elle-même, qui serait confinée aux banlieues des grandes agglomérations françaises, en proie à un prétendu radicalisme rampant.

Une population qui ne se distingue pas particulièrement. Deuxième constat : pour un nombre important de sujets, telles que la confiance dans les institutions, le sentiment de sécurité ou encore l'impact des politiques antiterroristes sur leur vie privée, les personnes qui se déclarent comme « musulman·e·s » ne se distinguent pas de la population française. Ils et elles font donc autant confiance que les autres Français·e·s dans les grandes institutions de la République, et attendent comme tout le monde d'être protégés de la menace terroriste.

Une population discriminée. S'ils et elles ne composent pas un groupe homogène, les musulman·e·s présentent cependant deux spécificités importantes. D'une part – on constate dans notre groupe une pratique religieuse plus assidue. Celle-ci n'a cependant pas d'influence, comme nous l'avons vu sur les attitudes ou les comportements. Enfin, point central, ce qui semble caractériser les populations musulmanes en France, c'est l'expérience de la discrimination. Certes, celle-ci n'est pas spécifique au groupe des « musulman·e·s » (puisque un nombre important de répondant·e·s du groupe de contrôle fait également état de discriminations), mais ces dernier·e·s sont particulièrement affectés. Comme nous l'avons montré dans le chapitre cinq, c'est ainsi l'expérience de la

discrimination qui explique deux éléments-clé : la perte de confiance dans les institutions et le changement de comportement résultant de l'interaction avec les politiques antiterroristes.

2. S'attaquer aux discriminations permettra d'asseoir la légitimité d'une action antiterroriste respectueuse des libertés

Si l'on considère la question de l'antiterrorisme de façon plus spécifique, comme le fait cette étude, il apparaît que plus une personne a fait l'expérience de la discrimination, plus il existe de chances que celle-ci vive l'action antiterroriste comme discriminatoire. Or les musulman-e-s de France sont particulièrement touchés par les discriminations – de façon plus importante que le groupe de contrôle. Les discriminations potentielles liées à l'antiterrorisme sont difficiles à distinguer de l'ensemble des autres formes de discrimination que les musulman-e-s endurent, notamment dans leur rapport avec les forces de l'ordre. Or, comme le met en évidence notre étude, un nombre considérable de musulman-e-s s'autocensurent en public et modifient leurs habitudes, de peur d'être discriminé-e-s. Il en ressort donc la nécessité de lier les stratégies de lutte contre le terrorisme à un volet de lutte contre les discriminations. Cette logique permettrait d'agir directement sur les effets négatifs en termes de peur et de repli induits par l'antiterrorisme sur la population. **Toute amélioration de l'impact des politiques antiterroristes passe donc par la réduction de l'exposition considérable des populations musulmanes à la discrimination.**

3. S'attaquer aux discriminations apparaît comme une priorité afin ne pas dilapider le « capital de confiance » des musulman-e-s en France

En cherchant à comprendre les effets des politiques de lutte contre le terrorisme sur les discriminations, nous avons pu mesurer l'ampleur de ces discriminations auxquelles font face les musulman-e-s en France – plus de la moitié d'entre eux en ont fait l'expérience. Or, dans le même questionnaire, nous avons pu mesurer à quel point les musulman-e-s en France ont confiance dans les institutions de l'État et de la société : autant voire plus que le groupe de contrôle vis-à-vis de quasiment toutes les institutions. Enfin, dans notre modèle explicatif (chapitre 5), nous avons montré que le fait d'être discriminé constitue la variable principale diminuant de façon significative la confiance dans les institutions. **Il existe donc ce que l'on pourrait appeler un « capital de confiance » des populations musulmanes envers les institutions, qui se dilapide lorsque celles-ci sont confrontées à la discrimination. Il semble urgent d'y mettre fin.**

4. Réfléchir à des modèles d'interaction apaisés avec les forces de l'ordre.

Notre étude montre que les musulman-e-s ressentent fortement la discrimination lors d'interactions avec les forces de l'ordre ; ce sentiment dépasse les interactions liées à l'antiterrorisme. De nombreuses études ont déjà mis en évidence ce phénomène, notamment lors d'interactions quotidiennes plus régulières telles que les contrôles d'identité. Ce phénomène concerne plus généralement les minorités visibles et certains quartiers spécifiques. Dans le cadre de l'antiterrorisme, deux aspects semblent être considérés comme particulièrement discriminatoires : le traitement lors des interactions avec la police et la procédure de sélection pour les contrôles. Or, la légitimité des forces de l'ordre en matière d'antiterrorisme dépend de la légitimité dont elle bénéficie auprès de la population. **Il semble donc prioritaire d'insister sur une réflexion autour de modèles d'interaction apaisés entre les populations musulmanes et les forces de l'ordre, afin de garantir la sécurité de tous tout en faisant diminuer le sentiment de mauvais traitement et de sélection arbitraire lors des contrôles. Une sensibilisation renforcée à ces thématiques lors de la formation des forces de l'ordre pourrait être une piste de réflexion.**

5. Les médias ont un rôle à jouer pour combattre les préjugés sur le lien entre islam et terrorisme

Enfin, notre étude met en évidence un phénomène par ailleurs déjà bien documenté : l'effet important du traitement médiatique de l'islam en lien avec le terrorisme, qui renforce le sentiment collectif de discrimination de la part des musulman-e-s. Il faudrait donc poursuivre la réflexion collective sur la façon dont les médias peuvent contribuer à combattre les préjugés sur les liens entre islam et terrorisme, et sur l'image des musulman-e-s de France plus généralement. Notre enquête met en évidence une perte de confiance des musulman-e-s envers les médias, qui constituent pourtant l'une des bases du débat démocratique et de la participation à la vie collective. **Il est donc nécessaire de réfléchir au rôle important des médias dans la question du traitement des populations musulmanes et de l'islam lorsqu'il s'agit de l'antiterrorisme, pour prévenir les sentiments de discrimination.**

BIBLIOGRAPHIE

Action Droit des Musulmans (ADM) (2017), *Avis sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme*, 28 septembre 2017 : <http://adm1.unblog.fr/2017/09/28/adm-avis-sur-le-projet-de-loi-renforçant-la-securite-interieure-et-la-lutte-contre-le-terrorisme/> (consulté le 20 septembre 2018).

Adida Claire, Laitin David & Valfort Marie-Anne (2010), « Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays ? Une étude expérimentale sur le marché du travail », *Rapport de la Fondation franco-américaine et de Sciences Po*, Paris, Sciences Po.

Amiriaux Valérie (2001), *Acteurs de l'islam entre Allemagne et Turquie : Parcours militants et expériences religieuses*, Paris, Editions L'Harmattan.

Amnesty international (2017), *Des mesures disproportionnées, L'ampleur grandissante des politiques sécuritaires dans les pays de l'UE est dangereuse* : <https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR0153422017FRENCH.PDF>.

Awan Imran (2012), « "I Am a Muslim Not an Extremist": How the Prevent Strategy Has Constructed a "Suspect" Community », in *Politics & Policy* 40(6) : 1158–1185.

Baubérot Jean (2018), « L'ouvrage « La tentation radicale » d'O. Galland et d'A. Muxel : une enquête défectueuse », in « Blog : Laïcité et regard critique sur la société », *Médiapart* (10 Avril) <https://blogs.mediapart.fr/jean-bauberot/blog/100418/l-ouvrage-la-tentation-radicale-d-o-galland-et-d-muxel-une-enquete-defectueuse> (consulté le 28 Septembre 2018).

Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (2010), « Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France - Premiers résultats », in *Enquête TeO*, INED, Octobre 2010.

Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (2016), « Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France », Paris, INED éditions.

Benbassa Esther & Troendlé Catherine (2017), « Rapport final de la mission d'information sur le désendoctrinement, le désempoignement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe », *Commission des Lois du Sénat*, 12 juillet 2017 : http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201707/rapport_final_de_la_mission_dinformation_sur_le_desendoctrinement_le_desempoignement_et_la_reinsertion_des_djihadistes_en_france_et_en_europe.html (consulté le 28 aout 2018).

Blackwood Leda, Hopkins Nick & Reicher Stephen (2016), « From theorizing radicalization to surveillance practices : Muslims in the cross hairs of scrutiny », in *Political Psychology*, vol. 37(5) : 597-612.

Body-Gendrot Sophie (2013), « Immigration, Islam, and the Politics of Belonging in France, A Comparative Framework », in *Ethnic and Racial Studies*, 36(7) : 1257–1258.

Brittain Victoria (2009), « Besieged in Britain », in *Race & Class*, 50(3) : 1–29.

Brouard Sylvain & Tiberj Vincent (2005), *Français comme les autres : Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Brubaker Rogers (2013), « Categories of analysis and categories of practice: A note on the study of Muslims in European countries of immigration », in *Ethnic and Racial Studies*, n°1, 36(1) : 1-8.

Brubaker Rogers & Frederick Cooper (2000), « Beyond “identity” », in *Theory and society*, 29(1) : 1-47.

Camilleri Raphaëlle (2012), *Impact of counter-terrorism on communities: France background report*, London, Institute for Strategic Dialogue.

Cesari Jocelyne (2002), « Islam in France: The shaping of a religious minority », in Yvonne Yazbeck Haddad, *Muslims in the West: From sojourners to citizens* : 36-51.

Césari Jocelyne (2004), *L'islam à l'épreuve de l'occident*, Paris, La Découverte.

Choudhury Tufyal & Fenwick Helen (2011), « The impact of counter-terrorism measures on Muslim communities », in *International Review of Law, Computers & Technology*, 25(3) : 151-181.

CNCDH (2018) *La lutte contre le racisme, l'antisemitisme et la xenophobie - Année 2017*. Paris. La Documentation Française

Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) (2018), *Rapport sur l'islamophobie pendant l'année 2017 : Dates, chiffres et questions* : <http://www.islamophobie.net/wp-content/uploads/2018/04/ccif-rapport-2018.pdf> (Consulté le 20 septembre 2018).

Défenseur des droits (2018), *11e baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi*, Paris, 27 septembre 2018 : <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etuderesult-harc-moral-a4-num-30.08.18.pdf> (Consulté le 28 septembre 2018).

Deltombe Thomas (2013), *L'islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris, La Découverte.

El Karoui Hakim (2016), « Un islam français est possible », rapport, in *Institut Montaigne*, Paris, septembre 2016.

Etienne Bruno (2003), *Islam, les questions qui fâchent*, Paris, Bayard.

European Union Fundamental Rights Agency (2018) *Second European Union minorities and discrimination survey*. Luxembourg, Publication Office.
<http://fra.europa.eu/en/project/2015/eu-midis-ii-second-european-union-minorities-and-discrimination-survey>.

Fekete Liz (2004), « Anti-Muslim Racism and the European Security State », in *Race & Class* 46(1) : 3–29.

Frégosi Franck (2008), *Penser l'islam dans la laïcité*, Paris, Fayard ;

Galland Olivier & Muxel Anne (dir.) (2018), *La tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, Paris, PUF, 2018.

Geisser Vincent (1997), *Ethnicité républicaine: les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Geisser Vincent (2003), *La Nouvelle Islamophobie*, Sur le vif, Paris, La Découverte.

Geisser Vincent & Zemouri Aziz (2007), *Marianne et Allah. Les politiques français face à la question musulmane*, Paris, La Découverte.

Greer Steven (2010), « Anti-Terrorist Laws and the United Kingdom's "Suspect Muslim Community": A Reply to Pantazis and Pemberton », in *British Journal of Criminology*, 50(6) : 1171–1190.

Hajjat Abdellali & Mohammed Marwan (2013), *Islamophobie. Comment les élites françaises construisent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte.

Haverig Anika (2013), « Managing Integration: German and British Policy Responses to the 'Threat from Within' Post-2001 », in *Journal of International Migration and Integration*, 14(2) : 345-362.

Heath-Kelly Charlotte (2012), « Reinventing prevention or exposing the gap? False positives in UK terrorism governance and the quest for pre-emption », in *Critical Studies on Terrorism* 5(1) : 69–87.

Heath-Kelly Charlotte (2012), « Reinventing prevention or exposing the gap? False positives in UK terrorism governance and the quest for pre-emption », in *Critical Studies on Terrorism*, Taylor & Francis, n°5-1 : 69-87.

Jarvis Lee & Lister Michael (2013), « Disconnected Citizenship? The Impacts of Anti-terrorism Policy on Citizenship in the UK », in *Political Studies*, Vol. 61-3 : 656–675.

Jeanne Ludovic (2017), « Les enjeux du recrutement pour les services de renseignement français », in *The Conversation*, 6 juin 2017 : <https://theconversation.com/les-enjeux-du-recrutement-pour-les-services-de-renseignement-francais-78505> (consulté le 30 mai 2018).

Jeldtoft Nadia (2011), « Lived Islam: religious identity with 'non-organized' Muslim minorities », in *Ethnic and Racial Studies*, n°1, 34(7) : 1134-51.

Jenkins Richard (2014), *Social identity*, New York, Routledge.

Jobard Fabien & Lévy René (Dir.) (2009), *Police et minorités visibles : le contrôle d'identité à Paris*, New York, Open Society Institute : <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/docs-actualites/rapport-facies.pdf>.

Jounot Yann (2016), « Prévention de la radicalisation », Rapport SGDSN, in *Mediapart*, « Terrorisme : un rapport confidentiel-défense condamnait en 2013 le tout-sécuritaire », 11 janvier 2016 : <https://static.mediapart.fr/files/2016/01/12/295128767-rapport-jounot.pdf> (consulté le 26 mai 2018).

Kastoryano Riva (2004), « Religion and incorporation: Islam in France and Germany », in *International Migration Review*, 38(3) : 1234–1255.

Kastoryano Riva (2004), « Religion and incorporation: Islam in France and Germany », in *International Migration Review*, 38(3) : 1234-1255.

Kepel Gilles (1987), *Les banlieues de l'islam*, Paris, Le seuil.

Kundnani Arun (2009), *Spooked! How not to prevent violent extremism*, London, Institute of Race Relations.

Laurence Jonathan & Vaisse Justin (2007), *Integrating Islam: Political and religious challenges in contemporary France*, Brookings Institution Press.

Laurence Jonathan & Vaisse Justin (2007), *Intégrer l'islam : la France et ses musulmans, enjeux et réussites*, Paris, Odile Jacob.

Leveau Rémy, Mohsen-Finan Khadija & Catherine Wihtol de Wenden (Eds) (2001), *L'islam en France et en Allemagne : identités et citoyennetés*, Paris, La Documentation Française.

Louati Yasser (2015), « L'Exception Française: From Irrational Fear of Muslims to their Social Death Sentence », in *Islamophobia Studies Journal*, Vol. 3(1) : 90-105.

Maussen Marcel (2006), « Representing and regulating Islam in France and in the Netherlands », in *Muslims in Europe and in the United States Conference*, Harvard University, 15-16 décembre.

Mcdonald Laura Zahra (2011), « Securing Identities, Resisting Terror: Muslim Youth Work in the UK and its Implications for Security », in *Religion, State and Society*, 39(2-3) : 177-189.

McGovern Mark & Tobin Angela (2010), *Countering Terror or Counter-Productive: Comparing Irish and British Muslim Experiences of Counter-insurgency Law and Policy*, Ormskirk, Edge Hill University.

MONITOR, Global Intelligence on Racism : <http://monitoracism.eu>.

Mythen Gabe and Walklate Sandra (2009), « 'I'm a Muslim, but I'm not a Terrorist': Victimization, Risky Identities and the Performance of Safety », in *British Journal of Criminology*, 49(6): 736-754.

Mythen Gabe, Walklate Sandra & Khan Fatima (2012), « 'Why Should We Have to Prove We're Alright?' : Counter-terrorism, Risk and Partial Securities », in *Sociology*, vol. 47(2) : 383-398.

Mythen Gabe, Walklate Sandra & Peatfield Elizabeth Jane (2017), « Assembling and deconstructing radicalisation in PREVENT: A case of policy-based evidence making? », in *Critical Social Policy*, SAGE Publications UK:, London, 37(2) : 180-201.

Observatoire de l'Islamophobie : <https://observatoireislamophobie.wordpress.com/>
(consulté le 20 septembre 2018).

Pantazis Christina & Pemberton Simon (2009), « From the 'Old' to the 'New' Suspect Community: Examining the Impacts of Recent UK Counter-Terrorist Legislation », in *British Journal of Criminology*, Oxford University Press 49(5) : 646-666.

Peter Frank (2008), Political Rationalities, « Counter-terrorism and Policies on Islam in the United Kingdom and France », in Eckert Julia M. (ed.), *The Social Life of Anti-Terrorism Laws: The War on Terror and the Classifications of the "Dangerous Others"*, Bielefeld, Transcript Verlag, pp. 79-108.

Poynting Scott & Perry Barbara (2007), « Climates of hate: Media and state inspired victimisation of muslims in Canada and Australia since 9/11 », in *Current Issues Criminal Justice*, HeinOnline, 19(2) : 360-380.

Ragazzi Francesco (2014), *Vers un " multiculturalisme policier"?: la lutte contre la radicalisation en France, aux Pays Bas et au Royaume-Uni*, Centre d'études et de recherches internationales, Paris.

Ragazzi Francesco (2016), « Suspect community or suspect category? The impact of counter-terrorism as 'policed multiculturalism' », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(5) : 724-741.

Ragazzi Francesco (2017), « Countering terrorism and radicalisation: Securitising social policy? », in *Critical Social Policy*, vol. 37-2 : 163-179.

Rice Stephen K. & Piquero Alex (2005), « Perceptions of Discrimination and Justice in New York City », in *Policing. An International Journal of Police Strategy and Management*, 28(1) : p. 98-117.

Rigouste Mathieu (2014), *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

Roux Guillaume & Roché Sebastian (2016), « Police et phénomènes identitaires dans les banlieues : Entre ethnicité et territoire », in *Revue Française de Science Politique*, 66(5).

Roux Guillaume (2017), « Expliquer le rejet de la police en banlieue : discriminations, "ciblage des quartiers" et racialisation. Un état de l'art », in *Droit et société*, 97(3).

Safi Mirna & Simon Patrick (2013), « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines représentations, expériences subjectives et situations vécues », in *Economie et statistique*, 464(1) : 245–275.

Sbai Jalila (2018), « Un projet aux relents coloniaux pour l'islam de France - « L'islam, une religion française » de Hakim El-Karoui », in *Orient XXI*, 9 mars : <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/un-projet-aux-relents-coloniaux-pour-l-islam-de-france,2325> (Consulté le 28 Septembre 2018).

Simon Patrick & Tiberj Vincent (2013), *Sécularisation ou regain religieux : La religiosité des immigrés et de leurs descendants*, Paris, Institut national d'études démographiques.

Spalek Basia & Imtoul Alia (2007), « Muslim Communities and Counter-Terror Responses: 'Hard' Approaches to Community Engagement in the UK and Australia », in *Journal of Muslim Minority Affairs* 27(2) : 185–202.

Venel Nancy (2004), *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF.

Vertigans Stephen (2010), « British Muslims and the UK government's "war on terror" within: evidence of a clash of civilizations or emergent de-civilizing processes? », in *The British Journal of Sociology*, 61(1) : 26–44.

Zauberman Renée (2015), « Les enquêtes de victimation. Une brève histoire, quelques usages », *Idées économiques et sociales*, vol. 181(3) : 8-21.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes sans qui cette étude n'aurait pas vu le jour. Tout d'abord, nous sommes reconnaissants à l'Open Society Initiative for Europe (OSIFE) pour avoir financé cette étude, en particulier Debora Guidetti, Clara Grosset et Cristina Goñi qui nous ont soutenus tout au long du projet. Tufyal Choudhury et Quirine Eijkman ont participé à la phase initiale des recherches. Au sein du Centre d'Etudes pour les Conflits, Liberté et Sécurité (CCLS) nous avons eu le soutien de Didier Bigo, Laurent Bonelli et Amandine Scherrer. L'étude a été rendue possible par l'accueil chaleureux que Francesco Ragazzi a reçu au CERI comme chercheur associé – merci à Alain Dieckhoff, son directeur, ainsi qu'à Corinne Deloy, Coralie Meyer, Karolina Michel et Joëlle Saïz pour leur travail et leur soutien. A Genève, Matteo Gianni et InCite ont soutenu et appuyé l'équipe et l'aide d'Elisa Banfi a été cruciale. Le questionnaire de cette étude n'aurait pas pu voir le jour sans les commentaires et critiques du comité consultatif, composé de Sihame Assbague, Nadia Benmoussa, Samia Hathroubi, Yasser Louati, Nonna Mayer, Dhaou Meskine et Mounji Rouaiguia. Jérôme Fourquet, à l'IFOP, nous a également aidé à perfectionner et opérationnaliser nos questions. Merci à Capucine Laurent et Marie-Emmanuelle Ragazzi pour leur relecture attentive et indispensable. Merci enfin aux personnes qui ont bien voulu lire une première version du rapport et ont ainsi contribué à l'améliorer substantiellement : Sylvain Antichan, Erika Campelo, Jean-Marie Fardeau, Dominique Noguères, Guillaume Roux, Jeanne Sulzer et Sihem Zine.

ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE

RENSEIGNEMENTS SIGNALÉTIQUES (RS)

RS1. Sexe du répondant

1. Homme
2. Femme

RS2. Quel est votre âge ?

RS2TER. Quelle est votre situation principale actuelle ?

1. Vous exercez une activité professionnelle rémunérée (actifs, apprentis, stagiaires)
3. Vous exercez une activité professionnelle non-rémunérée
4. Vous êtes collégien, lycéen ou étudiant
5. Vous êtes chômeur ayant déjà travaillé
6. Vous êtes à la recherche d'un premier emploi
7. Vous êtes à la retraite ou en pré-retraite
8. Vous êtes homme ou femme au foyer
9. Vous êtes dans une autre situation (invalide, militaire du contingent, sans activité professionnelle...)

RS3. Quelle est votre profession principale ? Etes-vous ?

1. Agriculteurs (exploitant)
2. Artisans / commerçants / Chefs d'entreprise
3. Cadres supérieurs / professions libérales
4. Professions intermédiaires
5. Employés
6. Ouvriers
7. Retraités
8. Autre inactif

Les questions suivantes portent sur la religion. Vous pouvez répondre que vous ne savez pas ou refuser de répondre

RS5. En parlant de religion, diriez-vous que vous êtes... ?

1. Catholique
2. Protestant
3. Musulman
4. Orthodoxe
5. Juif
6. Une autre religion
7. Sans religion
8. (Refuse de répondre)
9. (Ne sait pas)

RS6. Diriez-vous que votre mère est... ?

Filtre : à tous

1. Catholique
2. Protestant
3. Musulman
4. Orthodoxe
5. Juif
6. Une autre religion
7. Sans religion
8. (Refuse de répondre)
9. (Ne sait pas)
10. (Ne sait pas / Mère inconnue, décédée ou perdue de vue)

RS7. Et diriez-vous que votre père est... ?

Filtre : à tous

1. Catholique
2. Protestant
3. Musulman
4. Orthodoxe
5. Juif
6. Une autre religion
7. Sans religion
8. (Refuse de répondre)
9. (Ne sait pas)
10. (Ne sait pas / Père inconnu, décédé ou perdu de vue)

RS20. Et aujourd'hui avez-vous... ?

Plusieurs réponses possibles entre les items 1 et 3 ou les items 2 et 3

Filtre : à tous

1. La nationalité française de naissance
2. La nationalité française par naturalisation
3. Une nationalité étrangère

RS20bis. Et de quel pays étranger détenez-vous la nationalité ?

Filtre : aux étrangers

1. Algérie
2. Maroc
3. Tunisie
4. Turquie
5. Un pays d'Afrique (hors Algérie/Tunisie/Maroc)
6. Un pays situé en Europe (hors Turquie)
7. Un autre pays

Fin du screening

PARTIE I - QUESTIONS GÉNÉRALES (A)

A1. Dans l'ensemble, à quel point, êtes-vous satisfait(e) ou pas satisfait(e) de la vie que vous menez en ce moment ? Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 votre niveau de satisfaction : 0 signifiant que vous n'êtes pas du tout satisfait, 10 que vous y êtes tout à fait satisfait, les notes intermédiaires permettant de nuancer votre jugement

Filtre : à tous

	Pas du tout satisfait										Tout à fait satisfait	Ne Sait Pas	Pas de réponse
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99
Niveau de satisfaction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A2. Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 votre niveau de confiance dans les institutions suivantes : 0 signifiant que vous n'avez aucune confiance, 10 une confiance totale, les notes intermédiaires permettant de nuancer votre jugement.

Filtre : à tous

	Pas confiance										Confiance		Ne Sait Pas	Pas de réponse
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99	
La police et la gendarmerie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les services de renseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le parlement (l'Assemblée nationale et le Sénat)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'armée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre mairie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le président de la république et le gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La Sécurité Sociale														
Les grands médias (Le Monde, France 2, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le système judiciaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

PARTIE II – EXPERIENCES DE DISCRIMINATION

DISCRIMINATIONS SOCIETALES (B)

Nous souhaitons maintenant savoir si vous pensez avoir été victime de discriminations. Il est entendu par discrimination, toute forme de traitement qui vous ait favorisé ou défavorisé sur la base de certaines vos caractéristiques ou de vos choix personnels, tels que vos origines, votre nationalité, votre ethnicité ou votre religion – réelle ou supposée.

B3. Au courant des 5 dernières années, vous êtes-vous senti(e) discriminé(e)... ?

Filtre : à tous. Réponses possibles aux questions : Oui, Non, Vous n'êtes pas concerné (en suggérée)

1. Au travail ou en cherchant un emploi
2. Dans la rue ou en utilisant les transports en commun
3. En cherchant à acheter ou louer un appartement ou une maison
4. Lors d'une visite chez un médecin ou dans un hôpital
5. Lors d'interactions avec les professeurs ou le personnel administratif à l'école
6. Lors d'un contrôle de police dans la rue, en voiture ou dans les transports en commun, ou lors d'un voyage

B4. [Pour chaque modalité cochée dans la question précédente]. Selon vous, quelle en a été la raison principale ?

Filtre : si au moins un « Oui » en B3

1. A cause de votre âge
2. A cause de votre sexe
3. A cause de votre orientation sexuelle
4. A cause de vos origines ou de votre couleur de peau
5. A cause de votre religion
6. Autre : spécifier (ouvert)

B5. Et au cours de ces incidents, avez-vous été... ?

Filtre : si au moins un « Oui » en B3. Réponses possibles aux questions : Oui, Non.

1. Traité(e) péjorativement d'immigré(e)
2. Traité(e) de criminel(le)
3. Traité(e) de terroriste
4. Traité(e) d'autre chose : spécifier (ouvert)

EXPERIENCES DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA RADICALISATION (C)

Ces dernières années, plusieurs mesures ont été adoptées afin de lutter :

- contre le terrorisme : comme les arrestations, les contrôles à la frontière, les assignations à résidence, les expulsions ou la surveillance d'internet
- contre la radicalisation : comme le numéro vert, a plateforme stop-djihadisme.fr ou encore les centres de déradicalisation.

Nous souhaitons connaître votre expérience en rapport avec ces actions prises par le gouvernement.

C6. Au cours des 5 dernières années et dans le cadre d'une action de lutte contre le terrorisme ou la radicalisation, avec vous été :

Filtre : à tous

	Oui	Non	NSP	NR
En contact avec des éducateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En contact avec des travailleurs sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôlé par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C7. Et lorsque vous y repensez, pouvez-vous indiquer sur une échelle de 0 à 10 si ce(s) contacts ou contrôles vous paraissent justifiés ? La note 0 signifiant que ces contacts étaient totalement injustifiés, la note 10 qu'ils étaient totalement justifiés, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement.

Filtre : si « Oui » à chaque item en C6

	0...	...10	98 NSP	99NR
Vos contacts avec des éducateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos contacts avec des travailleurs sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos contrôles par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C8. De manière générale, sur une échelle de 0 à 10, comment estimez-vous avoir été traité ? La note 0 signifiant que vous avez été très mal traité, la note 10 que vous avez été très bien traité, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement.

Filtre : si au moins un « Oui » en C6

Mal traité											Bien traité		Ne sais pas	Pas de réponse
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

C9. Comment pensez-vous avoir été sélectionné pour ces interactions?

Filtre : si au moins un « Oui » en C6

1. De manière aléatoire
2. De manière délibérée

C10. Pour quelle raison pensez-vous donc avoir été choisi(e) de manière délibérée ? A cause...
(Plusieurs réponses possibles)

Filtre : if C9=2

1. De vos origines
2. De votre couleur de peau
3. De votre religion
4. De votre tenue vestimentaire
5. De votre âge
6. De votre genre
7. De votre orientation sexuelle
8. Autre : spécifier (ouvert)

PARTIE III. PERCEPTIONS DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA RADICALISATION

EFFICACITÉ ET PROPORTIONALITÉ (D)

D11. Au cours des 5 dernières années, des actions ont été prises par les autorités en relation avec le terrorisme. Veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 à quel point ces actions ont contribué à vous sentir en sécurité : La note 0 signifiant que ces actions ont contribué à vous sentir pas du tout en sécurité, la note 10 à vous sentir tout à fait en sécurité, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement.

Filtre : à tous

	Pas du tout en sécurité											Tout à fait en sécurité	Ne Sait Pas	Pas de réponse
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99	
Sentiment de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

D12. Et toujours sur une échelle de 0 à 10, veuillez indiquer à quel point les actions prises par les autorités en relation avec le terrorisme et la lutte contre la radicalisation ont empiété sur votre vie privée. La note 0 signifiant que ces actions ont faiblement empiété sur votre vie privée, la note 10 qu'elles ont gravement empiété sur votre vie privée, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement.

Filtre : à tous

	Faiblement empiété											Gravement empiété	Ne Sait Pas	Pas de réponse
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99	
Empiètement vie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

D13. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes concernant les actions prises par les autorités en relation avec le terrorisme et la lutte contre la radicalisation au cours des 5 dernières années.

Filtre : à tous. Réponses possibles : « Tout à fait d'accord » ; « Plutôt d'accord » ; « Plutôt pas d'accord » ; « Pas du tout d'accord »

1. Ces actions ont ciblé en priorité certains groupes ou communautés
2. Ces actions ont ciblé en priorité certaines personnes

D14. Au cours des 5 dernières années, pensez-vous que les actions des autorités pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation ont ciblé en priorité... ?

Filtre : Si la réponse à la question D13 est « Tout à fait d'accord » ; « Plutôt d'accord ». Deux réponses possibles pour les items 1 à 4.

1. Des personnes d'une certaine origine.
2. Des personnes d'une religion spécifique.
3. Des personnes habitant dans certains quartiers.
4. Des lieux spécifiques, comme des locaux associatifs, des mosquées
5. Rien de tout cela.

D15. Et toujours sur une échelle de 0 à 10, veuillez indiquer si ce ciblage vous a paru justifié ? La note 0 signifiant que cela était totalement injustifié, la note 10 que cela était totalement justifié, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement.

Filtre : Si la réponse à la question D14 correspond aux items de 1 à 4

Totallement Injustifié										Totallement justifié		Ne sais pas	Pas de réponse
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

PARTIE IV. EFFETS DES MESURES SUR LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

Nous désirons maintenant savoir quelles ont été pour vous les conséquences de ces mesures.

E16. Afin d'éviter de potentielles discriminations, est-ce que... ?

Filtre : à tous. Réponses possibles « Oui », « Non », « Vous n'êtes pas concerné(e) ».

1. Vous évitez de dire ce que vous pensez sur des questions de politique étrangère comme les conflits à l'étranger (en ligne ou sur les médias sociaux, au travail ou dans d'autres contextes sociaux)
2. Vous évitez de dire ce que vous pensez sur des questions de société qui suscitent la controverse (en ligne ou sur les médias sociaux, au travail ou dans d'autres contextes sociaux)
3. Vous avez modifié vos habitudes sur internet (cessé d'utiliser certaines applications, changé de fournisseur de courrier électronique, utilisé un mode cryptage)
4. Vous avez changé votre manière de vous habiller ou vos apparences
5. Vous avez changé de lieu de culte

E17. Dans le contexte actuel, estimez-vous avoir changé certaines de vos habitudes... ?

Filtre : uniquement aux personnes ayant déclaré d'être musulmanes lors de la question RS5. Réponses possibles « Oui », « Non », « Vous n'êtes pas concerné(e) ».

1. Vous avez arrêté de lire ou de regarder certains médias parce que vous pensez qu'ils ne représentent pas correctement la communauté musulmane.
2. Vous avez arrêté de lire ou de regarder certains médias parce que vous n'avez pas confiance dans leurs informations sur le terrorisme et la lutte antiterroriste
3. Vous faites davantage attention à ce que vous dites aux médecins et aux infirmier·ère·s.
4. Vous faites davantage attention à ce que vous dites aux éducateurs et aux travailleurs sociaux.
5. Vous demandez à vos enfants de faire attention à ce qu'ils disent à l'école.
6. Vous êtes davantage impliqué dans des organisations d'ordre religieux ou spirituel
7. Vous êtes davantage impliqué en politique, au niveau du quartier, ou au niveau national
8. Vous réfléchissez à deux fois avant de faire un don à un organisme de bienfaisance.
9. Vous faites davantage attention à ce que vous dites à votre entourage et vos collègues de travail

PARTIE V. INFORMATIONS PERSONELLES

CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

RS8. Puis-je vous demander dans quel pays est né votre père ?

RS9. Et dans quel pays est née votre mère ?

RS10. Et vous-même, dans quel pays êtes-vous né ? Année de naissance

RS11. Quel est le plus haut diplôme que vous avez obtenu ?

1. Vous n'avez pas de diplôme
2. Vous avez un CEP / Certificat d'études primaires)
3. Vous avez le Brevet des collèges, un BEPC)
4. Vous avez un CAP, un BEP, ou un diplôme de ce niveau)
5. Vous avez un bac d'enseignement technique ou professionnel)
6. Vous avez un bac d'enseignement général, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU)
7. Vous avez un diplôme de niveau bac + 2 : DEUG, DUT, BTS,)
8. Vous avez un bac + 3 ou bac + 4 : Licence, Maîtrise, etc)
9. Vous avez un diplôme équivalent ou supérieur à BAC+5 : Master, DEA, DESS, doctorat)
10. Refuse de répondre
11. Ne sait pas

RS12. Quelle était la principale langue parlée dans votre famille quand vous étiez enfant ?

Filtre : à tous. (Réponses précodées non suggérées)

1. Le français
2. Une langue régionale
3. L'espagnol
4. L'italien
5. L'arabe
6. Une autre langue

RS13. Pourriez-vous s'il vous plait indiquer, approximativement, le revenu mensuel net de votre ménage ? Par « ménage », on entend toutes les personnes qui vivent sous le même toit.

Filtre : à tous

1. Moins de 1,000 €
2. 1,000 à moins de 2,000 €
3. 2,000 à moins de 4,000 €
4. 4,000 à moins de 7,000 €
5. 7,000 € ou plus

CARACTERISTIQUES RELIGIEUSES (G)

G18. Indépendamment de votre appartenance religieuse, veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 dans quelle mesure vous sentez-vous croyant ? La note 0 signifiant que vous n'êtes pas du tout croyant, la note 10 que vous êtes très croyant, les notes intermédiaires servant à moduler votre jugement.

Filtre : à tous

**Pas du tout
croyant**

Très croyant

Ne sais pas

Pas de réponse

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

G19. Mis à part lors des services religieux, vous arrive-t-il de prier :

Filtre : à tous

1. Chaque jour
2. Plus d'une fois par semaine
3. Une fois par semaine
4. Au moins une fois par mois
5. Seulement à l'occasion de fêtes religieuses
6. Moins souvent
7. Jamais

G20. Est-ce que vous portez des vêtements en public qui indiquent votre religion (par ex., pour une femme un foulard, pour un homme un turban ou une calotte).

Filtre : à tous

1. Oui, toujours ou le plus souvent
2. Oui, mais uniquement dans des occasions particulières
3. Non, jamais

PARTICIPATION SOCIALE ET POLITIQUE (H)

H21. De quel parti politique vous sentez-vous le plus proche ou disons le moins éloigné?

Filtre : à tous (Liste à jour au 1^{er} Janvier 2018)

1. Lutte Ouvrière
2. Nouveau Parti Anticapitaliste
3. Parti Communiste
4. La France Insoumise
5. Génération.s
6. Parti Socialiste
7. Europe Ecologie Les Verts
8. La République en Marche
9. MoDem
10. Le mouvement Radical
11. UDI (Union des Démocrates et Indépendants)
12. Agir, la droite constructive
13. Les Républicains (anciennement UMP)
14. Debout La France
15. Union Populaire Républicaine
16. Les Patriotes
17. Front National
18. Une autre formation politique : laquelle ?
19. Aucune formation politique

CENTRE D'ÉTUDE SUR LES CONFLITS
PARIS 2018